

ASSEMBLÉE NATIONALE

JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

XVII^e Législature

SESSION ORDINAIRE DE 2025-2026

Séances du mercredi 17 décembre 2025

Compte rendu intégral



Les articles, amendements et annexes figurent dans le fascicule bleu ci-joint


**PREMIER
MINISTRE** Direction de l'information
légale et administrative
*Liberté
Égalité
Fraternité*

<http://www.assemblee-nationale.fr>

SOMMAIRE GÉNÉRAL

1^{re} séance 11201

2^e séance 11251

ASSEMBLÉE NATIONALE

JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

SESSION ORDINAIRE DE 2025-2026

96^e séance

Compte rendu intégral

1^{re} séance du mercredi 17 décembre 2025

Les articles, amendements et annexes figurent dans le fascicule bleu ci-joint

SOMMAIRE

PRÉSIDENTE DE MME YAËL BRAUN-PIVET

1. Questions au gouvernement (p. 11204)

MÉCANISME DE RELOCALISATION DES MIGRANTS (p. 11204)

M. Michaël Taverne

M. Laurent Nuñez, ministre de l'intérieur

M. Michaël Taverne

M. Laurent Nuñez, ministre

2. Souhaits de bienvenue à une délégation étrangère (p. 11205)

3. Questions au gouvernement (suite) (p. 11205)

IMPACT DES INDUSTRIES CRÉATIVES ET CULTURELLES FRANÇAISES (p. 11205)

Mme Céline Calvez

Mme Anne Le Hénanff, ministre déléguée chargée de l'intelligence artificielle et du numérique

MAPRIMERÉNOV' (p. 11205)

Mme Karen Erodi

M. Vincent Jeanbrun, ministre de la ville et du logement

PLATEFORMES CHINOISES D'ACHAT EN LIGNE (p. 11206)

M. Romain Eskenazi

M. Serge Papin, ministre des petites et moyennes entreprises, du commerce, de l'artisanat, du tourisme et du pouvoir d'achat

AGRICULTEURS DES ZONES INTERMÉDIAIRES (p. 11207)

Mme Alix Fruchon

Mme Annie Genevard, ministre de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la souveraineté alimentaire

SOMMET EUROPÉEN SUR LES AVOIRS RUSSES (p. 11207)

Mme Léa Balage El Mariky

Mme Eléonore Caroit, ministre déléguée chargée de la francophonie, des partenariats internationaux et des Français de l'étranger

Mme Léa Balage El Mariky

PFAS DANS L'EAU POTABLE (p. 11208)

M. Cyrille Isaac-Sibille

Mme Stéphanie Rist, ministre de la santé, des familles, de l'autonomie et des personnes handicapées

M. Cyrille Isaac-Sibille

CONGÉS PARENTAUX (p. 11209)

Mme Constance de Pélichy

Mme Stéphanie Rist, ministre de la santé, des familles, de l'autonomie et des personnes handicapées

MODERNISATION DE L'ÉTAT ET CYBERSÉCURITÉ (p. 11209)

Mme Marie-Agnès Poussier-Winsback

M. Laurent Nuñez, ministre de l'intérieur

PROJET DE DÉCRET « RIVAGE » (p. 11210)

M. Yannick Monnet

M. Gérald Darmanin, garde des sceaux, ministre de la justice

INDUSTRIE AUTOMOBILE (p. 11211)

M. Éric Michoux

Mme Anne Le Hénanff, ministre déléguée chargée de l'intelligence artificielle et du numérique

M. Éric Michoux

Suspension et reprise de la séance (p. 11211)

PRÉSIDENTE DE MME CLÉMENCE GUETTÉ

4. Convention de coopération judiciaire entre la France et le Myanmar (p. 11212)

PRÉSENTATION (p. 11212)

Mme Eléonore Caroit, ministre déléguée chargée de la francophonie, des partenariats internationaux et des Français de l'étranger

M. Laurent Mazaury, rapporteur de la commission des affaires étrangères

DISCUSSION GÉNÉRALE (p. 11214)

Mme Maud Petit

M. Bertrand Bouyx

M. Michel Castellani

M. Jean-Paul Lecoq

Mme Gisèle Lelouis

Mme Brigitte Klinkert

M. Pierre-Yves Cadalen

M. Alain David

Mme Virginie Duby-Muller

Mme Dominique Voynet

VOTE SUR L'ARTICLE UNIQUE (p. 11220)

5. Approbation d'accords internationaux (p. 11220)

ACCORD PORTANT CRÉATION DU FONDS AFRICAÏN
DE DÉVELOPPEMENT (p. 11221)

ACCORD FRANCE-CHYPRE SUR LA COOPÉRATION
LORS DES OPÉRATIONS D'ÉVACUATION
À PARTIR DE LA RÉGION DU MOYEN-ORIENT
VIA LE TERRITOIRE DE LA RÉPUBLIQUE DE CHYPRE
DANS LE CADRE D'UNE SITUATION DE CRISE (p. 11221)

Suspension et reprise de la séance (p. 11221)

PRÉSIDENTE DE MME YAËL BRAUN-PIVET

**6. Déclaration du gouvernement sur la lutte contre le
narcotrafic et la criminalité organisée** (p. 11221)

M. Sébastien Lecornu, Premier ministre

M. Laurent Nuñez, ministre de l'intérieur

M. Gérard Darmanin, garde des sceaux, ministre de la justice

Mme Stéphanie Rist, ministre de la santé, des familles, de
l'autonomie et des personnes handicapées

Mme Alice Rufo, ministre déléguée auprès de la ministre des
armées et des anciens combattants

M. Jean-Pierre Farandou, ministre du travail et des solidarités

M. Édouard Geffray, ministre de l'éducation nationale

M. Jean-Noël Barrot, ministre de l'Europe et des affaires
étrangères

Mme Amélie de Montchalin, ministre de l'action et des
comptes publics

Mme Naïma Moutchou, ministre des outre-mer

Mme Agnès Firmin Le Bodo (HOR)

M. Davy Rimane (GDR)

PRÉSIDENTE DE M. CHRISTOPHE BLANCHET

M. Michel Castellani (LIOT)

M. Éric Ciotti (UDR)

M. Michaël Taverne (RN)

M. Vincent Caure (EPR)

M. Sébastien Delogu (LFI-NFP)

PRÉSIDENTE DE MME YAËL BRAUN-PIVET

M. Roger Vicot (SOC)

M. Éric Pauget (DR)

M. Pouria Amirshahi (EcoS)

Mme Delphine Lingemann (Dem)

M. Sébastien Huyghe (EPR)

M. Jocelyn Dessigny (RN)

M. Paul Molac (LIOT)

Mme Anne Bergantz (Dem)

M. Olivier Fayssat (UDR)

M. Philippe Bonnecarrère (NI)

M. Eddy Casterman (RN)

M. Vincent Ledoux (EPR)

M. Ludovic Mendes (EPR)

M. Laurent Nuñez, ministre

M. Édouard Geffray, ministre

VOTE EN APPLICATION DE L'ARTICLE 50-1
DE LA CONSTITUTION (p. 11250)

7. Ordre du jour de la prochaine séance (p. 11250)

COMPTE RENDU INTÉGRAL

PRÉSIDENTE DE MME YAËL BRAUN-PIVET

Mme la présidente. La séance est ouverte.

(La séance est ouverte à quatorze heures.)

1

QUESTIONS AU GOUVERNEMENT

Mme la présidente. L'ordre du jour appelle les questions au gouvernement.

MÉCANISME DE RELOCALISATION DES MIGRANTS

Mme la présidente. La parole est à M. Michaël Taverner.

M. Michaël Taverner. Ma question s'adresse à M. le Premier ministre.

L'Union européenne a exempté six États membres du mécanisme dit de relocalisation des migrants : la Bulgarie, la République tchèque, l'Estonie, la Croatie, l'Autriche et la Pologne. Ce mécanisme, qui vise à relocaliser 30 000 demandeurs d'asile tous les ans en Europe, ne s'appliquera donc pas à ces pays au motif qu'ils sont confrontés à une situation migratoire importante. Ils peuvent donc demander une déduction totale ou partielle de leur contribution de solidarité. Ce n'est pas tout : Chypre, l'Espagne, la Grèce et l'Italie, sous pression migratoire, bénéficieront aussi de cette exemption en tant que pays d'entrée.

Je rappelle que si vous refusez d'accueillir ces demandeurs d'asile, vous êtes redevable d'une contribution de 20 000 euros par migrant.

Qu'en est-il de la France ? Sous Emmanuel Macron, nous accueillons 500 000 étrangers par an et détenons le record européen de premiers titres de séjour délivrés ainsi que celui des demandes d'asile, et nous finançons l'aide médicale de l'État pour les clandestins (*Exclamations sur les bancs du groupe GDR*),...

M. Jean-Paul Lecoq. Ça nous honore !

M. Michaël Taverner. ...en plus de diverses prestations sociales, autant de pompes aspirantes de l'immigration. Pourquoi ne sommes-nous pas exemptés, nous aussi, de ce mécanisme de relocalisation ?

Nous le disons fermement et sans ambiguïté : notre pays a fait plus que sa part et il est inacceptable de se voir imposer la répartition des flux de cette véritable filière qui alimente massivement l'immigration clandestine, tout cela financé par l'impôt des Français.

Monsieur le Premier ministre, comme la Pologne, la République tchèque ou encore l'Autriche, quand vous déciderez-vous à faire respecter la France ? Quand défen-

drez-vous les intérêts de notre pays et le droit naturel de notre peuple à choisir qui peut entrer, mais surtout qui doit partir, comme le font 95 % des pays du monde ? (*Applaudissements sur les bancs des groupes RN et UDR.*)

Mme la présidente. La parole est à M. le ministre de l'intérieur.

M. Laurent Nuñez, ministre de l'intérieur. Je tiens tout d'abord à rappeler qu'un conseil justice et affaires intérieures, dit JAI, s'est tenu le 8 décembre, réunissant les ministres européens concernés. Cette réunion très importante a traité des thématiques que vous évoquez. Il faut se féliciter que la position de la France ait été retenue, grâce au soutien de l'Italie et de l'Allemagne, dans le cadre du règlement « retour » – appelé à remplacer la directive « retour » – ; la discussion va se poursuivre dans le cadre du trilogue.

Nous avons déjà obtenu d'inverser le principe : le départ volontaire deviendra l'exception et le départ contraint, la règle. Nous avons également obtenu la possibilité, s'agissant des étrangers en situation irrégulière les plus récalcitrants, d'utiliser des techniques intrusives, notamment sur leur téléphone, ce qui permettra de mieux lutter contre les filières.

Le mécanisme que vous évoquez est issu du pacte sur la migration et l'asile. En effet, un certain nombre d'États subissent une pression migratoire extrêmement forte, et des mécanismes de solidarité se mettent en place. Il existe trois types de mécanismes de solidarité : les relocalisations, les compensations, qui peuvent être à caractère financier,...

Mme Ségolène Amiot. Les expulsions !

M. Laurent Nuñez, ministre. ...le renvoi des dublinés – les demandeurs d'asile sont tenus, en vertu du règlement « Dublin », de retourner dans le pays où ils ont fait leur demande initiale. Tout cela forme un équilibre qui s'appelle la solidarité entre les États de l'Union européenne et je puis vous assurer que comme ministre de l'intérieur, je veille à protéger les intérêts de la France.

Quant au volume des relocalisations, nous en discutons avec l'Italie et avec l'Allemagne pour qu'il soit le moins pénalisant pour notre pays, tout en contribuant dans le même temps, par souci d'équilibre, aux mécanismes de solidarité.

Mme Elsa Faucillon. C'est ce que veut le Rassemblement national !

Mme la présidente. La parole est à M. Michaël Taverner.

M. Michaël Taverner. Monsieur le ministre, 80 % des Français veulent un durcissement de la politique migratoire en France. Je rappelle qu'en 2021, Emmanuel Macron disait que l'immigration était une chance pour la France... Grâce à Marine Le Pen et Jordan Bardella, nous organiserons en 2027 un référendum pour que les Français puissent reprendre leur destin en main et mettre fin à cette submersion migratoire ! (*Applaudissements sur les bancs des groupes RN et UDR.*)

Mme la présidente. La parole est à M. le ministre.

M. Laurent Nuñez, ministre. Je regrette que vous n'ayez absolument pas écouté ma réponse. (*Applaudissements sur plusieurs bancs des groupes EPR et Dem.*)

M. Thibault Bazin. Sa réplique était déjà écrite!

M. Erwan Balanant. ChatGPT n'écoute pas les réponses!

M. Laurent Nuñez, ministre. En tout cas, je peux vous affirmer que nous luttons contre les filières: nous allons créer 3 000 places en CRA – si vous votez le budget. Et nous continuerons de démanteler les filières conformément à notre droit national, l'Europe nous le permet. (*Exclamations sur les bancs du groupe RN.*) Vous continuez à ne pas écouter ma réponse... Je suis sidéré!

2

SOUHAITS DE BIENVENUE À UNE DÉLÉGATION ÉTRANGÈRE

Mme la présidente. Je voudrais, en votre nom à tous, souhaiter la bienvenue à M. Angelo Farrugia, président de la chambre des représentants de la République de Malte. (*Mmes et MM. les députés et les membres du gouvernement se tournent vers la tribune d'honneur et applaudissent longuement.*)

3

QUESTIONS AU GOUVERNEMENT (suite)

IMPACT DES INDUSTRIES CRÉATIVES ET CULTURELLES FRANÇAISES

Mme la présidente. La parole est à Mme Céline Calvez.

Mme Céline Calvez. Il y a des motifs de fierté qui méritent d'être évoqués dans cet hémicycle. Le prix du meilleur jeu vidéo au monde vient d'être décerné à *Clair Obscur: Expedition 33*. C'est le tout premier jeu vidéo du studio français Sandfall Interactive, bravo à eux. (*Applaudissements sur de nombreux bancs.*) En moins de six mois, ce jeu a conquis cinq millions de joueurs à travers le monde. Au-delà du nombre, ce prix récompense une direction artistique affirmée, une narration pleine de sensibilité mais aussi une création musicale originale qui cartonne sur les plateformes et remplit déjà les salles.

On note aussi le succès tout récent du film d'animation *Le Mal-Aimé*; le loup d'Intermarché aura bientôt été vu plus d'un milliard de fois sur internet. Encore une production d'un studio français, lui aussi basé à Montpellier, qui dépasse les frontières – peut-être parce que le film a été réalisé sans aucune IA, peut-être parce qu'il tient un propos intéressant sur le vivre-ensemble, dont nous avons profondément besoin. (*Applaudissements sur plusieurs bancs des groupes EPR et Dem.*)

Ces deux succès révèlent ce que la France sait faire de mieux: transformer les créations en émotion, et l'art en langage universel. Ils sont loin d'être une exception, plutôt l'éclatant signal d'une réussite et d'un potentiel immense, celui des industries créatives et culturelles.

Les ICC représentent plus de 100 milliards d'euros de chiffre d'affaires par an et un million d'emplois directs et indirects dans notre pays. Elles s'exportent, mais pourraient le faire encore davantage, si on pense aux succès commerciaux des contenus culturels de la Corée, par exemple. Les ICC, c'est non seulement de l'investissement stratégique mais aussi des relais de croissance durable, de l'innovation et une manière d'influencer le monde.

Dès lors, que fait le gouvernement pour conforter et rendre encore plus conquérantes nos industries culturelles et créatives françaises à l'international? (*Applaudissements sur les bancs du groupe EPR et sur plusieurs bancs du groupe Dem.*)

M. Théo Bernhardt. Que dalle!

Mme la présidente. La parole est à Mme la ministre déléguée chargée de l'intelligence artificielle et du numérique.

Mme Anne Le Hénanff, ministre déléguée chargée de l'intelligence artificielle et du numérique. La France dispose en effet d'une excellence reconnue en animation, en jeux vidéo et plus largement dans les industries créatives et culturelles. Vous l'avez rappelé avec des exemples très parlants: le film d'animation d'Intermarché *Le Mal-Aimé* et le jeu *Clair Obscur: Expedition 33*. J'ai d'ailleurs eu la chance de rencontrer les responsables du studio Sandfall Interactive à l'occasion de la Paris Games Week.

Ces succès s'inscrivent dans le cadre d'une filière solide, d'une filière d'excellence. Les chiffres du secteur du jeu vidéo en France sont impressionnants: 5,7 milliards d'euros de chiffre d'affaires, 600 studios répartis sur tout le territoire, plus de 12 000 emplois et des structures très diversifiées allant des TPE, fort nombreuses, aux géants tels qu'Ubisoft. C'est aussi une filière d'excellence en matière de formation: il existe plus de 550 formations dédiées et quatre écoles françaises font partie du *top ten* mondial.

Vous m'interrogez sur les priorités du gouvernement. Il s'agit d'abord d'accompagner la compétitivité de la filière, notamment à travers le crédit d'impôt jeux vidéo, dont 400 jeux et 200 studios ont déjà bénéficié. Ensuite, il faut soutenir l'innovation: la filière, qui a été la première à intégrer l'IA, joue un rôle crucial pour le développement de l'intelligence artificielle. Enfin, nous comptons former et accompagner la filière à l'export via France 2030, dans le cadre du programme Cultur'Export de BPI France. Ma collègue Rachida Dati et moi-même assumons une ambition politique claire: faire de l'exception culturelle française un facteur d'influence et de souveraineté. (*Applaudissements sur les bancs du groupe HOR et sur plusieurs bancs des groupes EPR et Dem.*)

MAPRIMERÉNOV'

Mme la présidente. La parole est à Mme Karen Erodi.

Mme Karen Erodi. Travaillant moi-même dans le bâtiment, je salue et soutiens la mobilisation des entreprises artisanales dans tous les départements, à l'appel de la Capeb.

Monsieur le ministre Jeanbrun, ce que vous avez fait de MaPrimeRénov', ce n'est pas une réforme, c'est du sabotage, pour des millions de Français (*Applaudissements sur les bancs du groupe LFI-NFP.*)

M. Thibault Bazin. Caricature!

Mme Karen Erodi. Avec des logements qui sont des passoires thermiques l'hiver, des bouilloires l'été, plus de 3,1 millions de ménages vivent dans la précarité énergétique ! Vous baissez les budgets, vous changez les règles, vous rendez les démarches illisibles, vous entretenez l'instabilité.

Mme Ségolène Amiot. C'est la honte !

Mme Karen Erodi. Quand vous dites : « Pas de budget, pas de guichet », c'est du chantage aux parlementaires. (*Mêmes mouvements.*) Vous agitez les peurs. En clair, vous menacez de suspendre MaPrimeRénov' si le Parlement n'avale pas votre cure d'austérité ; ce faisant, vous sacrifiez les ménages, les artisans et les TPE-PME. Blocage de dossiers, annulation de chantiers : toute une filière est à l'arrêt.

Ce recul brutal est vécu comme un véritable désaveu de l'ambition écologique. Votre objectif d'atteindre 900 000 rénovations par an d'ici 2030 est désormais hors de portée. Résultat : 40 000 emplois ont disparu en deux ans dans le bâtiment. Les entreprises artisanales demandent pourtant des décisions de bon sens : ...

Mme Danielle Brulebois. Sans budget, pas de guichet !

Mme Karen Erodi. ...le retour des monogestes performants, avec des travaux adaptés aux réalités des ménages ; un parcours d'accès clair et lisible, qui permette d'engager des travaux étape par étape, sans bloquer les foyers ni les entreprises ; une simplification de la qualification du label RGE, avec un contrôle par chantier, pour faciliter l'accès aux entreprises artisanales ; une filière de traitement des déchets qui fasse payer les pollueurs à la place des petites entreprises (*Mêmes mouvements*) ; mise en place d'une carte départementale des points de collecte, claire et partagée par tous les acteurs.

Mais comme toujours, vous, alliés de la Macronie, frappez les plus précaires, les petites entreprises, tout en choyant les multinationales. (*Mêmes mouvements.*)

Monsieur le ministre, quand allez-vous enfin engager une véritable transition écologique, en ralliant les revendications des entreprises artisanales ? Quand allez-vous simplifier et rendre MaPrimeRénov' accessible à tous les foyers, sans reste à charge pour les plus précaires ? (*Les députés du groupe LFI-NFP se lèvent et applaudissent.*)

Mme la présidente. La parole est à M. le ministre de la ville et du logement.

M. Vincent Jeanbrun, ministre de la ville et du logement. Quel plaisir d'entendre La France insoumise défendre les entreprises, ça nous change ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe Dem. – Mme Olivia Grégoire applaudit également.*) Vous avez raison de parler de leur sort car l'instabilité dont vous avez été en grande partie la cause les a beaucoup impactés.

Vous m'interrogez sur MaPrimeRénov'. Eh bien, parlons-en : le budget est maintenu à plus de 4 milliards d'euros pour que nous puissions pousser à fond notre ambition en matière de rénovation de l'habitat. S'il y a évidemment un enjeu climatique au maintien de ce dispositif, il y a aussi un enjeu pour le pouvoir d'achat des familles et un enjeu pour nos artisans et nos petites entreprises, qui ont besoin de MaPrimeRénov' pour mener des chantiers d'ampleur et continuer de fonctionner.

Si vous et votre groupe êtes intéressés par le climat, intéressés par le pouvoir d'achat des familles, intéressés par les artisans, vous n'avez qu'à voter le budget ! (*Applaudissements sur de nombreux bancs du groupe ÉPR ainsi que sur*

plusieurs bancs des groupes DR et Dem. – M. Didier Lemaire applaudit également. – Exclamations sur les bancs du groupe LFI-NFP.)

PLATEFORMES CHINOISES D'ACHAT EN LIGNE

Mme la présidente. La parole est à M. Romain Eskenazi.

M. Romain Eskenazi. Monsieur le Premier ministre, la découverte de poupées pédopornographiques et d'armes en vente libre sur un site internet en France, et par la suite le refus de la plateforme concernée de se présenter devant la représentation nationale, voilà le symbole à la fois de leur mépris pour notre démocratie et des failles de notre État de droit, au niveau français comme au niveau européen.

J'ai eu l'honneur de présider pendant cinq mois la mission d'information sur le contrôle de nos importations ; avec ses deux rapporteurs ici présents, nous avons présenté ses conclusions ce matin en commission du développement durable. Et elles sont accablantes : 175 millions de colis sont arrivés à Roissy en 2022, 410 millions en 2023, 775 millions en 2024 ; cela double chaque année pour atteindre le chiffre pharaonique de 4,6 milliards de colis arrivés en Europe l'année dernière, soit 12 millions par jour.

Seulement 0,008 % des produits subissent des contrôles mais ceux-ci révèlent des fraudes massives que notre rapport qualifie de « systémiques », le record étant de 95 % de non-conformité lors d'un contrôle effectué fin 2022 sur 250 palettes. Cela instaure une concurrence déloyale, qui met à bas des filières entières de l'économie et détruit des emplois. Cela met en péril les consommateurs, notamment les plus jeunes avec des jouets dangereux. Cela dégrade l'environnement et affaiblit grandement les recettes fiscales. (*Applaudissements sur quelques bancs du groupe SOC. – Mme Olivia Grégoire applaudit également.*)

Il est urgent d'agir avec force, au niveau européen, comme le demande une résolution adoptée le 3 décembre par l'unanimité à l'Assemblée nationale tandis que l'Union européenne détricote le devoir de vigilance, et au niveau national. C'est le sens d'une proposition de loi que j'ai déposée ce matin sur la base des conclusions du rapport. Elle vise notamment à introduire les notions d'importateur présumé, pour enfin responsabiliser les plateformes en l'absence de mandataire sur le sol européen, et de présomption de non-conformité, dès lors que les douanes tombent sur un produit non conforme. (*Mme Olivia Grégoire applaudit.*)

Il s'agit de faire de notre État de droit républicain, aujourd'hui vu comme une opportunité pour déverser par millions des produits non conformes, un élément protecteur des consommateurs et de notre économie. (*Applaudissements sur les bancs du groupe SOC. – Mme Olivia Grégoire et MM. Julien Brugerolles et Jean-Claude Mattei applaudissent également.*)

Mme la présidente. La parole est à M. le ministre des petites et moyennes entreprises, du commerce, de l'artisanat, du tourisme et du pouvoir d'achat.

M. Serge Papin, ministre des petites et moyennes entreprises, du commerce, de l'artisanat, du tourisme et du pouvoir d'achat. Merci pour votre question et pour cette proposition de loi. Je vais continuer à travailler avec vous et avec l'Assemblée sur la base de vos recommandations. Puisque le Premier ministre vous avait demandé de lui écrire, nous allons prévoir un échange avec vous pour avancer sur la voie que vous avez tracée. Nous partageons en effet votre détermination à protéger les consommateurs des produits dangereux, à soustraire les commerces et les autres entreprises d'une

concurrence déloyale, ainsi qu'à préserver l'environnement – surtout à l'heure où nous fêtons les 10 ans de la COP21. Permettez-moi de saluer votre engagement et celui de vos collègues, Olivia Grégoire, Anne-Cécile Violland, Antoine Vermorel-Marques et Julien Guibert.

Avec le rapport parlementaire que vous venez de présenter, vous poursuivez un important travail d'éveil des consciences. Le caractère systémique du non-respect des normes et du code de la consommation, que vous avez souligné, constitue le *business model* de ces plateformes.

M. Romain Daubié. C'est vrai !

M. Serge Papin, ministre. Il faut donc maintenant inverser la charge de la preuve : que Shein ait suspendu sa *marketplace* en France en dit long sur son incapacité à respecter les règles. Cette suspension est une première victoire et nous attendons une décision de justice vendredi, qui pourrait imposer de la pérenniser. Soyez assuré que ce qui s'applique à Shein vaudra pour les autres plateformes coupables des mêmes manquements.

Avec sept autres États membres, la France a demandé l'application radicale du droit européen, ce qui signifiera des enquêtes et, je l'espère, des sanctions. Le combat sera long, car nous avons affaire à des acteurs puissants, mais il est indispensable que nous nous protégeions. (*Applaudissements sur les bancs des groupes EPR et Dem. – M. Romain Eskenazi applaudit également.*)

AGRICULTEURS DES ZONES INTERMÉDIAIRES

Mme la présidente. La parole est à Mme Alix Fruchon.

Mme Alix Fruchon. Je souhaite relayer les inquiétudes des agriculteurs des zones intermédiaires quant au devenir de leurs exploitations. La définition de cette zone à faible potentiel, il y a six ans, devait conduire à une augmentation des aides du deuxième pilier de la PAC. Elle ne s'est finalement traduite que par une augmentation d'à peine 1 euro par hectare, au lieu des 20 euros évoqués et des 50 euros nécessaires.

À l'heure de la renégociation de la PAC, des inquiétudes montent, légitimes au regard de la baisse annoncée de 20 à 23 % du budget global. Ces perspectives laissent penser qu'en plus de cultiver un sol moins fertile – 20 % de moindre rentabilité –, les agriculteurs des zones intermédiaires verraient les aides tirées de la PAC diminuer drastiquement en raison de la baisse du budget global et de la dégressivité annoncée de la future aide au revenu.

À cela s'ajoutent la taxe carbone, via le mécanisme d'ajustement carbone aux frontières européennes, l'empilement des normes et des contraintes et une concurrence déloyale forte, ressentie comme impossible à endiguer... sans oublier une fiscalité inadaptée, qu'il s'agisse des aléas climatiques, qui touchent de plein fouet les zones intermédiaires, ou du besoin vital qu'ont les exploitations de s'assurer une trésorerie importante pour tenir les chocs de rendements, comme cette année, sans être matraquées fiscalement.

Dans l'Indre, l'ensemble de ces éléments font que près d'une exploitation céréalière sur deux est dans le rouge. L'élevage, très présent dans ce département, doit être au cœur du système et accompagné. Les PGE ne sont plus envisageables financièrement et l'assurance récolte ne fonctionne plus, car la moyenne olympique des rendements est en baisse constante.

Madame la ministre, la France compte-t-elle s'engager pour un budget au moins équivalent à celui de la PAC actuelle? Êtes-vous prête à rencontrer les filières et les acteurs agricoles des zones intermédiaires pour construire avec eux une politique de soutien : aides spécifiques, adaptation au changement climatique et anticipation de nouvelles productions? Quelles perspectives pouvons-nous donner aux agricultrices et aux agriculteurs qui connaissent des situations de détresse économique et psychologique dramatiques? (*Applaudissements sur les bancs du groupe DR et sur quelques bancs du groupe EPR.*)

Mme la présidente. La parole est à Mme la ministre de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la souveraineté alimentaire.

Mme Annie Genevard, ministre de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la souveraineté alimentaire. Parlons d'abord de la politique agricole commune, le sujet important du moment. La proposition de la Commission européenne nous paraît très insuffisante. La France ne peut pas accepter la baisse de 20 % du montant garanti dédié à la PAC. Ce projet fait d'ailleurs l'objet d'un fort rejet, puisque dix-sept pays sur vingt-sept l'ont repoussé et demandent une PAC autonome et un budget garanti. Le Parlement européen menace de le rejeter, tandis que les organisations professionnelles agricoles se montrent extrêmement critiques.

Très ferme dans ses échanges avec la Commission, la France demande un budget qui assure aux agriculteurs français au moins le maintien – en euros courants – de ce qu'ils perçoivent aujourd'hui. Elle demande une clarification et un traitement explicite des mesures du Poséi, la PAC de l'outre-mer. Elle demande le rapatriement des dispositions réglementaires dans la PAC, car on ne peut pas imaginer que chaque pays définisse lui-même ses actifs agricoles. Enfin, elle demande une recommunautarisation de la PAC – c'est le « C » de commune qui donne sa force à cette politique.

Vous m'interrogez plus spécifiquement sur le soutien de l'État aux agriculteurs des zones intermédiaires. Cela soulève la question de l'extension de l'ICHN. La déclinaison de la PAC prévoit deux ensembles de mesures agroenvironnementales et climatiques adaptées à ces zones, qui, comme vous l'avez souligné avec raison, sont en souffrance. Les montants d'aides prévus sont de 92 euros par hectare pour les grandes cultures et de 57 euros par hectare pour la polyculture élevage. Nous suivons cela de très près. Enfin, vous avez évoqué le MACF. C'est un sujet de première importance qui risque de déséquilibrer un peu plus les grandes cultures et sur lequel, parce que nous sommes très vigilants, nous aurons très prochainement des propositions à faire. (*Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe DR.*)

SOMMET EUROPÉEN SUR LES AVOIRS RUSSES

Mme la présidente. La parole est à Mme Léa Balage El Mariky.

Mme Léa Balage El Mariky. Depuis bientôt quatre ans, le peuple ukrainien résiste à une guerre d'agression d'une brutalité extrême. (*Applaudissements sur les bancs des groupes EcoS, SOC et Dem. – Mme Olivia Grégoire applaudit également.*) Face à cette situation, rien faire revient à trahir. L'Ukraine résiste, mais ne pourra pas s'en sortir seule. En 2026 et 2027, il lui manquera 135 milliards d'euros pour rester debout. Poutine doit payer pour la guerre qu'il a déclenchée, et les Européens ont les moyens de l'y contraindre.

Leurs atouts sont les avoirs russes gelés, qui représentent 210 milliards d'euros, dont 185 milliards en Belgique. Au-delà des intérêts qu'ils produisent, il faut désormais mobiliser ces capitaux. Nous saluons la décision de les immobiliser de manière définitive, mais il faut aller plus loin, non en les confisquant mais en s'en servant pour garantir un prêt européen à l'Ukraine. Cette solution, que propose la Commission, est la plus responsable: elle ne crée pas de nouvelle dette, elle ne pèse pas sur les finances nationales et elle permet à l'Europe d'agir, quand Trump s'agite.

À l'approche du sommet de jeudi, le compte à rebours s'accélère. La France, qui n'a été que trop silencieuse dans le débat européen, doit avoir une position claire. Elle doit soutenir l'utilisation de ces avoirs pour asseoir le prêt de réparation européen sur des garanties apportées par les États, dont le nôtre. Elle doit également s'engager dans la mutualisation des risques au niveau européen en mettant sur la table les 23 milliards d'euros d'avoirs russes gelés dans les banques commerciales françaises. Allons-nous laisser les Belges, seuls en première ligne, prendre cinquante fois plus de risques que nous ?

Enfin, la France doit affirmer sans ambiguïté que l'Europe ne cédera ni au chantage russe ni à la logique de l'impunité. Elle doit dénoncer les traités d'investissement bilatéraux, qui permettent aux oligarques de contourner les sanctions – six organisations européennes viennent de déposer une plainte pour la contraindre à mettre un terme à ces traités incompatibles avec le droit européen. La France est-elle prête à être solidaire ? Quelle sera sa position demain ? (*Applaudissements sur les bancs des groupes EcoS, dont les députés se lèvent, et SOC, dont plusieurs députés se lèvent, ainsi que sur quelques bancs du groupe Dem.*)

Mme la présidente. La parole est à Mme la ministre déléguée chargée de la francophonie, des partenariats internationaux et des Français de l'étranger.

Mme Eléonore Caroit, ministre déléguée chargée de la francophonie, des partenariats internationaux et des Français de l'étranger. Madame la députée, vous avez raison: alors que la guerre d'agression menée par la Russie s'intensifie et que les besoins de l'Ukraine restent très importants, nous devons continuer à soutenir ce pays. Nous sommes d'ailleurs engagés dans cette voie. Vous avez également raison de parler des avoirs souverains. Comme vous l'avez rappelé, les plus de 200 milliards d'euros immobilisés dans les juridictions de l'Union européenne constituent un atout. Vendredi dernier, une décision majeure a été prise: sans devoir être reconduite tous les six mois, cette immobilisation durera jusqu'à la fin de l'agression russe en Ukraine. C'est une avancée cruciale qui nous permet de disposer d'un levier contre la Russie.

Cette décision en nécessite d'autres pour l'accompagner, et ce sera le but des discussions de jeudi. La France est engagée dans un soutien civil et militaire à l'Ukraine et souhaite qu'un accord puisse être trouvé au Conseil européen. Il faut continuer à exercer une pression accrue sur la Russie dans les négociations de paix – les discussions de Berlin constituent une avancée. C'est à la Russie de faire le choix de la paix car c'est elle qui l'empêche d'advenir. Nous poursuivrons nos efforts pour la paix. (*Mme Olivia Grégoire applaudit.*)

M. Jérémie Iordanoff. Ce n'est pas précis comme réponse, madame la ministre !

Mme la présidente. La parole est à Mme Léa Balage El Mariky, à qui il reste une seconde pour répliquer.

Mme Léa Balage El Mariky. Arrêtez de tergiverser et prenez des décisions jeudi ! (*Applaudissements sur quelques bancs du groupe EcoS. – M. Dominique Potier applaudit également.*)

PFAS DANS L'EAU POTABLE

Mme la présidente. La parole est à M. Cyrille Isaac-Sibille.

M. Cyrille Isaac-Sibille. Madame la ministre de la santé, pouvez-vous – pouvons-nous – affirmer aux Français que l'eau du robinet qu'ils boivent est saine ? Le TFA, pour acide trifluoroacétique, appartient à la famille des PFAS, et en est le plus petit métabolite. Or l'Anses vient de révéler qu'il est présent dans 92 % des échantillons d'eau potable analysés en France. Dans le même temps, d'autres analyses ont mis en évidence la présence de TFA à des niveaux très élevés dans des aliments du quotidien comme les céréales, le pain ou les viennoiseries.

Or le TFA pose un triple problème. Cette substance, la plus petite des PFAS, est la plus mobile, la plus diffusible et semble résister au système de filtration classique. Surtout, son profil toxicologique reste mal connu, alors qu'il est avéré que certaines PFAS sont dangereuses pour la santé.

Vous avez la responsabilité de la qualité de l'eau que boivent nos concitoyens. Ayant connaissance de la diffusion généralisée du TFA, et avant que ce problème sanitaire ne prenne une dimension incontrôlée, pensez-vous exercer une forte pression pour que le Partenariat européen pour l'évaluation des risques liés aux substances chimiques puisse nous apporter des données sur le degré de toxicité du TFA ? Par ailleurs, confirmez-vous agir pour que l'Agence européenne des produits chimiques puisse définir des valeurs toxicologiques et sanitaires de référence pour l'eau du robinet ? Enfin, quel soutien financier et technique apporterez-vous aux communes et aux intercommunalités pour traiter et dépolluer l'eau du robinet ?

Mme la présidente. La parole est à Mme la ministre de la santé, des familles, de l'autonomie et des personnes handicapées.

Mme Stéphanie Rist, ministre de la santé, des familles, de l'autonomie et des personnes handicapées. Monsieur le député, je vous remercie pour votre question et pour votre engagement, depuis plusieurs années maintenant, sur ces sujets. Vous savez qu'avec la ministre de la transition écologique, nous coordonnons nos actions pour réduire les risques. Pour le TFA, dans l'attente des travaux européens, nous avons retenu transitoirement la valeur sanitaire indicative allemande de 60 microgrammes par litre, avec un objectif plus protecteur à 10 microgrammes par litre. Le TFA a été détecté dans plus de 90 % des échantillons de la campagne exploratoire de l'Anses. Aucune eau traitée ne dépasse toutefois la valeur des 60 microgrammes par litre et seuls deux sites dépassent la cible de 10 microgrammes par litre.

Le TFA fait actuellement l'objet d'une expertise européenne, menée par l'EFSA, dont les conclusions sont attendues pour le 31 juillet 2026. La France s'alignera sur les standards les plus exigeants et s'engage pleinement dans les travaux susceptibles de faire évoluer la directive sur l'eau potable.

Au regard des résultats de l'Anses, j'ai décidé d'ajouter le TFA et le 6:2 FTS au décret qui mettra à jour la liste des PFAS dont la présence dans l'eau potable doit être contrôlée par les ARS.

Pleinement consciente des coûts liés à la dépollution de l'eau, je voudrais rappeler que le PLF prévoit une hausse de plus de 175 millions d'euros du plafond des redevances perçues par les agences de l'eau. Celles-ci apportent leur soutien aux collectivités pour gérer l'approvisionnement ou pour forer d'autres puits, comme dans la commune de Saint-Louis. Encore faut-il que le budget soit adopté pour que cette hausse puisse entrer en vigueur.

Enfin, je suis avec attention les travaux de la mission interinspections chargée d'identifier des leviers de financement, dont les conclusions sont attendues pour le premier trimestre 2026. Monsieur le député, vous pouvez compter sur mon engagement.

Mme la présidente. La parole est à M. Cyrille Isaac-Sibille.

M. Cyrille Isaac-Sibille. Merci beaucoup pour ces précisions, madame la ministre. Le seuil à 60 microgrammes est assez élevé. Vous le baissez à 10 microgrammes – bravo ! J'espère que les agences européennes et les nôtres pourront nous fournir des résultats rapidement.

CONGÉS PARENTAUX

Mme la présidente. La parole est à Mme Constance de Pélichy.

Mme Constance de Pélichy. Cette année, les messages de condoléances auront été plus nombreux que ceux de félicitations – c'est une réalité glaçante. Le nombre de naissances s'est effondré, comme si les « Français, champions de la natalité » appartenaient au passé.

Mais il n'y a pas de fatalité. Depuis plus de six mois, j'étudie avec des collègues les raisons qui font renoncer à un désir d'enfant. Près de 30 000 Françaises et Français ont répondu à la consultation que nous avons lancée, ce dont je les remercie. Leur message est sans appel : les deux tiers nous indiquent que de meilleurs congés et modes de garde les inciteraient à faire un enfant de plus. Je les comprends.

Alors que votre enfant n'a que deux mois et demi, on vous demande de retourner au turbin. Vous n'êtes pas remise de votre accouchement ; les nuits sont hachées ; votre allaitement est condamné – sans parler de la création du lien d'attachement ou de la sécurité affective, encore si fragile. Qui pis est, vous devez confier ce que vous avez de plus précieux à des inconnus, souvent sans pouvoir choisir le mode de garde – « c'était la seule place disponible », entend-on souvent. En revanche, pour confier votre bébé, l'État vous alloue jusqu'à 900 euros mensuels, le double de l'indemnité pour congé parental. Le message est donc clair : le retour rapide au travail prime tout le reste.

Pour stopper la chute vertigineuse des naissances, la question des congés, des modes de gardes, de la conciliation vie pro-vie perso est cruciale. Les pays scandinaves nous le montrent : on peut concilier congés longs, carrière professionnelle et égalité entre les femmes et les hommes. Le congé de naissance adopté hier constitue une avancée nécessaire, sans être suffisante. Nous devons permettre aux mères de mieux accueillir leur nourrisson et aux pères de trouver toute leur place.

Madame la ministre, trouvez-vous normal qu'il soit plus rentable de confier son enfant que de le garder, même lorsque c'est cette dernière solution que les parents préfèrent ? Êtes-vous prête à aller plus loin : à refondre, à simplifier et à améliorer la kyrielle de congés, pour qu'enfin les parents

aient véritablement le choix ? (*Applaudissements sur les bancs du groupe LIOT et sur plusieurs sur les bancs des groupes EcoS et GDR.*)

Mme la présidente. La parole est à Mme la ministre de la santé, des familles, de l'autonomie et des personnes handicapées.

Mme Stéphanie Rist, ministre de la santé, des familles, de l'autonomie et des personnes handicapées. Cette année marque, comme vous l'avez dit, un tournant majeur : le nombre des décès est supérieur à celui des naissances, en baisse de 20 % par rapport à 2010. Cette évolution, au terme de laquelle notre pays rejoint la moyenne européenne, ne traduit pas nécessairement un fléchissement du désir d'enfant.

L'action publique n'a pas vocation à faire peser des injonctions, mais à lever les obstacles. En l'occurrence, ceux-ci tiennent à plusieurs facteurs, dont le premier est l'infertilité. Cette épreuve que traverse un couple sur huit, femmes et hommes confondus, constitue aussi un thème de prévention et de recherche, et pose un problème d'accès aux soins. C'est pourquoi nous en étudions tous les aspects.

Mme Marie-Charlotte Garin. Dont l'interdiction des pesticides ?

Mme Stéphanie Rist, ministre. À cela s'ajoutent souvent des conditions de vie plus difficiles, notamment en matière d'accès au logement, qui rendent instables certains parcours résidentiels, et l'évolution des normes sociales, marquée par la montée du discours « *no kids* », qui contribuent à perturber la projection dans la parentalité.

Comme vous l'avez souligné, il existe enfin un problème de conciliation, d'équilibre entre vie professionnelle et vie familiale. C'est pour y répondre que le PLFSS adopté hier crée un nouveau congé de naissance. Mieux indemnisé et susceptible d'être partagé au sein du couple, il permettra de rester auprès de son enfant jusqu'à la fin des six premiers mois de sa vie. Ce congé s'ajoute au congé parental existant, qui ne doit plus représenter un choix contraint. C'est pourquoi nous avons décidé d'orienter le financement public, à hauteur de 600 millions d'euros, vers la réforme du complément du libre choix du mode de garde, qui vise à réduire le reste à charge pour les familles. Notre choix politique est clair : refuser les injonctions, tout en créant les conditions concrètes permettant aux familles de choisir librement leur avenir.

Mme Marie-Charlotte Garin. Et la revalorisation des allocations familiales ?

MODERNISATION DE L'ÉTAT ET CYBERSÉCURITÉ

Mme la présidente. La parole est à Mme Marie-Agnès Poussier-Winsback.

Mme Marie-Agnès Poussier-Winsback. Monsieur le ministre de l'intérieur, la modernisation de l'action de l'État n'est pas un luxe, mais la condition pour qu'il reste efficace, crédible et se montre à la hauteur des défis du pays. Moderniser l'État, c'est lui redonner de la puissance pour mieux lutter contre la fraude, protéger davantage les citoyens, rendre l'action publique plus rapide et plus juste. Sur ce sujet, la position du groupe Horizons & indépendants est claire : nous soutenons un État plus moderne, plus simple et plus efficace.

Cette modernisation ne peut toutefois se concevoir sans garanties particulièrement fortes en matière de protection des données personnelles. Historiquement, notre pays a fait figure de pionnier en créant la Cnil, dont le cadre a récemment été renforcé par les exigences européennes du RGPD.

Or vous avez confirmé ce matin qu'une attaque informatique contre le ministère de l'intérieur avait conduit à l'extraction de dizaines de fiches confidentielles. Le fichier de traitement des antécédents judiciaires et le fichier des personnes recherchées auraient notamment été consultés, alors que ces fichiers des plus sensibles, essentiels au travail des forces de sécurité, n'ont évidemment pas vocation à être accessibles au grand public.

Cette attaque informatique est particulièrement grave. Elle interroge d'autant plus que s'ouvrira dans les prochaines semaines l'examen du projet de loi relatif à la lutte contre la fraude, qui prévoit d'élargir l'accès à certains fichiers à des opérateurs extérieurs à l'administration.

Dans ce contexte, monsieur le ministre, pouvez-vous préciser l'ampleur exacte de la compromission constatée et le contenu précis des données extraites ? Par ailleurs, au-delà de la gestion de cette urgence, quelles mesures concrètes et immédiates le gouvernement entend-il prendre pour renforcer durablement la cybersécurité de nos ministères et la protection des données sensibles de l'État ? (*Applaudissements sur les bancs du groupe HOR.*)

Mme la présidente. La parole est à M. le ministre de l'intérieur.

M. Laurent Nuñez, ministre de l'intérieur. Je vous rejoins tout à fait : l'intrusion dont nos systèmes d'information ont fait l'objet est très grave. Je ne le nie pas. C'est bien pour cela que je souhaite faire toute la lumière sur cette attaque.

Nous avons subi une intrusion, très probablement de la part d'un hacker, puisque l'action a ensuite été revendiquée sur les réseaux sociaux. Celui-ci a utilisé notre système de messagerie : après s'y être introduit, il a pu collecter des mots de passe, l'hygiène numérique qui consiste à ne pas en échanger sur des messageries non cryptées n'ayant pas toujours été observée. L'assaillant a pu consulter ainsi plusieurs fichiers et procéder à l'extraction de certaines fiches, ce qui est évidemment très grave. Comme je l'ai indiqué ce matin au micro de France Info, quelques dizaines de fiches seraient, à cette heure, concernées. Je reste très prudent – nous poursuivons l'inventaire.

Nous avons pris immédiatement des mesures de remédiation : systématisation de la double authentification, fermeture de plusieurs comptes, gestion plus stricte des messageries. Le cadre de travail des agents sera forcément plus contraint.

Plus généralement, le ministère de l'intérieur a engagé, comme tous les autres ministères, une action visant à renforcer ses systèmes d'information, notamment grâce à l'Anssi. Cette agence a été saisie et une enquête judiciaire a été ouverte, au terme de laquelle il ne fait aucun doute que l'assaillant sera retrouvé. J'ai également diligenté une enquête administrative, dont je tirerai toutes les conséquences pour l'organisation de nos services, tout comme je tirerai toutes les conséquences des résultats de l'enquête judiciaire.

Ce qui s'est produit est très grave – j'assume ce mot. (*Applaudissements sur les bancs du groupe EPR.*)

PROJET DE DÉCRET « RIVAGE »

Mme la présidente. La parole est à M. Yannick Monnet.

M. Yannick Monnet. Ma question s'adresse à monsieur le garde des sceaux.

J'ai été alerté par les avocats du barreau de Moulins sur le projet de décret dit Rivage – soit : réguler les instances en voie d'appel pour en garantir l'effectivité.

L'objectif affiché est de désengorger les cours d'appel en recentrant leur activité sur les litiges considérés comme les plus « significatifs ». Pour cela, vous envisagez de relever le seuil d'appel d'une décision de première instance de 5 000 à 10 000 euros ; de supprimer purement et simplement le droit d'appel contre certaines décisions du juge aux affaires familiales, par exemple celles qui concernent les pensions alimentaires ; de rendre obligatoire la tentative de règlement amiable pour tous les litiges jusqu'à 10 000 euros, contre 5 000 euros aujourd'hui ; et enfin d'instaurer un filtrage des appels, permettant aux présidents de chambre des cours d'appel d'écarter d'emblée les appels « manifestement irrecevables ».

Monsieur le ministre, de telles dispositions constitueraient un recul sans précédent de l'accès des citoyens à la justice et une atteinte majeure au principe du double degré de juridiction. Elles pénaliseraient les plus précaires, pour lesquels un litige de quelques milliers d'euros représente souvent un enjeu vital.

Elles risquent de surcroît d'instaurer une justice à deux vitesses, et j'oserai dire une justice de classe, en réservant des traitements inégaux aux justiciables les plus fragiles, qui subiraient de plein fouet ces nouvelles règles, tandis que ceux assistés d'un avocat en première instance pourraient aisément les contourner.

Alors qu'une affaire civile met en moyenne des mois, voire des années à être jugée en appel, il est indispensable de tout faire pour réduire des délais aussi indécents. Mais cela implique de procéder à des recrutements massifs de magistrats et de greffiers, d'améliorer les outils informatiques et bureautiques, non de réduire les droits des justiciables !

Monsieur le ministre, vous avez annoncé une phase de concertation approfondie avec les représentants de la profession et ceux des juridictions. Êtes-vous prêt à entendre leur refus unanime ?

Mme la présidente. La parole est à M. le garde des sceaux, ministre de la justice.

M. Gérald Darmanin, garde des sceaux, ministre de la justice. Monsieur le député, je suis très heureux que nous ayons l'occasion de parler de justice civile dans l'hémicycle. Comme ces questions relèvent essentiellement de mesures réglementaires, le Parlement s'en saisit rarement. Elles représentent pourtant 60 % de l'activité des tribunaux et du travail des magistrats, la majeure partie de celui des avocats et le lien le plus évident entre les Français et leur justice.

Cet été, j'ai déjà publié deux décrets sur les modes amiables de règlement des différends, qui doivent permettre de passer d'un système fondé sur la confrontation à un système reposant davantage sur la concertation, plus proche de ce qui existe dans nombre de pays voisins. Les avocats ont accompagné ces mesures – je les remercie –, qui accélèrent les procédures et améliorent notre justice, car un accord entre les parties homologué par un juge vaut mieux qu'une décision qui leur est imposée.

J'ai également élaboré un projet de décret dit Rivage, que j'ai soumis à la concertation. Sur plusieurs centaines de milliers de procédures – sans doute même plusieurs millions – par an, ce décret concernerait chaque année

12 500 dossiers. En effet, ce projet n'a évidemment pas pour objet de réformer l'ensemble de la justice civile. Sans doute convient-il d'ailleurs d'exclure de son champ d'application une juridiction comme les prud'hommes, conformément à la suggestion des avocats – j'y suis tout à fait disposé.

Comme vous l'avez remarqué vous-même, les mesures envisagées visent avant tout à écarter des dossiers présentant une irrégularité manifeste, par exemple parce que les justiciables les ont déposés après la date butoir. Autrement dit, il s'agit de ne pas bercer de faux espoirs des personnes dont la démarche a 90 % de chances de déboucher sur une réponse négative en appel ; il s'agit de leur éviter d'engager des frais d'avocat ou de solliciter l'aide juridictionnelle, alors qu'ils essuieront manifestement un non définitif à cause de la forme, non du fond.

J'ai cependant entendu les objections des avocats, ceux du barreau de Moulins et d'ailleurs. J'ai donc suspendu le décret dit Rivage et je prendrai les six mois nécessaires à la concertation, à l'issue de laquelle je ne le publierai pas si l'avis de la profession des avocats demeure défavorable. *(Mme Blandine Brocard et M. Romain Daubié applaudissent.)*

INDUSTRIE AUTOMOBILE

Mme la présidente. La parole est à M. Éric Michoux.

M. Éric Michoux. Ma question s'adresse à M. le Premier ministre. Je veux porter ici la colère des 330 000 salariés de la filière automobile française et d'une industrie qui se meurt de faire allégeance au pacte vert pour l'Europe – une escroquerie environnementale.

Le 23 octobre, Emmanuel Macron a très clairement réaffirmé sa position contre l'automobile thermique et, à nouveau, a prêté allégeance au pouvoir technocratique européen. En réalité, il n'aime ni l'industrie française ni la France. Je crois tout simplement qu'il n'aime pas les Français. *(Applaudissements sur les bancs des groupes UDR et RN. – Exclamations sur divers bancs.)*

Mme Blandine Brocard. Oh là là!...

M. Éric Michoux. Pourtant, l'industrie automobile est la colonne vertébrale des industries de toutes les puissances mondiales. Avec elle se développent l'électronique, la robotique, la métallurgie, les filières de services et l'IA. Sans elle, pas de sidérurgie, pas d'acier, et, par conséquent, pas de canons, pas d'industrie de défense et plus de souveraineté.

Avec le pacte vert pour l'Europe, Bruxelles organise méticuleusement le grand remplacement des véhicules thermiques français par des véhicules électriques chinois ! Son sinistre cortège est aussi composé de batteries chinoises, d'électronique chinoise, de panneaux photovoltaïques chinois, d'éoliennes chinoises, d'onduleurs chinois.

M. Jean-François Rousset. Mais d'électricité française !

M. Éric Michoux. Concrètement, c'est le grand remplacement de l'industrie française par l'industrie chinoise ! *(M. René Pilato s'exclame.)* La trahison !

M. Pierre Pribetich. M. Michoux, toujours dans la mesure !

M. Éric Michoux. Monsieur le Premier ministre, aurez-vous le courage de suivre l'exemple de l'Allemagne et de réunir les professionnels pour éviter le crash programmé de notre industrie ?

Mme la présidente. La parole est à Mme la ministre déléguée chargée de l'intelligence artificielle et du numérique.

Mme Anne Le Hénauff, ministre déléguée chargée de l'intelligence artificielle et du numérique. Monsieur le député, je réponds en lieu et place de mon collègue Sébastien Martin, ministre délégué chargé de l'industrie, sur le paquet automobile européen. La Commission européenne a présenté un accord que nous trouvons équilibré et fidèle à la ligne française. *(Exclamations sur quelques bancs des groupes UDR et RN.)*

M. Hervé de Lépinau. C'est trop tard !

M. Alexandre Loubet. Vous étiez pourtant contre !

Mme Anne Le Hénauff, ministre déléguée. Son but est de nous permettre de mener à bien la transition écologique sans sacrifier l'industrie européenne. Par quels moyens ? Il s'agit à la fois de soutenir l'industrie et l'emploi automobiles européens et de respecter le cap climatique que nous nous sommes engagés à tenir. En l'état, ce cap climatique est maintenu, et il est crédible.

Contrairement à ce que vous sous-entendez, ce paquet automobile européen introduit la préférence européenne – notamment par l'introduction du critère Fabriqué en Europe, notre nouvelle règle de conduite. *(Exclamations sur les bancs des groupes UDR et RN.)*

M. Alexandre Loubet. Fabriqué en Europe de l'Est, plutôt !

Mme Anne Le Hénauff, ministre déléguée. Cette préférence européenne sera mise en œuvre par le conditionnement des aides publiques. À partir de 2028, celles-ci favoriseront l'électrification du parc automobile, à hauteur de 60 % des flottes professionnelles des grandes entreprises, des petits véhicules et des batteries.

Ce paquet automobile européen n'est qu'une première étape. Nous irons encore plus loin : la France s'est fortement engagée dans ce combat. Nous saluons l'équilibre global qui a finalement été trouvé – entre l'ambition affirmée d'électrifier et la souplesse à introduire pour ne pas pénaliser les industries française et européenne. Concernant cette flexibilité envisagée jusqu'en 2035, la France salue la mise en œuvre de la logique de compensation, qui nous permettra de préserver la trajectoire climatique que nous nous sommes collectivement fixée. Nous veillerons tout particulièrement au respect de cette trajectoire.

Mme la présidente. La parole est à M. Éric Michoux.

M. Éric Michoux. Merci madame la ministre. Si vous faites référence aux accords conclus hier, je vous encourage à demander à vos services de les lire ! Ces faux accords posent en réalité de telles contraintes pour les voitures thermiques qu'on ne pourra pas en produire davantage qu'aujourd'hui ! *(Applaudissements sur les bancs des groupes UDR et RN.)*

Mme la présidente. Nous avons terminé les questions au gouvernement.

Suspension et reprise de la séance

Mme la présidente. La séance est suspendue.

(La séance, suspendue à quatorze heures cinquante, est reprise à quinze heures, sous la présidence de Mme Clémence Guetté.)

PRÉSIDENCE DE MME CLÉMENCE GUETTÉ

vice-présidente

Mme la présidente. La séance est reprise.

4

CONVENTION DE COOPÉRATION JUDICIAIRE
ENTRE LA FRANCE ET LE MYANMAR

**Discussion, après engagement
de la procédure accélérée,
d'un projet de loi**

Mme la présidente. L'ordre du jour appelle la discussion du projet de loi autorisant l'approbation de la convention de coopération judiciaire internationale entre le gouvernement de la République française et l'Organisation des Nations unies représentée par le Mécanisme d'enquête indépendant pour le Myanmar (n^{os} 1664, 2195).

PRÉSENTATION

Mme la présidente. La parole est à Mme la ministre déléguée chargée de la francophonie, des partenariats internationaux et des Français de l'étranger.

Mme Eléonore Caroit, *ministre déléguée chargée de la francophonie, des partenariats internationaux et des Français de l'étranger*. Le Mécanisme d'enquête indépendant pour le Myanmar a été créé par le Conseil des droits de l'homme des Nations unies (CDH) en septembre 2018. Il a pour objectif de consigner les violations les plus graves du droit international commises en Birmanie depuis 2011 et de favoriser la traduction en justice de leurs auteurs. Il recueille et conserve des preuves destinées à nourrir des procédures pénales devant des juridictions nationales ou internationales, mais ce n'est pas une juridiction et son action repose sur la coopération des États. C'est précisément l'objet de la convention de coopération judiciaire qui vous est soumise.

Plus de 1,14 million de personnes ont fui la Birmanie pour se réfugier au Bangladesh, d'après le Haut-Commissariat des Nations unies pour les réfugiés (HCR). Des milliers de Rohingyas ont perdu la vie. Je me suis moi-même rendue, il y a un an, dans un camp de réfugiés rohingyas ; je peux vous dire que la situation y est véritablement intenable. Croiser les regards de personnes qui sont parfois là depuis des années, sans perspectives, c'est une expérience qui vous saisit au cœur ; elle seule, peut-être, est susceptible de traduire l'ampleur de ce qui vous est demandé aujourd'hui, chers parlementaires.

La France a condamné avec la plus grande fermeté le coup d'État survenu le 1^{er} février 2021 en Birmanie, ainsi que les répressions qui ont eu lieu, en particulier à l'encontre de la minorité musulmane rohingya, contrainte à l'exil vers le Bangladesh. Notre pays s'est pleinement mobilisé en fournissant un appui humanitaire important pour faire face à cette crise, mais l'aide humanitaire n'efface pas l'urgence d'établir la justice.

Le Mécanisme d'enquête indépendant est un outil éprouvé ; il a déjà permis de documenter les crimes commis en Syrie et en Irak par le régime de Bachar al-Assad et par l'organisation État islamique. La présente convention répond à un impératif juridique clair, puisqu'elle vise à permettre aux juridictions françaises de coopérer pleinement avec le Mécanisme, notamment pour l'audition de témoins présents sur notre territoire.

De nombreux États, dont plusieurs de nos partenaires européens, ont déjà conclu de tels accords. Adopter rapidement ce projet de loi d'approbation, c'est réaffirmer l'engagement de la France en faveur du droit international, de la lutte contre l'impunité et de la protection des victimes. Le Mécanisme est destiné à rendre justice au peuple birman ; la France peut et doit y contribuer. C'est pourquoi le gouvernement vous invite à approuver sans réserve cette convention. (*Applaudissements sur les bancs des groupes EPR, SOC et Dem.*)

Mme la présidente. La parole est à M. Laurent Mazaury, rapporteur de la commission des affaires étrangères.

M. Laurent Mazaury, *rapporteur de la commission des affaires étrangères*. Le projet de loi autorisant l'approbation de la convention de coopération judiciaire internationale conclue par la France avec l'ONU, s'agissant de l'entraide pénale au profit du Mécanisme d'enquête indépendant pour le Myanmar, a été approuvé à l'unanimité des membres de la commission des affaires étrangères le 3 décembre. Je me félicite qu'un consensus transpartisan se soit ainsi dégagé autour d'un objectif que la France doit défendre avec force : la lutte déterminée contre l'impunité des auteurs de crimes de masse. Face à la barbarie, le droit international et la justice pénale ne sont pas des principes désincarnés ; ce sont des réalités auxquelles nul ne peut se soustraire.

C'est la tâche historique qui est assignée au système onusien depuis 1945 et c'est précisément le sens de la convention dont le présent projet de loi autorise l'approbation. Cette convention a été signée à Genève le 12 juin 2024 ; elle détermine le cadre juridique relatif à l'entraide pénale entre les autorités judiciaires françaises et le Mécanisme d'enquête lui-même, qui a été créé en septembre 2018 par une résolution du Conseil des droits de l'homme de l'ONU. Il a pour mission de recueillir des éléments de preuve permettant de documenter les violations les plus graves du droit international commises en Birmanie depuis 2011 ; son but est donc de faciliter l'ouverture de poursuites judiciaires à l'encontre des auteurs de ces crimes devant des juridictions nationales ou internationales.

Ce travail essentiel intervient dans un contexte marqué par la multiplication d'atrocités de masse ciblant les populations civiles, notamment les minorités ethniques et religieuses, mais aussi par la répression organisée par la junte militaire à la suite du coup d'État survenu le 1^{er} février 2021. Je ne reviendrai pas en détail sur les questions géopolitiques que soulève la crise birmane ni sur chacune des stipulations de la convention que j'ai eu l'occasion d'analyser dans mon rapport. Je développerai cependant trois aspects afin de vous convaincre, s'il en est encore besoin, de l'utilité de ce texte, dont la dimension modeste et technique ne doit pas occulter les réels enjeux de fond.

Premièrement, la situation sécuritaire et humanitaire de la Birmanie s'est dégradée au cours des dernières années. La spirale de violences que connaît le pays procède d'un double phénomène. D'une part, la minorité musulmane des Rohingyas fait l'objet d'une répression brutale de la part des forces

armées depuis le milieu des années 2010, ce qui a entraîné l'exil vers le Bangladesh de près de 1 million d'entre eux, contraints de fuir les persécutions dont ils sont victimes.

D'autre part, le coup d'État militaire du 1^{er} février 2021 a mis un terme au fragile processus de transition démocratique engagé en 2011. La junte au pouvoir enferme, voire élimine ses opposants, en multipliant les exactions. Plus de 6 000 civils, dont près de 750 enfants, ont ainsi été tués au cours des cinq dernières années. Pas plus tard qu'il y a dix jours, une frappe aérienne a provoqué la mort d'au moins 18 civils dans une ville du canton de Tabayin; il y a une semaine, la junte a bombardé l'hôpital de Mrauk U, tuant 31 civils et faisant 68 blessés, ce qui illustre le climat permanent de terreur qu'elle tente d'imposer à la population.

Selon les ONG, plus de la moitié de la population birmane vit sous le seuil de pauvreté et près de 19 millions de personnes ont besoin d'une aide humanitaire d'urgence. La France se mobilise pleinement pour soutenir la population birmane; elle a déjà versé près de 8,8 millions d'euros d'aide humanitaire en 2025. Le soutien aux civils doit aller de pair avec la fermeté envers la junte, dont témoignent l'embargo sur les armes et les sanctions visant directement ses chefs militaires.

Je précise à ce titre que l'effectivité des régimes de sanction décidés à l'échelle internationale n'est pas véritablement garantie en l'état de notre droit pénal puisqu'au-delà de la notion de « devoir de vigilance », aucun cadre légal ne réprime spécifiquement la violation de sanctions internationales. En tant que législateurs, nous devrions sérieusement songer à combler ce vide juridique, d'autant qu'un projet de loi a été déposé en ce sens il y a presque vingt ans. Il a été adopté en première lecture en 2013 par le Sénat, puis en 2016 par l'Assemblée; la navette parlementaire est donc interrompue depuis près de dix ans, ce qui doit nous interpellier. Il me semble nécessaire de faire enfin aboutir ce projet de loi, afin d'améliorer l'efficacité de notre arsenal législatif en la matière.

Je souhaite en second lieu insister sur l'activité du Mécanisme d'enquête indépendant créé par l'ONU en 2018 et opérationnel depuis 2019. C'est un outil institutionnel qui a déjà été utilisé entre 2016 et 2017 afin de documenter les massacres commis par le régime de Bachar al-Assad et par l'État islamique en Syrie et en Irak. Ce n'est pas un tribunal, puisqu'il ne poursuit, ne juge et ne condamne personne, mais son travail d'enquête permet d'établir les faits et de mettre en lumière les responsabilités de crimes de génocide, de crimes de guerre et de crimes contre l'humanité qui ont pu être commis sur le territoire birman.

Le Mécanisme travaille donc en étroite collaboration avec les États, les ONG et les juridictions, à l'échelle tant nationale qu'internationale. Plusieurs recours ont été introduits depuis 2019 devant la Cour internationale de justice (CIJ) et la Cour pénale internationale (CPI) pour engager la responsabilité des autorités birmanes; ils sont en cours d'instruction et attendent leur jugement. Ce travail minutieux qu'accomplissent les agents du Mécanisme depuis Genève – vous vous doutez qu'ils n'ont pas accès au territoire birman – est titanesque, eu égard aux centaines de témoignages déjà recueillis et aux milliers de documents portés à leur connaissance qu'ils doivent analyser. Hélas, ils sont confrontés à des difficultés majeures dans l'exercice de leurs missions, en raison des restrictions budgétaires qui ont affecté l'ensemble des organes des Nations unies au cours des derniers mois. Cela risque d'avoir de lourdes répercussions sur la capacité du

Mécanisme à accomplir sa tâche à court terme, la suppression de onze postes, soit près de 20 % des personnels, étant envisagée dès 2026.

Ces différents éléments m'amènent à la troisième et dernière partie de mon intervention, qui a trait au contenu de la convention de coopération judiciaire et aux raisons qui doivent, je l'espère, conduire notre assemblée à voter en faveur du texte. La conclusion de cette convention répond tout d'abord à un impératif juridique: comme je l'ai indiqué, le Mécanisme n'est pas une juridiction judiciaire; or notre code de procédure pénale réserve le bénéfice des dispositifs d'entraide pénale aux seules juridictions étrangères. Un accord international est donc indispensable afin de déterminer les règles applicables aux mesures d'entraide que pourront réciproquement solliciter l'autorité judiciaire française et le Mécanisme d'enquête de l'ONU lui-même. Je précise que le Mécanisme a déjà conclu treize accords bilatéraux avec des États, dont la moitié sont des États membres de l'Union européenne.

Composé de quatorze articles, cet accord présente des stipulations conformes aux conventions européennes qui régissent les modalités d'entraide pénale. Il permet ainsi aux tribunaux français – en l'occurrence, le pôle « crimes contre l'humanité, génocides, crimes et délits de guerre » du parquet national antiterroriste (Pnat) – de solliciter, auprès du Mécanisme, ou de conduire, à sa demande, des auditions de témoins. Conformément aux conventions bilatérales relatives à l'entraide, plusieurs mesures sont expressément exclues du champ d'application de la convention, par exemple les interceptions téléphoniques, les mesures privatives de liberté ou le gel et la saisie des avoirs.

La convention fixe ensuite les modalités de la transmission d'informations entre le Mécanisme et l'autorité judiciaire, en reprenant des exigences procédurales qui sont conformes, là encore, au droit existant. Comme vous pouvez le supposer, son entrée en vigueur n'aura qu'un impact très modeste sur l'activité des juridictions françaises. Lors de leur audition, les services du ministère de l'Europe et des affaires étrangères et du ministère de la justice m'ont confirmé qu'aucune procédure n'avait été ouverte en France au sujet des crimes de masse commis en Birmanie, malgré la compétence universelle dont disposent nos tribunaux s'agissant des crimes de génocide, des crimes de guerre et des crimes contre l'humanité.

Pourtant, cette convention mérite d'être ratifiée. Sur le plan juridique, elle envoie un signal fort contre l'impunité judiciaire dont bénéficient encore trop souvent les auteurs d'exactions de masse. La France doit réaffirmer que la loi du plus fort est contraire aux principes sur lesquels repose le droit international, que nous devons inlassablement défendre à l'heure où ils sont hélas gravement remis en cause.

M. Jean-Paul Lecoq. Partout!

M. Laurent Mazaury, *rapporteur.* L'intensification des violences commises par la junte militaire, alors que son contrôle sur des pans entiers du territoire birman s'affaiblit, montre que la situation n'est pas figée. Dans ce contexte, les futures élections que devrait organiser la junte au cours des prochaines semaines n'ont hélas pour seul but que de légitimer la poursuite de sa mainmise sur le pays, comme l'a d'ailleurs dénoncé le Haut-Commissariat des Nations unies aux droits de l'homme (HCDH), qui a déploré « un climat de violences omniprésentes et de menaces mettant en danger la vie des civils ».

Face à la perspective d'une nouvelle amplification des exactions en Birmanie, le projet de loi autorisant la ratification de la convention de coopération judiciaire avec le Mécanisme d'enquête s'inscrit dans le sillage de celui que notre commission avait adopté en 2022 à propos de la Syrie. Un tel texte n'a donc rien d'une solution miracle ni d'une grande avancée géopolitique, mais c'est un moyen utile pour contribuer, à sa mesure, à la lutte contre la barbarie. Je forme le vœu que notre assemblée approuve largement ce texte, afin de témoigner du soutien franc et massif de la représentation nationale à la population civile birmane et aux principes et valeurs qui fondent le droit international. (*M. Joël Bruneau et Mme Maud Petit applaudissent.*)

DISCUSSION GÉNÉRALE

Mme la présidente. Dans la discussion générale, chaque orateur dispose de cinq minutes.

La parole est à Mme Maud Petit.

Mme Maud Petit. Il nous est demandé d'autoriser l'approbation de la convention de coopération judiciaire internationale conclue entre la France et l'ONU, représentée par le Mécanisme d'enquête indépendant pour le Myanmar.

Avant toute chose, je souhaite remercier notre collègue Jean-Paul Lecocq et le groupe GDR de s'être opposés à la mise en œuvre de la procédure d'examen simplifiée afin que la représentation nationale prenne pleinement la mesure de la situation dramatique qui prévaut aujourd'hui dans l'ancienne Birmanie.

Ce qu'il se passe depuis plusieurs années au Myanmar reste largement ignoré, alors même que les violations massives des droits de l'homme y sont particulièrement nombreuses. Les minorités, particulièrement les minorités ethniques et religieuses, et notamment les Rohingyas, ont été longtemps les principales cibles de persécutions. Mais, depuis le coup d'État du 1^{er} février dernier, ces violences en tous genres se sont étendues à tous ceux qui s'opposent, de près ou de loin, à la junte militaire en place, qu'il s'agisse de citoyens, de journalistes, d'élus ou d'étudiants. En s'emparant du pouvoir par la force, l'armée birmane a mis un terme au fragile processus démocratique engagé en 2011.

Ce coup d'État a ouvert la voie à une escalade d'atrocités : assassinats, arrestations arbitraires, tortures, déplacements massifs de population, bombardements de civils, d'établissements scolaires ou hospitaliers. La dernière attaque en date a eu lieu le 12 décembre, lorsqu'une frappe aérienne a visé l'hôpital de Mrauk-U dans l'État de Rakhine, causant la mort d'au moins trente-trois civils. Réalisons-nous ce qu'il se passe ? Il s'agissait de la soixante-septième attaque recensée contre un établissement de santé depuis le début de l'année. La junte militaire semble prête à tout pour asseoir son pouvoir et le conserver !

Sur le terrain, la situation humanitaire est extrêmement critique. Depuis le coup d'État, près de 6 500 personnes ont été tuées – dont environ 750 enfants – près de 3,6 millions de personnes ont été déplacées à l'intérieur du pays, environ 19 millions de personnes sont confrontées à une insécurité alimentaire. Enfin, selon les ONG sur place, près de la moitié de la population vit sous le seuil de pauvreté.

Face à cette catastrophe humanitaire, la France et l'Union européenne sont mobilisées pour apporter une aide aux victimes de la répression menée par la junte militaire. En 2025, notre pays a accordé près de 8,8 millions d'euros d'aide

humanitaire, complétée par une enveloppe de 2 millions destinée à porter assistance aux sinistrés du terrible tremblement de terre du 28 mars, qui a causé la mort de plus de 3 300 personnes, selon des chiffres officiels vraisemblablement en deçà de la réalité.

Parallèlement, la France et l'Union européenne ont prolongé et renforcé leur embargo sur les armes et sur les équipements pouvant servir à la répression interne. Elles ont adopté diverses mesures visant plus spécifiquement les intérêts économiques et financiers des chefs militaires de la junte.

L'objectif du projet de loi que nous examinons est de rappeler que nul n'est au-dessus des règles du droit international : les responsables des crimes les plus graves doivent savoir qu'ils pourront être poursuivis. Créé par le Conseil des droits de l'Homme de l'ONU, le Mécanisme d'enquête indépendant pour le Myanmar a pour mission de recueillir, de conserver et d'analyser des éléments de preuve relatifs aux violations les plus graves du droit international commises contre les civils en Birmanie. Cet organe subsidiaire s'inscrit dans la continuité d'un Mécanisme similaire, mis en place en 2016 pour aider à l'enquête et à la poursuite des personnes responsables des crimes commis en Syrie depuis 2011 et considérés comme les plus graves en droit international.

Ce mécanisme indépendant n'est pas un tribunal ; il ne juge, ne poursuit ni ne condamne. Puisqu'il ne s'agit pas d'une juridiction, il est indispensable d'encadrer juridiquement l'entraide pénale entre la justice française et cet organe.

Si je ne doute pas que ce projet de loi sera largement adopté ici, comme il l'a été en commission, il n'aura qu'un faible impact sur nos juridictions. Le rapporteur l'a rappelé : selon les services du ministère de l'Europe et des affaires étrangères et du ministère de la justice, aucune procédure n'a été diligentée en France au sujet de crimes de masse commis au Myanmar.

Cependant, ce texte aura une portée politique et symbolique importante. Il enverra un signal fort en réaffirmant l'engagement de la France à faire respecter les règles du droit international. Dans ce contexte, fidèle à son engagement en faveur de la démocratie, le groupe des Démocrates votera en faveur de ce projet de loi.

Mme la présidente. La parole est à M. Bertrand Bouyx.

M. Bertrand Bouyx. Le projet de loi qui nous est soumis vise à autoriser l'approbation de la convention de coopération judiciaire internationale entre la France et l'Organisation des Nations unies, représentée par le Mécanisme d'enquête indépendant pour le Myanmar. Sommes-nous collectivement capables de lutter concrètement contre l'impunité des crimes internationaux les plus graves ? Telle est la question politique et morale majeure qui affleure derrière ce texte à l'apparence technique.

Depuis plus de dix ans, la Birmanie est le théâtre de violations massives et systématiques des droits de l'homme et du droit international humanitaire. Ces exactions, qui ont particulièrement frappé la minorité Rohingya, se sont encore aggravées depuis le coup d'État militaire du 1^{er} février 2021. Les faits déjà documentés, c'est-à-dire la répression sanglante de l'opposition, les bombardements de civils, de zones civiles, les violences sexuelles et les déplacements forcés de population sont susceptibles de constituer des crimes contre l'humanité et des crimes de guerre.

Face à cette situation, la communauté internationale a réagi pour enrayer la spirale de violence et d'impunité. Dès 2018, le Conseil des droits de l'homme des Nations unies a créé un Mécanisme d'enquête indépendant pour le Myanmar, chargé de collecter, de préserver et d'analyser les éléments de preuves relatifs aux crimes internationaux commis depuis 2011. Ce mécanisme, basé à Genève, ne juge pas ; il prépare le travail de la justice en constituant des dossiers exploitables par les juridictions nationales ou internationales compétentes.

Encore faut-il que les États puissent coopérer efficacement avec lui ! Or, en l'état du droit français, cette coopération est juridiquement impossible. Les mécanismes d'entraide judiciaire prévus par notre code de procédure pénale sont réservés aux juridictions et ne peuvent bénéficier à un organe d'enquête onusien. Cette lacune empêche notamment les autorités françaises de transmettre des informations, d'auditionner des témoins présents sur notre territoire ou de répondre formellement aux demandes du mécanisme.

La convention que nous examinons lève ce blocage. Cette convention n'est ni une innovation hasardeuse ni un précédent inquiétant ; elle s'inscrit dans une continuité claire et assumée de la politique française en matière de justice internationale. M. le rapporteur l'a rappelé, la France a déjà conclu un accord comparable avec le Mécanisme international, impartial et indépendant pour la Syrie (MIII). Elle a également soutenu politiquement et financièrement un dispositif analogue concernant l'Irak. Il s'agit donc d'un cadre éprouvé, juridiquement sécurisé et conforme à nos engagements internationaux.

Sur le fond, la convention prévoit des garanties essentielles : la coopération reste encadrée, la France peut refuser ou différer l'exécution d'une demande si ses intérêts fondamentaux, sa souveraineté, son ordre public ou ses engagements internationaux sont en cause. Les infractions politiques sont exclues, les règles de confidentialité, de spécialité et de protection des données personnelles sont précisément définies. Autrement dit, il ne s'agit en aucun cas d'un abandon de souveraineté en matière judiciaire mais d'un outil de coopération maîtrisée et proportionné.

Certes, la portée opérationnelle immédiate de cette convention sera sans doute limitée. Les poursuites fondées sur la compétence universelle demeurent rares, complexes et longues. La Cour pénale internationale elle-même ne peut intervenir que partiellement car le Myanmar n'est pas partie au statut de Rome.

Pour autant, nous ne pouvons renoncer et nous ne renoncerons pas car la lutte contre les violations du droit international est un combat de long terme. Sans collecte de preuves aujourd'hui, il n'y aura pas de justice demain. En votant ce projet de loi, nous disons clairement que les crimes de masse ne doivent pas sombrer dans l'oubli ; nous renforçons la cohérence de notre diplomatie en articulant sanctions, aide humanitaire et soutien aux mécanismes de justice internationale. Enfin, nous donnons les moyens d'agir à nos propres juridictions pour, le cas échéant, juger des responsables.

Le groupe Horizons et indépendants soutient ce texte juridiquement nécessaire, politiquement cohérent et moralement indispensable. Face aux crimes les plus graves, l'inaction n'est jamais une option. Nous voterons en faveur de l'autorisation d'approbation de cette convention. *(Mme Maud Petit applaudit.)*

Mme la présidente. La parole est à M. Michel Castellani.

M. Michel Castellani. En premier lieu, nous souhaitons saluer le travail précis et rigoureux de notre collègue rapporteur. Son analyse éclaire pleinement les enjeux juridiques et diplomatiques de la convention qui nous est soumise et confirme l'importance de doter la France d'un cadre de coopération adapté avec le Mécanisme d'enquête des Nations unies.

Le Myanmar demeure aujourd'hui l'un des théâtres les plus préoccupants en matière de droits humains. Depuis le coup d'État militaire de 2021, la situation ne cesse de se dégrader. Dans un contexte de fragmentation du territoire et d'effondrement de l'État de droit, la junte a engagé une répression massive contre les forces démocratiques et les populations civiles. Les violences documentées par les organisations internationales sont particulièrement graves : exécutions extrajudiciaires, bombardements indiscriminés, violences sexuelles, destructions de villages, déplacements massifs de populations. Ces violations répétées justifient l'action du Mécanisme d'enquête des Nations unies, pleinement indépendant, dont le rôle est de collecter, de conserver et d'analyser les preuves des crimes internationaux les plus graves.

La situation des Rohingyas, groupe ethnique de religion musulmane vivant principalement dans le nord de l'État d'Arakan, illustre l'ampleur de la crise : victimes de persécutions persistantes, confrontés à une insécurité alimentaire aiguë et privés de toute perspective de retour sûr et digne, ils continuent de payer un lourd tribut à l'impunité qui prévaut au Myanmar.

Face à cette situation, la France défend depuis de nombreuses années une position constante. Elle soutient les aspirations démocratiques du peuple birman, condamne fermement les exactions commises par les autorités militaires et met en œuvre des sanctions ciblées contre les responsables de ces crimes. Elle apporte également une contribution significative à l'aide humanitaire, tant à l'intérieur du pays qu'auprès des réfugiés dans les États voisins. Cette action s'inscrit dans une approche plus large de notre politique étrangère, fondée sur le multilatéralisme, le respect du droit international et le soutien aux mécanismes internationaux de lutte contre l'impunité, éléments essentiels à la stabilité de l'espace indo-pacifique.

Dans ce contexte, la convention soumise à notre approbation apporte une réponse concrète et nécessaire. Elle permet à la France de coopérer pleinement avec le Mécanisme d'enquête des Nations unies en lui transmettant des informations ou des éléments de preuve et en réalisant, lorsque cela est pertinent, des auditions ou des actes d'enquête sur le territoire national. Le texte propose un cadre juridique clair, sécurisé et maîtrisé. Les demandes de coopération transitent par les autorités judiciaires françaises, les cas de refus ou de report sont strictement encadrés et les garanties en matière de confidentialité, de protection des données et de respect des droits fondamentaux sont renforcées. Il s'agit d'un dispositif proportionné, respectueux de notre souveraineté et conforme à nos engagements internationaux.

Pour le groupe LIOT, cet accord est utile et cohérent avec la politique française en faveur des droits humains. En facilitant la documentation des crimes les plus graves, il contribue au renforcement de la justice internationale et apporte un soutien indispensable aux populations victimes des violences perpétrées au Myanmar. Fidèle à son attachement au multilatéralisme, à la justice internationale et à la défense des droits humains, le groupe LIOT votera en faveur de ce projet de loi.

Mme la présidente. La parole est à M. Jean-Paul Lecoq.

M. Jean-Paul Lecoq. Souvent, lorsqu'il est question d'un conflit, les reportages, les communiqués ou nos interventions commencent par une mention du nombre de morts et de blessés. Or, au Myanmar, autrement appelé la Birmanie, les chiffres officiels n'existent pas. Le pouvoir judiciaire est contrôlé par l'armée, comme il se doit dans un pays autoritaire où exécutions sommaires et tortures sont de rigueur et où l'absence de procès judiciaire en bonne et due forme sont devenues la norme.

Plus d'un tiers de la population civile, parfois en grande souffrance, aurait besoin d'aide humanitaire mais la junte, qui contrôle tous les accès – comme elle contrôle son peuple – peut la détourner à sa guise. Au Myanmar, toute transaction financière passe par la junte et l'alimente.

J'aimerais rappeler, tout d'abord, que la France ne reconnaît pas le régime issu du coup d'État et, ensuite, que le Myanmar figure, depuis octobre 2022, aux côtés de la Corée du Nord et de l'Iran sur la liste noire du Gafi, le Groupe d'action financière, qui identifie les pays présentant de graves lacunes stratégiques en matière de lutte contre le blanchiment de capitaux et contre le financement du terrorisme et de la prolifération.

J'ajoute qu'un régime de mesures restrictives instauré par l'Union européenne prévoit le gel des avoirs de personnes physiques et d'entités, un embargo sur les armes, un embargo sur les équipements, notamment de surveillance des communications, susceptibles d'être utilisés à des fins de répression interne et l'interdiction d'exporter des biens à double usage – nous savons bien ce qu'on entend par là : des produits dont la fonction n'est jamais très claire – destinés à être utilisés par l'armée ou par la police des frontières.

Cependant, le 28 mars 2024, la direction générale du Trésor indiquait : « L'entrée de la Birmanie dans une phase de relative stabilisation économique à partir de 2022 s'est traduite par une reprise marquée des échanges bilatéraux, dont le niveau dépasse aujourd'hui le pic de 2019. » Voilà qui pose question.

Le textile, l'habillement, le cuir et les chaussures représentent plus de 80 % de nos importations. Dans le même temps, les ouvriers qui ont manifesté dès le lendemain du coup d'État ont été réprimés, les syndicats interdits et leurs leaders poursuivis – certains ont même été déchus de leur nationalité.

Nous importons aussi du bois, des minerais et de la joaillerie, autant de secteurs contrôlés par la junte, et nos exportations ont progressé de 30 % par rapport à 2021. Si la direction générale du Trésor indique que nous n'envoyons plus de matériel aéronautique, des munitions et des hélicoptères conçus par des entreprises françaises ont été retrouvés en Birmanie. Celles-ci se défendent en expliquant que ce sont leurs filiales – par exemple chinoises – qui ne respectent pas le régime de restrictions. Notons que les munitions retrouvées en Birmanie après le coup d'État proviennent de la même entreprise que celles retrouvées en Iran au moment de la répression du mouvement « Femme, Vie, Liberté ».

J'ajoute que des entreprises françaises qui travaillaient auparavant en Birmanie ont revendu leurs parts à des entreprises locales, parfois sous sanction, grâce à des dérogations de l'État français.

Par ailleurs, alors que l'aviation est entièrement contrôlée par la junte, il n'existe aucun régime d'embargo sur le carburant d'aviation et des compagnies françaises peuvent se voir attribuer les contrats de maintenance de ces flottes.

Je veux aussi apporter mon soutien aux organisations et cellules d'investigation journalistique qui essaient de démontrer la présence d'armes françaises dans des pays où sont commis des crimes contre l'humanité. Certaines entreprises, qui dépensent des montants astronomiques en plaintes pour diffamation, se savent protégées car il n'existe aucun régime de sanction à leur encontre – le rapporteur nous a bien expliqué que nous ne disposons d'aucun cadre légal en la matière. À cet égard, nous pourrions décider collectivement de reprendre l'examen, interrompu en 2016, du projet de loi qui avait été déposé en ce sens en 2006.

Vous l'aurez compris, le groupe de la Gauche démocrate et républicaine soutiendra l'adhésion de la France au Mécanisme d'enquête indépendant pour le Myanmar.

Toutefois, nous appelons le gouvernement français à mettre en œuvre rapidement des actions afin que nous ne contribuions plus à l'économie birmane qui alimente le conflit et la violence. Il faut infliger des sanctions aux entreprises qui ne respectent pas l'embargo sur les armes et décider d'un embargo sur le carburant d'aviation à l'encontre du Myanmar.

Enfin, nous nous joignons à la demande de libération de la conseillère spéciale de l'État, Aung San Suu Kyi et du président de la République de l'Union de Birmanie, Win Myint, emprisonnés illégalement – même si nous ne soutenons pas leur politique – ainsi que de tous les prisonniers politiques, soit près de 700 personnes. (*Applaudissements sur les bancs du groupe GDR. – Mme Dieynaba Diop, Mme Maud Petit, M. Jean-François Rousset et M. Alain David applaudissent également.*)

Mme la présidente. La parole est à Mme Gisèle Lelouis.

Mme Gisèle Lelouis. Nous sommes réunis pour examiner un texte qui, au-delà de son caractère technique, évoque une tragédie humaine qui perdure depuis trop longtemps ; elle se déroule loin de nos frontières mais ne saurait nous laisser indifférents.

La Birmanie connaît une crise grave, profonde et durable. Depuis le coup d'État militaire du 1^{er} février 2021, qui a brutalement interrompu une transition démocratique pourtant porteuse d'espoir, le pays s'est enfoncé dans une spirale de violence.

La réalité décrite dans le rapport est accablante. La junte militaire au pouvoir a instauré un régime fondé sur la terreur. Les arrestations arbitraires se comptent par milliers – plus de 20 000 détenus politiques selon les organisations internationales. Les populations civiles sont les premières victimes d'une répression féroce : bombardements de villages, tirs sur les foules et usage de la famine comme arme de guerre.

Au cœur de ce chaos, les minorités ethniques paient le prix le plus lourd. Je pense à la minorité rohingya, déjà victime de discriminations historiques, qui subit depuis plusieurs années des persécutions systémiques, des violences de masse et des déplacements forcés.

Face à la barbarie, le silence n'est pas une option. La France, fidèle à sa tradition diplomatique, doit répondre présente, non pas – je tiens à le préciser – dans une logique d'interventionnisme ou d'ingérence systématique, mais conformément aux principes qui fondent notre vision des relations internationales : le respect du droit des nations, la protection des plus faibles et le refus absolu de l'impunité pour les auteurs de crimes de masse. C'est tout le sens du projet de loi qui nous est soumis aujourd'hui.

Il s'agit de donner un cadre légal à nos échanges avec le Mécanisme d'enquête indépendant pour le Myanmar, créé par l'ONU en 2018. Celui-ci n'étant pas une juridiction, notre code de procédure pénale ne permettait pas, jusqu'à présent, une entraide judiciaire fluide. Cette convention vient combler ce vide juridique. Elle permettra à nos juges de transmettre des informations et, inversement, de solliciter le Mécanisme de l'ONU pour obtenir des preuves utiles à d'éventuelles procédures en France, notamment au titre de la compétence universelle.

Pour le groupe Rassemblement national, ce texte est nécessaire car il contribue à la lutte contre l'impunité. Ceux qui ordonnent le massacre de civils doivent savoir que la justice, tôt ou tard, pourra les rattraper, où qu'ils soient.

Par ailleurs, il est équilibré car il respecte notre souveraineté. La convention prévoit des garde-fous clairs : la France pourra refuser une demande d'entraide si celle-ci porte atteinte à sa souveraineté, à sa sécurité, à son ordre public ou à ses intérêts essentiels. De même, des garanties strictes ont été introduites en matière de protection des données personnelles.

Ce texte nous apparaît comme un geste de solidarité, un outil juridique précis mis au service d'une cause juste, dans le strict respect de nos institutions judiciaires.

Bien entendu, nous resterons vigilants quant à la mise en œuvre effective de ce partenariat. La coopération doit être réciproque et ne jamais servir d'autres intérêts que ceux de la justice. Nous serons attentifs à ce que les financements apportés par la France contribuent au fonctionnement de ce mécanisme et soient utilisés à bon escient.

Au-delà du texte, nous défendons une certaine vision, exigeante, de l'ordre international. C'est au nom de celle-ci que Marine Le Pen a présenté une Déclaration des droits des peuples et des nations. Le groupe Rassemblement national considère que « la juste coopération entre les nations du monde entier participe à la concorde des peuples et au progrès de l'humanité », comme on peut le lire dans ce texte fondateur.

M. Jean-Paul Lecoq. Il y a déjà la Charte des Nations unies ! Difficile de faire mieux !

Mme Gisèle Lelouis. Tel est exactement l'esprit de cette convention : une coopération juste, respectueuse des souverainetés mais implacable contre la barbarie.

En votant pour ce texte, la représentation nationale affirme que la France ne détourne pas le regard face aux atrocités commises en Birmanie. Nous donnons à notre justice les moyens d'agir fermement pour que l'histoire ne s'écrive pas seulement par la force des armes mais aussi par la force du droit.

Le groupe Rassemblement national votera donc en faveur de ce projet de loi. (*Applaudissements sur les bancs du groupe RN.*)

Mme la présidente. La parole est à Mme Brigitte Klinkert.

Mme Brigitte Klinkert. Nous examinons aujourd'hui un projet de loi visant à ratifier une convention de coopération avec l'Organisation des Nations unies, relative au Mécanisme d'enquête sur les crimes commis en Birmanie.

La Birmanie est un pays stratégique d'Asie du Sud-Est situé à un carrefour, entre la Chine et l'Inde. Après des décennies de dictature militaire, une dynamique démocratique s'est affirmée à partir des années 1990, portée notamment par la Ligue nationale pour la démocratie d'Aung San Suu Kyi,

devenue un symbole de cette ouverture démocratique. De fait, entre 2016 et 2021, elle a exercé des responsabilités gouvernementales dans un contexte néanmoins marqué par la persistance du pouvoir militaire et de graves exactions.

Depuis les années 1960, les violations des droits de l'homme en Birmanie sont massives et répétées. La politique menée à l'encontre des Rohingyas constitue l'une des expressions les plus graves de ces violations et s'apparente à une véritable épuration ethnique, largement documentée par les organisations internationales.

Le coup d'État militaire du 1^{er} février 2021 a encore aggravé la situation. Le pays est aujourd'hui marqué par des crimes de guerre et des crimes contre l'humanité. La répression de l'opposition politique est systématique. Les violences interethniques se poursuivent. Les violences sexuelles et fondées sur le genre sont largement utilisées comme instruments de terreur. Les libertés publiques sont inexistantes : la liberté de la presse est supprimée, la justice n'est pas indépendante et les partis d'opposition sont interdits.

Depuis plus d'une décennie, la population birmane est ainsi victime de violations massives et systématiques des droits de l'homme et du droit international humanitaire, susceptibles de constituer des crimes internationaux, en particulier à l'encontre de la minorité musulmane rohingya. Le coup d'État de 2021 a entraîné une recrudescence de ces exactions, sans perspective crédible de cessation à court terme.

Face à cette situation, la communauté internationale ne pouvait rester passive. C'est dans ce contexte que le Conseil des droits de l'homme des Nations unies a créé, en 2018, par une résolution, le Mécanisme d'enquête indépendant pour le Myanmar, dont le siège est situé à Genève. Sa mission est de recueillir, de regrouper, de préserver et d'analyser les preuves des crimes internationaux les plus graves commis en Birmanie depuis 2011 afin de constituer des dossiers en vue de procédures pénales équitables, indépendantes et conformes au droit international devant des juridictions nationales, régionales ou internationales compétentes.

Le Mécanisme n'est pas une juridiction. Il constitue toutefois un outil essentiel dans la lutte contre l'impunité. L'expérience internationale montre que ce travail de documentation est indispensable pour que, parfois des années plus tard, justice soit rendue aux victimes.

Le projet de loi qui nous est soumis tend à autoriser l'approbation d'une convention de coopération judiciaire entre la France et l'ONU et à créer un cadre d'entraide pénale spécifique, permettant l'échange d'informations et d'éléments de preuve, ainsi que la réalisation d'auditions à la demande du Mécanisme, sous le contrôle des autorités judiciaires françaises.

En donnant à la justice française des moyens concrets de coopérer avec les mécanismes des Nations unies, cette convention traduit en actes la forte volonté de la France de se tenir aux côtés du peuple birman et de toutes les victimes de violations graves des droits humains. Elle réaffirme également l'attachement de la France au multilatéralisme et au rôle central du Conseil des droits de l'homme des Nations unies dans la prévention, la documentation et la poursuite des crimes internationaux.

Pour toutes ces raisons, le groupe EPR votera en faveur de ce texte. (*Applaudissements sur les bancs des groupes EPR et Dem.*)

Mme la présidente. La parole est à M. Pierre-Yves Cadalen.

M. Pierre-Yves Cadalen. Les relations internationales ne sont pas un objet froid, rendu inerte par les milliers de kilomètres qui nous séparent de nos égaux en humanité. Le monde est avant tout peuplé d'êtres humains, où qu'ils soient nés, d'où qu'ils viennent et quelle que soit leur destinée. Dans les temps que nous vivons, l'égalité humaine est plus qu'un principe, c'est une boussole.

Les catégories du droit international que sont le crime de guerre, le crime contre l'humanité et le crime de génocide existent en vertu de cette boussole indispensable. Il n'existe aucun droit, nulle part, à disposer de vies humaines comme si elles étaient de trop et insignifiantes. Toutes les vies humaines doivent être chéries et protégées, toutes considérées comme des fins en soi, non comme des moyens dispensables. (*Applaudissements sur les bancs du groupe LFI-NFP.*) C'est parce qu'il est fondé pleinement sur la déclaration universelle des droits humains que l'application du droit international doit guider notre action à cette heure.

Il est l'heure de faire connaître, depuis cet hémicycle, notre solidarité pleine et entière avec les peuples meurtris et violentés, avec les communautés pourchassées. L'horrible attaque terroriste de Sydney souligne la brutalité avec laquelle la terreur et la mort peuvent s'abattre du jour au lendemain sur des civils, tués parce qu'ils étaient juifs. La brutalité de l'armée russe contre le peuple ukrainien montre comment une armée d'invasion peut multiplier les crimes de guerre contre des civils. La violence génocidaire de l'armée israélienne qui continue à s'abattre sur les Palestiniens met au jour les ressorts d'une ignoble brutalité coloniale renouvelée à l'orée de ce siècle. (*Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe LFI-NFP.*) La férocité des affrontements en cours au Soudan, appuyée par les Émirats arabes unis, a le goût amer des massacres sans fin. (*Mêmes mouvements.*) Les Congolais harcelés et tués par le Mouvement du 23 mars (M23), déplacés par millions, font l'âpre expérience de cette cruauté devenue quotidienne. L'épuration ethnique et les massacres de la junte en Birmanie créent une situation insupportable. À toutes celles et tous ceux qui, dans le monde entier, souffrent de cette violence aussi brutale qu'injuste va notre solidarité, sans exclusive, sans hiérarchisation, avec la conviction intime que c'est en défendant le droit international que nous défendons l'humanité. (*Applaudissements sur les bancs du groupe LFI-NFP.*)

M. Jean-Paul Lecoq. Partout!

M. Pierre-Yves Cadalen. C'est le sens de ce texte, qui vise à appuyer le mécanisme établi pour que les crimes internationaux commis en Birmanie soient jugés. Nous en soutenons donc pleinement l'esprit et la lettre, comme nous soutenons d'ailleurs l'application en tout point des décisions de la CPI. (*Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe LFI-NFP.*) N'ayons pas le moindre doute: si en quelque endroit du monde, nous laissons le droit international être bafoué, alors il est en danger partout. Ne pas tout mettre en œuvre pour que les règles du droit international soient respectées, c'est entériner un nouvel état de fait, où il n'y aurait plus de norme commune, où le droit international humanitaire ne serait plus qu'un motif de plaisanterie cynique ou de compassion lointaine.

Nous refusons cette perspective avec la dernière énergie, car lorsque la coopération internationale menace de s'effondrer, c'est le monde lui-même qui est au bord de l'implosion, comme nous le rappelle le précédent de la Société des nations. Au bord du gouffre, les crimes internationaux doivent être sanctionnés. Au bord du gouffre, nous devons lutter contre ceux qui créent des boucs émissaires et des ennemis de l'intérieur. (*Mêmes mouvements.*)

Les Rohingyas subissent depuis plusieurs années une épuration ethnique qui s'est poursuivie sous le gouvernement d'Aung San Suu Kyi. Un million d'entre eux se sont réfugiés au Bangladesh; 500 000 enfants grandissent dans des conditions épouvantables; plus de 3 millions de personnes sont déplacées. Désormais, la junte militaire recrute de force de jeunes Rohingyas pour attiser les braises d'un conflit qu'elle veut maintenir dans les limites ethniques dont jouait auparavant la puissance coloniale britannique, tout cela pour garder exclusivement pouvoir et richesses.

Mais une réalité politique et sociale profonde s'est dévoilée à l'occasion du coup d'État de 2021: les travailleurs, déjà organisés contre les politiques ultralibérales du gouvernement encouragées par la banque mondiale, se sont révoltés contre le putsch militaire. La jeunesse est entrée en résistance. La solidarité s'est organisée. La défense de la démocratie, des minorités opprimées et des droits sociaux est allée de pair avec ces mouvements mais la répression a été féroce: l'ONU estime que la junte militaire a tué 5 000 civils.

À l'approche des élections, la presse est muselée par la junte; 23 000 opposants sont toujours en prison et l'ONU avertit: ce scrutin sera marqué par de nouvelles menaces et violences contre les civils. Depuis l'Assemblée nationale française, nous envoyons un message clair de soutien au droit international et au peuple du Myanmar. Les manifestants birmans lèvent trois doigts en signe de résistance – un geste inspiré de *Hunger Games*, que beaucoup là-bas considèrent comme un symbole de la Révolution française et de notre devise. Depuis cet hémicycle, nous joignons donc le geste à la parole (*L'orateur lève trois doigts, suivi par des députés du groupe LFI-NFP*), pour envoyer un message d'espoir et de solidarité: *Liberté, Égalité, Fraternité!* (*Les députés du groupe LFI-NFP se lèvent et applaudissent.*)

Mme la présidente. La parole est à M. Alain David.

M. Alain David. Depuis mars 2011, le peuple birman est victime de violations des droits humains et du droit international humanitaire à grande échelle. Nombre de ces violations peuvent constituer des crimes contre l'humanité et des crimes de guerre. Créé par la résolution 39/2 adoptée par le Conseil des droits de l'homme des Nations unies le 27 septembre 2018, le Mécanisme d'enquête indépendant pour le Myanmar a pour objet de faciliter les enquêtes sur les violations les plus graves du droit international commises en Birmanie depuis 2011 et d'aider à juger les responsables de ces violations.

Comme l'a rappelé le rapporteur, ce mécanisme a pour mandat de recueillir des informations et des preuves afin de constituer des dossiers destinés à permettre l'application de procédures pénales devant des juridictions nationales ou internationales. Il n'a donc pas vocation à juger les auteurs de ces violations mais à aider les juridictions compétentes à y parvenir.

On peut rappeler que les atrocités commises contre la population rohingya de Birmanie ont été le principal moteur de la décision prise par le Conseil des droits de l'homme de créer ce mécanisme. J'ai constaté sur place, au Bangladesh, le désarroi de millions de déportés rohingyas, parqués dans le camp de Cox's Bazar. Près de la moitié d'entre eux sont des enfants sans identité car issus de viols commis par les membres de la junte, dont les mères, qui n'ont pas le droit de travailler, sont seulement soutenues par les ONG. Le Conseil des droits de l'homme a accordé un rang prioritaire aux enquêtes et à la facilitation des procédures judiciaires ayant trait à ces crimes.

Depuis le coup d'État militaire survenu en Birmanie le 1^{er} février 2021, les événements présentant les caractéristiques de crimes internationaux graves se sont multipliés, ce qui a justifié l'ouverture d'un axe d'enquête spécifique par le Mécanisme. Il y a six jours encore, la junte militaire a fait bombarder un hôpital, faisant au moins trente morts selon les ONG. Les détentions arbitraires se poursuivent – aujourd'hui même, une vague d'arrestations a touché plus de 200 personnalités : opposants, journalistes ou encore responsables de la société civile.

Le travail du Mécanisme repose sur un échange mutuel d'informations avec les juridictions nationales. Cet échange est indispensable car, faute de pouvoir se rendre en Birmanie pour recueillir ces informations – je peux en témoigner en tant que président du groupe d'amitié France-Birmanie, puisque le dernier voyage parlementaire que nous prévoyions n'a pu être organisé –, le Mécanisme dépend de la coopération des ONG présentes sur place et des États qui le soutiennent.

Or le cadre juridique français ne permet pas la coopération des juridictions françaises avec le Mécanisme. En effet, l'entraide judiciaire prévue par la loi française aux articles 694 et suivants du code de procédure pénale est réservée aux juridictions nationales ou internationales et le Mécanisme n'est pas une juridiction. La convention dont ce projet tend à autoriser l'approbation a donc vocation à permettre la coopération entre les juridictions françaises et le Mécanisme en en fixant les modalités.

Pour toutes ces raisons, même s'il ne résout malheureusement pas à lui seul la crise politique et humanitaire en Birmanie, ce texte constituera une réelle avancée pour le droit. Mes collègues du groupe Socialistes et apparentés voteront en sa faveur. (*Applaudissements sur les bancs du groupe SOC. – Mme Maud Petit applaudit également.*)

Mme la présidente. Sur l'article unique, je suis saisie par les groupes La France insoumise-Nouveau Front populaire et Libertés, indépendants, outre-mer et territoires de demandes de scrutin public.

Le scrutin est annoncé dans l'enceinte de l'Assemblée nationale.

La parole est à Mme Virginie Duby-Muller.

Mme Virginie Duby-Muller. Nous sommes réunis cet après-midi afin d'autoriser la ratification de la convention de coopération judiciaire internationale entre le gouvernement français et l'ONU permettant aux autorités compétentes de notre pays de coopérer avec le Mécanisme d'enquête indépendant pour le Myanmar. Ce texte n'est pas seulement un acte diplomatique : c'est un geste fort, un signe clair que la France ne ferme pas les yeux sur les crimes les plus graves, où qu'ils soient commis.

Depuis des années, le Myanmar, l'ancienne Birmanie, est le théâtre de violations massives des droits de l'homme : persécutions ethniques et politiques, crimes contre l'humanité, violences systématiques à l'encontre des Rohingyas et d'autres minorités. L'aide humanitaire ne parvient que trop difficilement aux civils, qui ont en ont pourtant largement besoin. Le terrible tremblement de terre de mars 2025 l'a cruellement rappelé : les secours internationaux ont alors eu du mal à accéder aux zones sinistrées malgré les appels à l'aide lancés par la junte militaire au pouvoir, qui a multiplié les contraintes pesant sur les ONG qu'elle avait pourtant appelées.

Le Haut-Commissariat de l'ONU aux droits de l'homme évoque plus de 3 millions de déplacés à l'intérieur du pays, tandis que 1 million de personnes ont fui le Myanmar. Il y a quelques jours, à Genève, le Bureau des droits de l'homme de l'ONU a de nouveau dénoncé le climat de menaces et de violences, qui risque de compromettre la sincérité et la tenue même des élections, le 28 décembre. Les actes en question, très largement documentés par les Nations unies et les ONG internationales, ne peuvent rester impunis. La communauté internationale a le devoir d'agir et la France, en tant que puissance responsable et membre permanent du Conseil de sécurité des Nations unies, se doit d'être à l'avant-garde de cette mobilisation.

La Cour pénale internationale s'est autosaisie et, parallèlement, les Nations unies ont créé un mécanisme complémentaire afin de permettre une enquête indépendante bénéficiant de la coopération de toutes les juridictions internationales. Le rôle de la France a d'ailleurs été des plus actifs dans l'instauration de ce mécanisme, comme cela avait déjà été le cas s'agissant des Mécanismes relatifs aux crimes commis en Syrie ou en Irak.

L'objet du Mécanisme est de recueillir, de regrouper, de préserver et d'analyser les éléments de preuve prouvant la commission de crimes, en vue de diligenter des procédures pénales équitables, indépendantes, conformes aux normes et aux exigences du droit international. Dans la mesure où les juridictions internationales ne peuvent pas accéder au territoire birman, sa réussite dépend de la coopération d'États comme la France.

Notre pays s'est déjà largement engagé contre l'impunité pour les crimes commis au Myanmar. Elle soutient les sanctions économiques appliquées par l'Union européenne, s'est engagée dans l'aide humanitaire et concourt aux mécanismes de lutte contre les violations du droit international.

La France, en ratifiant ce texte, enverra un message fort.

La Droite républicaine a toujours défendu une politique étrangère exigeante, fondée sur le respect du droit international et la protection des populations civiles. En soutenant cette convention, nous affirmons que la France doit peser sur la scène internationale, non par idéalisme mais par réalisme. La stabilité mondiale passe par le respect des règles communes et la lutte contre l'arbitraire.

Notre détermination à ne pas laisser les coupables de tels crimes impunis répond à un impératif. À l'heure où les relations internationales sont bousculées par des tensions géopolitiques nouvelles et des remises en cause des institutions, nous devons réaffirmer haut et fort notre attachement durable à une justice internationale respectée et efficace.

Le groupe de la Droite républicaine votera en faveur du projet de loi. (*Applaudissements sur les bancs des groupes DR et EPR. – Mme Maud Petit applaudit également.*)

Mme la présidente. La parole est à Mme Dominique Voynet.

Mme Dominique Voynet. Le texte que nous examinons peut paraître modeste, presque technique, mais il touche à une question centrale : comment lutter contre l'impunité lorsque la justice internationale est empêchée, bloquée ou instrumentalisée ?

Depuis plus d'une décennie, le pays que certains appellent Burma, du nom adopté par les colons britanniques, d'autres Myanmar, terme choisi par la junte militaire au pouvoir, et qu'en France on continue à appeler Birmanie, est le théâtre

de violations massives du droit international et des droits humains. Les crimes commis contre les populations civiles, contre les minorités ethniques et religieuses, en particulier contre les Rohingyas, sont largement documentés. Parmi ces derniers, plus de 1 million se sont réfugiés au Bangladesh depuis 2017, après avoir fui des massacres de grande ampleur dans l'État de Rakhine. Le coup d'État militaire du 1^{er} février 2021 a encore aggravé la situation : répression systématique des forces démocratiques, bombardements de civils, arrestations arbitraires, violences sexuelles et déplacement forcé de 3,3 millions de civils. Plus de 7 000 civils – hommes, femmes et enfants – ont été tués par l'armée.

Face à ces crimes de masse, la justice pénale internationale se heurte hélas à des impasses. Les blocages politiques, le droit de veto au Conseil de sécurité des Nations unies, l'absence de coopération des États concernés ont laissé s'installer ce que l'on appelle pudiquement des espaces d'impunité, dans lesquels les auteurs de crimes savent qu'ils peuvent agir sans craindre de poursuites immédiates.

La communauté internationale a innové afin de contourner ces blocages. En 2016, face à l'impossibilité d'une saisine de la CPI et au veto russe au Conseil de sécurité, l'Assemblée générale des Nations unies a créé le Mécanisme international, chargé de recueillir, de préserver et d'analyser, de manière impartiale et indépendante, les preuves des crimes commis dans le cadre de la guerre civile en Syrie, notamment perpétrés par le régime al-Assad. L'objectif, simple et incontestable, était de faire en sorte que la justice puisse un jour être rendue, devant des juridictions nationales ou internationales, notamment sur le fondement de la compétence universelle.

Le Mécanisme d'enquête indépendant pour le Myanmar s'inscrit dans cette logique. Il ne juge pas, ne condamne pas, mais accomplit une mission décisive : préserver les preuves aujourd'hui pour que la justice soit possible demain. Car sans preuves, il n'y a pas de justice ; et sans justice, il n'y a ni réparation pour les victimes ni construction d'une paix durable.

La convention que nous examinons permet à la France de coopérer à la collecte des preuves, dans le cadre de ce Mécanisme, comme elle a pu le faire pour la Syrie. Elle donne un cadre juridique clair à l'entraide judiciaire entre les autorités françaises et onusiennes, qui, faute d'accès au territoire birman, dépendent étroitement du soutien des États et de la société civile.

Le Mécanisme d'enquête indépendant pour le Burma alerte sur une intensification des violations graves à l'approche des élections organisées du 28 décembre au 25 janvier par la junte militaire. Tout indique que ces élections ne seront ni libres ni pluralistes, et qu'elles se dérouleront dans un climat de menaces et de violences mettant en danger les civils. Dans ce contexte, je salue le courage des ONG et des acteurs de la société civile, et rappelle leur rôle fondamental. Ils collectent les témoignages, les images, les documents, souvent au péril de leur vie. Leur protection et leur soutien doivent être un impératif politique à part entière, alors que des actes susceptibles de constituer des crimes contre l'humanité continuent d'être documentés.

Je veux faire mienne l'exigence de Jean-Paul Lecoq concernant les liens de nos entreprises avec la Birmanie. En commission, on nous a expliqué que les entreprises françaises ne travaillaient pas avec la junte militaire. C'est difficile à croire, par exemple, pour la plus grande entreprise mondiale de transport maritime.

Avant de terminer, je veux élargir un peu mon propos pour alerter sur la fragilisation du Mécanisme et, plus largement, de l'ONU et de ses outils, par des attaques politiques assumées contre le multilatéralisme et le droit international, ou par notre mollesse à les défendre. En témoigne la baisse drastique des financements des Nations unies, qu'elle soit due au retrait ou au désengagement de certains États, en particulier des États-Unis, ou au recul des financements de pays comme la France, comme nous l'avons vu lors du débat budgétaire.

Enfin, la défense du droit international humanitaire ne peut souffrir de deux poids, deux mesures : ce qui vaut pour le Myanmar vaut partout. Le droit international n'est pas une variable diplomatique, c'est un socle commun, un bien public mondial. Nous n'accepterons pas que les crimes de masse disparaissent dans l'oubli, même lorsque la justice tarde, même lorsque les rapports de force sont défavorables, même lorsque les auteurs des violences sont de nos amis.

Le groupe Écologiste et social votera pour ce projet de loi.

VOTE SUR L'ARTICLE UNIQUE

Mme la présidente. Je mets aux voix l'article unique du projet de loi.

(Il est procédé au scrutin.)

Mme la présidente. Voici le résultat du scrutin :

Nombre de votants	103
Nombre de suffrages exprimés	103
Majorité absolue	52
Pour l'adoption	103
contre	0

(L'article unique est adopté, ainsi que l'ensemble du projet de loi.)

5

APPROBATION D'ACCORDS INTERNATIONAUX

Procédure d'examen simplifiée

Mme la présidente. L'ordre du jour appelle la discussion, selon la procédure d'examen simplifiée, en application de l'article 103 du règlement, de deux projets de loi autorisant, l'un, l'approbation d'une résolution relative à un accord international et, l'autre, d'un accord international (n^{os} 1434, 2137 ; 1615, 2138). Sur les deux textes, le gouvernement avait engagé la procédure accélérée ; le second a été adopté par le Sénat.

Ces textes n'ayant fait l'objet d'aucun amendement, je vais mettre aux voix chacun d'entre eux, en application de l'article 106 du règlement.

ACCORD PORTANT CRÉATION
DU FONDS AFRICAÏN DE DÉVELOPPEMENT

(Le projet de loi est adopté.)

ACCORD FRANCE-CHYPRE
SUR LA COOPÉRATION LORS DES
OPÉRATIONS D'ÉVACUATION À PARTIR
DE LA RÉGION DU MOYEN-ORIENT
VIA LE TERRITOIRE DE LA RÉPUBLIQUE
DE CHYPRE DANS LE CADRE
D'UNE SITUATION DE CRISE

(Le projet de loi est adopté.)

Suspension et reprise de la séance

Mme la présidente. La séance est suspendue.

(La séance, suspendue à seize heures cinq, est reprise à seize heures quarante, sous la présidence de Mme Yaël Braun-Pivet.)

PRÉSIDENTE DE MME YAËL BRAUN-PIVET

Mme la présidente. La séance est reprise.

6

**DÉCLARATION DU GOUVERNEMENT
SUR LA LUTTE CONTRE LE NARCOTRAFIQ
ET LA CRIMINALITÉ ORGANISÉE**

Mme la présidente. L'ordre du jour appelle la déclaration du gouvernement sur la lutte contre le narcotrafic et la criminalité organisée, suivie d'un débat et d'un vote, en application de l'article 50-1 de la Constitution.

La parole est à M. le Premier ministre.

M. Sébastien Lecornu, Premier ministre. J'ai l'honneur de me présenter devant vous, accompagné de neuf membres du gouvernement, tous mobilisés pour lutter contre le narcotrafic et la criminalité organisée. Ce fléau constitue un véritable défi de société et mobilise l'ensemble des services de l'État ; plus largement, il touche tous les Français. État, collectivités territoriales, entreprises et citoyens, nous sommes tous concernés et nous devons tous mener ce combat collectif.

Ce débat, souhaité par le groupe Socialistes et apparentés, doit nous permettre d'interroger les actions qui ont été menées – ce qui a réussi et ce qu'il reste à faire. Nous le devons à nos concitoyens victimes du narcotrafic, ainsi qu'à leurs familles qui vivent dans la peur. L'assassinat de Mehdi Kessaci, il y a quelques semaines, nous l'a rappelé durement. Ce débat est aussi l'occasion d'envoyer un message aux réseaux criminels qui organisent le narcotrafic : on ne les lâchera pas, on les traquera.

Le phénomène du narcotrafic n'est pas nouveau, mais il a considérablement muté. En France, comme dans le monde, la consommation explose : 3,7 millions de Français ont déjà consommé de la cocaïne. Ce marché a dépassé en valeur celui du cannabis, qui compte 900 000 consommateurs quotidiens mais dont la consommation est en baisse. Les drogues de

synthèse, de plus en plus consommées par les jeunes, connaissent également une forte hausse ; celle-ci touche le monde entier, comme l'ont rappelé les récents drames aux États-Unis.

Le trafic de drogue, dont les profits sont estimés à 6,8 milliards d'euros en 2025 – trois fois plus qu'en 2010 –, touche désormais l'ensemble du territoire, des plus petites communes rurales aux territoires ultramarins, en passant par les centres urbains. Il menace la tranquillité publique et met en péril notre santé, en particulier celle des jeunes, avec une consommation de stupéfiants toujours plus importante et à un âge toujours plus précoce.

Le narcotrafic est de plus en plus connecté à des filières et à des réseaux criminels internationaux, obligeant nos services à s'adapter en permanence aux nouvelles routes de la drogue. Ces réseaux recrutent des trafiquants de plus en plus jeunes, auxquels on demande de mener des actions de plus en plus violentes.

La lutte contre le narcotrafic est une guerre de mouvement : les réseaux contre lesquels nous luttons évoluent et adaptent leurs modes d'action en permanence. Pour les combattre, nous devons nous aussi nous adapter. Ma conviction est qu'il faut une rupture, laquelle ne peut prendre que deux formes : soit la dépénalisation, soit la mobilisation générale. Le gouvernement refuse la première ; il vous propose la seconde.

Combattre différemment, c'est ne plus tolérer la drogue dans la société. Pour cela, il faut envoyer un message très fort, un message politique. Le vote qui suivra ce débat en sera l'occasion.

Ne plus tolérer la drogue, c'est d'abord le dire – c'est le sens de la politique de prévention que mènera le gouvernement, avec vous. Nous devons dire à nos concitoyens, dès le plus jeune âge, que la drogue n'est pas tolérable car elle est dangereuse. Il faut une prise de conscience car, s'il y a moins de demande, il y aura moins d'offre. Il est toujours utile de rappeler cette évidence : il y a des trafiquants car il y a des consommateurs ; il y a une offre car il y a une demande. *(Applaudissements sur quelques bancs du groupe EPR.)*

En matière de répression, nous devons combattre le narcotrafic avec le même niveau d'engagement et de détermination que celui avec lequel nous luttons contre le terrorisme. Pourquoi ne pas nous inspirer du cadre juridique relatif à ce dernier ? Nous y reviendrons.

Ce combat est avant tout politique, mais il doit aussi être culturel, sanitaire, éducatif, diplomatique et, en fin de chaîne, répressif. Il doit mobiliser l'ensemble des services de l'État et, plus largement, toute la société.

Mesdames et messieurs les députés, dans ce combat, vous avez déjà agi avec la loi du 13 juin 2025. Cette loi, très largement votée par le Parlement, est inédite dans notre histoire, par les moyens nouveaux qu'elle octroie. Beaucoup de ses mesures s'appliquent déjà et une vingtaine de textes réglementaires seront pris dans les prochaines semaines, pour qu'elle s'applique en totalité, conformément au calendrier fixé.

Les réseaux criminels du narcotrafic ne cessent de se transformer – c'est une guerre de mouvement, vous disais-je. C'est pourquoi le gouvernement présentera, au premier semestre 2026, des mesures législatives visant à adapter encore notre arsenal à cette menace, notamment l'alignement des réductions de peine et du régime de libération conditionnelle des narcotrafiquants sur ceux des terroristes. Le garde des sceaux, ministre de la justice, y reviendra.

Ce combat politique a aussi son volet budgétaire : il faut y mettre les moyens ! Le projet de loi de finances (PLF) pour 2026 prévoit le renfort de 700 enquêteurs supplémentaires dans la police judiciaire (PJ) ; plus de 850 agents seront recrutés dans l'administration pénitentiaire lorsque le budget sera adopté.

Il faut également responsabiliser les consommateurs. Comme le chef de l'État l'a annoncé hier à Marseille, le gouvernement prévoit de durcir les sanctions de ceux qui consomment. Le ministre de l'intérieur détaillera cette proposition.

La lutte contre le narcotrafic est un combat sociétal. Elle ne peut pas être menée uniquement sur le terrain régalien, les réponses du gouvernement doivent aussi être éducatives et obéir à une logique de prévention efficace. Cet enjeu est central, pour protéger les plus jeunes en particulier. Il faut combattre le narcotrafic autour des établissements scolaires, en lien avec les collectivités locales et les services de police municipale.

M. Sébastien Delogu. Que faites-vous ?

M. Sébastien Lecornu, Premier ministre. La moyenne d'âge des trafiquants mis en cause est actuellement de 21 ans. Il faut casser la spirale qui aspire trop de nos jeunes dans la toxicomanie et la délinquance. L'éducation nationale sera donc particulièrement mobilisée sur ce sujet ; son ministre vous exposera les mesures prévues.

Le combat doit être aussi sanitaire : la ministre de la santé reviendra sur l'ensemble des dispositifs dont l'application est envisagée dès l'année prochaine, en particulier ceux relatifs à la santé mentale des consommateurs de drogues. L'avenir de la nation dépend trop de la santé des jeunes générations pour que nous n'agissions pas massivement dès aujourd'hui.

Le combat contre le narcotrafic est également économique. Il doit être mené dans le monde du travail, où le coût social de la consommation de drogues est estimé à quelque 7,7 milliards d'euros.

M. Antoine Léaument. Celui de l'alcool, c'est 100 milliards d'euros !

M. Sébastien Lecornu, Premier ministre. La consommation est source d'arrêts et d'accidents du travail, ainsi que d'une perte de productivité, néfaste pour les entreprises. Le ministre du travail et des solidarités défendra lui aussi certaines mesures législatives du futur projet de loi.

Le combat que mène le gouvernement est aussi un combat financier. La lutte contre le blanchiment doit être une priorité absolue. Nous proposerons la création d'une procédure administrative de saisie des biens somptuaires, sur le modèle de celle appliquée dans la lutte antiterroriste. La ministre de l'action et des comptes publics est mobilisée sur ce volet.

La lutte contre le narcotrafic est enfin un combat diplomatique. Face à des réseaux internationaux, agir seuls serait absolument inefficace. Pour obtenir des résultats, nous devons au moins le faire de concert avec les autres pays européens : harmoniser les règles en vigueur dans les vingt-sept pays de l'Union permettrait de réprimer les trafics de façon efficace et uniforme. Il faut également mieux coordonner nos services d'enquête et mieux protéger nos frontières, en particulier nos ports et nos aéroports. C'est la mission du ministre de l'Europe et des affaires étrangères.

Mieux protéger nos frontières, c'est aussi être capables d'intercepter les bateaux qui, naviguant sur les routes de la drogue, transitent dans nos eaux territoriales. La marine

nationale a déjà saisi 83 tonnes de drogue en 2025, notamment dans nos outre-mer – un record. Nos moyens seront renforcés pour poursuivre cet effort. La ministre déléguée auprès de la ministre des armées et des anciens combattants y reviendra.

Le combat doit engager l'ensemble de la société française. C'est pourquoi j'appelle le Parlement à envoyer, à travers son vote, un message clair de mobilisation. Puisque le narcotrafic et la criminalité organisée touchent toute la société, la réponse doit venir de l'ensemble des acteurs publics et privés. Les collectivités, les entreprises, les associations ont un rôle à jouer, tout comme les parents – l'éducation nationale ne peut pas tout et nous comptons aussi sur leur responsabilité pour protéger leurs enfants. Les consommateurs, enfin, doivent être à la fois responsabilisés et aidés dans leur effort à sortir de la drogue ; l'État les accompagnera. Ne rien faire serait dramatique pour l'avenir de la nation.

Mesdames et messieurs les députés, nous vous proposons, à la demande du groupe socialiste, ce débat puis ce vote. *(Applaudissements sur les bancs des groupes EPR, DR, Dem et HOR.)*

M. Antoine Léaument. Nous ne sommes pas d'accord ! Notez-le au compte rendu.

M. Ugo Bernalicis. Oui, notez-le !

Mme la présidente. La parole est à M. le ministre de l'intérieur.

M. Laurent Nuñez, ministre de l'intérieur. Le Premier ministre vient de le rappeler : il y a moins d'un an, dans votre immense majorité, vous avez adopté la loi visant à sortir la France du piège du narcotrafic.

Mme Danielle Brulebois. Eh oui !

M. Laurent Nuñez, ministre. Alors que les propositions de loi transpartisanes sont rares, surtout dans le champ régalien, la représentation nationale a clairement signifié, par une discussion profondément respectueuse et constructive, que la lutte contre le narcotrafic n'était plus une question de gauche ou de droite, mais une question de vie ou de mort. Le Premier ministre l'a rappelé, en évoquant l'assassinat de Mehdi Kessaci à Marseille.

À l'occasion de ce débat, le diagnostic sera posé avec transparence et étayé par des chiffres objectifs.

Rien que l'année dernière, nous avons compté 367 homicides ou tentatives d'homicide entre délinquants, le plus souvent sur fond de trafic de stupéfiants : 110 personnes sont mortes et 341 ont été blessées.

Les saisies de cocaïne ont explosé de plus de 130 %, tandis que le nombre de points de deal a baissé – il faut s'en réjouir –, passant de 4 000 à 2 700. Il en reste donc 2 700 à démanteler : nous avons du travail, et même du pain sur la planche.

L'activité des forces de sécurité intérieure (FSI), placées sous ma responsabilité, donne des résultats très positifs en matière de lutte contre les trafics. Le nombre de mis en cause pour trafic et vente a augmenté de 7 % et celui des mis en cause pour usage, de 11 %. Surtout, et j'y reviendrai, le trafic de stupéfiants est à l'origine de 40 % des amendes forfaitaires délictuelles (AFD).

Un tel constat nous oblige, à l'évidence. J'ai à cœur de vous montrer combien les forces de sécurité intérieure – agents déployés sur la voie publique, renseignement, police judiciaire ou administrative – se mobilisent pour lutter contre les trafics de stupéfiants. On ne peut pas laisser

prosperer l'idée que l'État a baissé les bras ou détourné le regard : la lutte contre le trafic de stupéfiants ne passe pas par des coups de menton, l'État y est résolument engagé depuis une décennie.

Mes anciennes casquettes m'en ont donné l'expérience. En 2015, sous le mandat du président François Hollande, le gouvernement a décidé d'expérimenter, notamment à Marseille, les indispensables cellules de renseignement opérationnel sur les stupéfiants (Cross) ; aujourd'hui, elles sont généralisées à l'ensemble du territoire. Depuis, cette lutte n'a cessé d'être confortée, avec la création de l'Office français antistupéfiants (Ofast), son chef de file ; avec la stratégie de pilonnage des points de deal, pour taper là où le trafic minait le plus le quotidien de nos concitoyens ; avec la possibilité pour tout un chacun de signaler un trafic sur les sites dédiés du ministère de l'intérieur ; avec la création des amendes forfaitaires délictuelles, pour frapper directement les consommateurs au portefeuille, eux qui portent une lourde responsabilité dans le développement du trafic.

M. Ugo Bernalicis. En somme, tout va bien !

M. Laurent Nuñez, ministre. J'en profite pour ouvrir une parenthèse, puisque le Premier ministre en a parlé : l'amende forfaitaire délictuelle, actuellement, est de 200 euros – 150 euros quand elle est payée immédiatement. Comme le président de la République l'a annoncé hier, nous défendrons le projet de la porter à 500 euros,...

Mme Danielle Brulebois. Très bien !

Mme Élisabeth Martin. Avec transmission de l'information à l'employeur ? C'est illégal !

M. Ugo Bernalicis. Ça ne marche pas ? Faisons encore plus !

M. Laurent Nuñez, ministre. ...ce qui n'empêchera pas le gouvernement de réfléchir à d'autres moyens de sanctionner les usagers et de décourager la consommation, qui alimente le narcotraffic.

Au fil des années, ces stratégies ont reçu des labels différents, mais il ne faut pas s'y méprendre : le changement de leur nom n'implique pas la rupture de l'action menée. En tant que ministre de l'intérieur, sous l'autorité du Premier ministre, je préfère mobiliser pleinement les dispositifs existants, ceux qui ont été progressivement déployés lors des dix dernières années, pour obtenir des résultats.

M. Ugo Bernalicis. Ils ne sont pas au rendez-vous pour l'instant !

M. Laurent Nuñez, ministre. Parmi les étapes qui ont marqué la lutte contre le trafic de stupéfiants, il y a le vote de la loi du 13 juin 2025. Celle-ci a permis une nouvelle organisation des services de l'État, calquée sur celle de la lutte antiterroriste. Le ministère de l'intérieur a identifié un chef de file, la direction nationale de la police judiciaire (DNPJ), et un état-major interministériel a été créé, comme pour la lutte contre le terrorisme. Il permet aux quatorze services de renseignement de la police judiciaire et aux différents ministères d'échanger en permanence des informations en matière de lutte contre le trafic de stupéfiants.

Cette organisation décloisonnée, qui améliore la coopération entre services – le décloisonnement est la véritable marque de fabrique de l'exécutif depuis 2017 –, a porté ses fruits dans la lutte contre le terrorisme et l'immigration illégale : elle porte déjà ses fruits et en portera de nouveaux dans celle contre le trafic de stupéfiants.

M. Ugo Bernalicis. Ça marche bien, la départementalisation !

M. Laurent Nuñez, ministre. Avec la loi du 13 juin 2025, vous n'avez pas seulement conforté les moyens des forces de sécurité intérieure. Vous avez permis aux préfets de disposer d'armes de police administrative, parmi lesquelles les interdictions de paraître, les injonctions faites aux bailleurs sociaux d'expulser les délinquants, et les fermetures de commerces impliqués dans le blanchiment des revenus du trafic. Plus tard dans le débat, je préciserai le bilan chiffré de ces mesures, ...

M. Ugo Bernalicis. Inefficaces !

M. Laurent Nuñez, ministre. ...qui est d'ores et déjà très bon.

Dans la lutte contre le trafic de stupéfiants, nos résultats sont encourageants. En la matière, il faut rester modeste, car c'est une guerre au long cours que nous menons : on gagne beaucoup de batailles, mais il en reste encore beaucoup à remporter.

Je me réjouis de ce débat proposé par le groupe socialiste. Il est l'occasion d'évoquer une cause commune, qui fait l'objet d'un véritable consensus au sein de l'Assemblée, ce dont je me félicite. Comptez sur les forces de sécurité intérieure placées sous mon autorité pour poursuivre le combat avec beaucoup de détermination.

M. Ugo Bernalicis. On parle de l'opération Trident ?

Mme la présidente. La parole est à M. le garde des sceaux, ministre de la justice.

M. Ugo Bernalicis. Entre Bercy, Beauvau et Vendôme, c'est du haut niveau. Trois échecs !

M. Gérald Darmanin, garde des sceaux, ministre de la justice. Le Premier ministre a souhaité qu'après celui du ministère de l'intérieur, le travail du ministère de la justice soit présenté. Il est inspiré par la loi « narcotraffic », votée par tous les sénateurs et par une immense majorité de députés – excepté ceux de La France insoumise – à l'Assemblée nationale. (*Applaudissements sur les bancs des groupes EPR, DR, Dem et HOR.*)

M. Antoine Léaument. On ne veut pas de votre bilan !

M. Ugo Bernalicis. Oui, gardez-le, votre mauvais bilan !

M. Gérald Darmanin, garde des sceaux. Je tiens au passage à remercier le président de la commission des lois, Florent Boudié, et les rapporteurs Vincent Caure, Éric Pauget et Roger Vicot, pour le travail que nous avons accompli ensemble autour de ce texte d'initiative parlementaire, utilement complété par la représentation nationale.

Cette loi est très importante. En moins de quatre mois, après validation du Conseil d'État et du Conseil constitutionnel, le gouvernement a pu créer des prisons de haute sécurité. Ce faisant, il a pris acte de l'affaire Amra, de l'assassinat des agents pénitentiaires de l'établissement d'Incarville et de la dangerosité de ceux qui utilisent leur immense surface financière et la plus grande violence pour s'en prendre à nos magistrats – une quinzaine d'entre eux ont été menacés et certains, placés sous protection judiciaire –, aux avocats, aux journalistes d'investigation et aux agents pénitentiaires.

En cet instant, je voudrais adresser une pensée particulière aux familles des deux agents assassinés à Incarville et aux magistrats qui, courageusement, parfois au péril de leur vie, font advenir la justice. (*Applaudissements.*) Je pense aux magistrats de Marseille, du siège ou du parquet, ainsi qu'au procureur général près la cour d'appel de Douai, dont la tête a été mise à prix sur internet et qui vit encore aujourd'hui sous protection policière.

La loi « narcotrafic » et le régime carcéral qui en découle prouvent l'efficacité du Parlement et de l'État sans remettre en cause les principes de l'État de droit. Je rappelle que les soixante-six recours déposés contre le ministère de la justice à l'occasion de la création des quartiers de lutte contre la criminalité organisée, aussi appelés quartiers de haute sécurité (QHS), ont tous été gagnés par l'État. (*Exclamations sur quelques bancs du groupe LFI-NFP.*) En outre, le Conseil constitutionnel a validé l'intégralité des dispositions de la loi, malgré la volonté affichée par La France insoumise d'une censure de ce texte, qui protège pourtant nos concitoyens et nos agents publics.

Par ailleurs, nous avons créé le parquet national anti-criminalité organisée (Pnaco), tel que l'a souhaité le Parlement. Il sera installé le 5 janvier prochain. Les décrets d'application ont été publiés ainsi que la circulaire créant le juge d'application des peines spécialisé – je le signale à Roger Vicot, particulièrement attentif à ce point. Avec ce parquet, qui sera dirigé par Vanessa Perrée – première femme à prendre la tête d'un parquet national –, nous disposerons d'un outil équivalent au parquet national antiterroriste (Pnat), qui a fait la preuve de son efficacité. À partir du 5 janvier, le Pnaco travaillera de concert avec la DNPJ, et plus généralement avec tous les services du ministère de l'intérieur et de Bercy regroupés au sein de l'état-major interministériel constitué pour l'aider dans sa tâche.

Ces nouveautés vont de pair avec un renfort considérable de moyens.

M. Ugo Bernalicis. Pas à la PJ !

M. Gérald Darmanin, garde des sceaux. Une centaine de postes supplémentaires de magistrat seront créés dans les deux ans qui viennent, en plus des moyens prévus par mon prédécesseur Éric Dupond-Moretti, que je salue, dédiés à la lutte contre la criminalité organisée : une trentaine au Pnaco et des dizaines d'autres au sein des juridictions interrégionales spécialisées (Jirs) et des infra-Jirs sur tout le territoire national – onze à Marseille, par exemple ; leurs missions seront ainsi renforcées par la création du Pnaco.

M. Ugo Bernalicis. Et les postes non pourvus au concours, on en parle ?

M. Gérald Darmanin, garde des sceaux. Enfin, avec le ministère de l'intérieur, un travail important sera consacré aux repentis. Le système judiciaire italien l'a prouvé : la lutte contre le narcotrafic ne peut pas s'en passer. Le dispositif a été voté à l'unanimité par votre assemblée. Si nous voulons que certains membres d'organisations criminelles parlent, il faut qu'ils puissent bénéficier du statut de collaborateur de justice, dont on doit préciser les contours. Le décret d'application de la mesure est attendu ; il sera pris avant la mi-janvier 2026. Avec le service interministériel d'assistance technique (Siat) – je me tourne vers le ministre de l'intérieur –, nous pourrions ainsi préserver l'anonymat des repentis qui se sont manifestés : pour la première fois dans l'histoire de la lutte contre la criminalité organisée, plusieurs ont d'ores et déjà exprimé auprès de magistrats leur volonté de parler et de collaborer avec la justice.

J'ai indiqué en quelques mots où en était l'application de la loi « narcotrafic ». Je me tiens prêt à répondre aux questions des orateurs. (*Applaudissements sur plusieurs bancs des groupes EPR, DR, Dem et HOR.*)

Mme la présidente. La parole est à Mme la ministre de la santé, des familles, de l'autonomie et des personnes handicapées.

M. Ugo Bernalicis. C'est bien la première fois qu'elle a la parole sur ce sujet !

Mme Stéphanie Rist, ministre de la santé, des familles, de l'autonomie et des personnes handicapées. Elles promettent la relaxation, l'euphorie, parfois l'oubli ; on les pense privées, festives, cantonnées à des choix individuels ou à des marges que l'on préfère ne pas regarder de trop près ; on les range encore parmi les faits divers, dans le registre du risque assumé, de la transgression nocturne. On peut légitimement les considérer comme un sujet régalien. À mesure qu'elles se diffusent, elles ruinent la santé, perturbent l'organisation des soins et creusent les vulnérabilités. Elles ont pour conséquence des trajectoires qui dévient, des vies brisées, des inégalités qui s'aggravent et une santé collective qui se fragilise en silence.

M. Ugo Bernalicis. Au même titre que l'alcool !

Mme Stéphanie Rist, ministre. Les drogues sont un poison lent et invasif pour la santé des Français. Il n'y aurait pas de sens à parler du narcotrafic sans parler de prévention. (*M. Antoine Léaument applaudit.*) Telle est la signification de la mobilisation générale voulue par le Premier ministre. On ne peut pas aborder ce sujet avec légèreté quand on sait que, dans l'année, 450 000 adultes ont consommé de la cocaïne, 750 000 de l'ecstasy ou de la MDMA, 5 millions du cannabis. Rendons-nous compte : 5 millions de personnes, ce sont sept ou huit départements français réunis, deux fois Paris, dix grandes villes comme Lyon et Toulouse. En 2023, 14,6 % des adultes de 18 à 64 ans avaient déjà consommé au moins une fois une drogue illicite autre que le cannabis, soit une hausse de 50 % par rapport à 2017.

La banalisation de la consommation a des conséquences concrètes sur notre système de santé.

M. Éric Coquerel. Il faut peut-être regarder ce qu'ont fait les Portugais !

Mme Stéphanie Rist, ministre. Les passages aux urgences ont explosé : ceux liés à la cocaïne ont été multipliés par trois depuis 2012 – 5 067 l'an dernier ; 1 619 hospitalisations liées aux intoxications et à la dépendance ont été enregistrées. Par-delà ces chiffres, il faut d'abord s'inquiéter de l'extension de la consommation de certaines drogues comme la cocaïne, notamment dans les secteurs de la restauration, du BTP, des transports ou de la pêche.

La drogue a aussi des conséquences sur nos familles : elle enferme dans un engrenage où se mêlent le sentiment d'impuissance, le déni et la culpabilité silencieuse, qui ronge peu à peu les liens. Le coût humain et sanitaire des drogues est une réalité qui doit s'ancrer dans nos représentations.

Pour toutes ces raisons, le gouvernement souhaite agir, en mettant la prévention et l'accès aux soins au cœur de la bataille. Cette politique s'appuiera sur quatre piliers.

Le premier porte sur la conscience des risques. Chaque Français doit les connaître : le risque de perdre rapidement le contrôle ; le risque pour les jeunes – la consommation de cannabis multiplie par deux la survenue de psychoses ; les risques pour la santé mentale ; les risques cardiovasculaires ; les risques pour les fonctions cognitives. Chacun doit aussi savoir que ces risques sont encourus dès la première prise. (*M. Antoine Léaument applaudit.*) Pour que chaque Français les connaisse, nous lancerons au premier trimestre 2026 une grande campagne nationale de prévention, qui comblera marketing social et actions de terrain.

Deuxième pilier : l'amélioration de l'offre. Consultations jeunes consommateurs (CJC), travail alternatif payé à la journée (Tapaj), centres de soins, d'accompagnement et de prévention en addictologie (Csapa), centres d'accueil et d'accompagnement à la réduction des risques pour usagers de drogues (Caarud), rôle des communautés professionnelles territoriales de santé (CPTS), de la médecine de ville, de l'hôpital : l'offre existe mais manque de lisibilité et d'efficacité.

M. Ugo Bernalicis. Et de moyens !

Mme Stéphanie Rist, ministre. Une évaluation des parcours de prise en charge et de l'articulation ville-hôpital est en cours. Nous visons l'efficacité et la lisibilité.

M. Ugo Bernalicis. Pas davantage de moyens ?

Mme Stéphanie Rist, ministre. Une meilleure intégration des stupéfiants dans la prévention constitue le troisième pilier de cette politique, qui doit d'abord cibler les enfants et les adolescents. Afin d'armer ces derniers, de les préparer à dire non, à mieux gérer leurs émotions et à mieux se connaître, nous souhaitons généraliser le programme Unplugged...

Mme Élixa Martin. Vous n'aviez pas un mot français pour le nommer ?

Mme Stéphanie Rist, ministre. Testé en France et en Europe, ce programme a démontré son efficacité pour réduire le risque de consommer des substances addictives : 1 euro investi, ce sont 150 euros de coûts sociaux évités.

M. Antoine Léaument. Ça, c'est bien !

Mme Stéphanie Rist, ministre. Je veux ensuite que chaque contact avec un professionnel de santé fournisse l'occasion d'obtenir immédiatement des résultats en la matière : d'abord, en généralisant la question de l'usage des stupéfiants dans le dispositif Mon Bilan prévention ; ensuite, en adoptant l'approche *Making Every Contact Count* (MECC) dans 100 établissements de santé prioritaires – il s'agit d'utiliser chaque interaction pour interroger les patients sur leurs habitudes et les inciter à adopter des modes de vie plus sains.

En parallèle, je propose que nous engagions une réflexion pour développer des métiers de santé publique entièrement dédiés à la prévention et à l'aller vers.

Quatrième pilier : le renforcement de nos dispositifs de veille et d'alerte. Nous devons être plus vigilants lorsque de nouvelles drogues entrent en circulation si nous voulons éviter que notre pays traverse un drame tel que celui qui touche l'Amérique du Nord à cause du fentanyl. Face à la multiplication des menaces, nous veillerons à renforcer notre dispositif d'alerte sur l'ensemble du territoire national, y compris dans les outre-mer.

M. Antoine Léaument. Très bien !

Mme Stéphanie Rist, ministre. La lutte contre les drogues touche au cœur des enjeux économiques, sécuritaires, démocratiques et, bien sûr, sanitaires, auxquels nous faisons face. Elle figure parmi mes priorités pour 2026 : protéger la santé de nos enfants, renforcer la santé mentale et garantir un meilleur accès aux soins.

Mme Mathilde Feld. Et le budget de la santé ?

Mme Stéphanie Rist, ministre. Vous pouvez compter sur mon engagement. (*Applaudissements sur plusieurs bancs des groupes EPR, DR, Dem et HOR.*)

M. Ugo Bernalicis. Ça manquait de conviction à la fin !

M. Antoine Léaument. Il est éloquent de ne pas avoir commencé par la ministre de la santé !

Mme la présidente. La parole est à Mme la ministre déléguée auprès de la ministre des armées et des anciens combattants.

Mme Alice Rufo, ministre déléguée auprès de la ministre des armées et des anciens combattants. La revue nationale stratégique (RNS) identifie la lutte contre le narcotrafic comme un combat prioritaire. Le ministère des armées y prend toute sa part, en vue d'affaiblir les filières, d'accroître le préjudice causé aux organisations criminelles, d'affirmer la souveraineté de la France sur ses espaces maritimes et d'y défendre ses intérêts, mais aussi d'agir dans le cadre de la coopération internationale en matière de lutte contre le narcotrafic.

Le rôle d'entrave assumé par le ministère des armées est confirmé par la très forte hausse des saisies. Depuis le début de l'année, le Premier ministre l'a rappelé, plus de 80 tonnes ont été saisies, soit presque deux fois plus que les 48 tonnes de 2024 – sachant que le volume des saisies pourrait encore augmenter d'ici à la fin de l'année, des opérations étant toujours en cours.

Cette augmentation a plusieurs explications. Bien qu'elle soit en partie liée, malheureusement, à la hausse des flux de cocaïne à destination de l'Europe – cette drogue représentant deux tiers des saisies –, elle est également la conséquence de la structuration renforcée du renseignement. L'expertise gagnée par la marine nationale, que je salue, se confirme d'année en année. Le Parlement a d'ailleurs facilité l'action de cette dernière en adoptant, en avril, la loi visant à sortir la France du piège du narcotrafic : désormais, les unités n'ont plus à rapporter l'intégralité de la cargaison de drogue saisie afin d'instruire la procédure judiciaire, mais seulement un échantillon représentatif – la cargaison est détruite en mer et les unités déployées peuvent ainsi poursuivre leurs opérations.

La loi de programmation militaire (LPM) et la « surmarche » prévue pour le budget de la défense permettent d'aller plus loin dans la lutte contre le narcotrafic, en particulier dans les territoires d'outre-mer. Au mois d'août, le troisième des six patrouilleurs outre-mer de nouvelle génération a été livré à La Réunion. Ces navires disposent d'une capacité de surveillance et d'un plus grand rayon d'action ; ils ont d'ores et déjà permis de saisir de la drogue en zone indo-pacifique. Je confirme que tous seront livrés d'ici à 2027.

Nous avons également renouvelé nos moyens aériens : le premier Falcon 50, livré à Tahiti en avril, a fait sa première patrouille la semaine dernière dans la zone économique exclusive (ZEE) de Wallis-et-Futuna. Pour ce qui concerne les avions de surveillance et d'intervention maritime, une tranche optionnelle de cinq Albatros a été notifiée en septembre 2025, ce qui permettra à terme de disposer au total de douze avions, dont huit seront livrés d'ici à la fin de la LPM 2024-2030.

Le ministère des armées est mobilisé pour lutter contre le narcotrafic. Je salue nos militaires en opération partout dans le monde, en particulier la marine nationale. La France joue également pleinement son rôle dans les coopérations sous-régionales, dans les Caraïbes, au large de l'Afrique, dans la zone du Pacifique Sud. Ces coopérations sont essentielles pour lutter contre le fléau commun qu'est la drogue. (*Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe EPR.*)

Mme la présidente. La parole est à M. le ministre du travail et des solidarités.

M. Ugo Bernalicis. Pour parler de la souffrance au travail des narcotrafiquants ?

M. Jean-Pierre Farandou, ministre du travail et des solidarités. Le monde du travail n'est pas épargné par le fléau de la drogue, bien au contraire. Les conduites addictives au travail – la consommation d'alcool, de médicaments, de psychotropes, de cocaïne ou encore de cannabis – constituent un enjeu de plus en plus préoccupant en matière de santé, de sécurité et de maintien en emploi.

M. Antoine Léaument et M. Ugo Bernalicis. Eh oui !

M. Jean-Pierre Farandou, ministre. La consommation de ces substances progresse. Les médecins du travail évaluent à 7 % la proportion de salariés souffrant d'une addiction au cannabis, soit 2 points de plus qu'il y a quinze ans. La prise de drogue renforce considérablement les risques en matière de sécurité au travail, pour celui qui consomme comme pour celles et ceux qui l'entourent. Elle entraîne une baisse de l'attention, donc des accidents potentiellement mortels, des tensions entre collègues, une désorganisation du travail ; pour le salarié en question, elle augmente aussi le risque de décrochage professionnel, donc celui d'être entraîné dans une spirale négative vers la précarité.

Le coût social des drogues est estimé à 7,7 milliards d'euros par an. Il s'agit d'un coût – avant tout humain – inacceptable. Ceux qui sont déjà les plus fragiles s'en trouvent d'autant plus fragilisés. Le ministère du travail et des solidarités prend très au sérieux ce sujet qui touche à la santé des travailleurs. Il choisit de l'aborder notamment sous l'angle de la prévention. Le cinquième plan Santé au travail, qui doit être rendu public au premier semestre 2026, proposera de renforcer l'accompagnement des employeurs, de mobiliser encore davantage les services de prévention et de santé au travail pour sensibiliser les salariés, et d'améliorer la prise en charge des salariés consommateurs de stupéfiants.

Parce que le lien entre la drogue et la santé mentale est établi – la drogue est soit une fausse solution à un problème psychique, soit un facteur aggravant de ce dernier –, nous devons renforcer la prévention en la matière, grâce à la charte lancée par l'Alliance pour la santé mentale, soutenue par le gouvernement, mais aussi par l'organisation de formations aux premiers secours en santé mentale.

En bout de chaîne, les conséquences du narcotrafic sont individuelles, mais aussi collectives. Elles concernent les employeurs et les acteurs de la prévention, en première ligne pour protéger les salariés. Lutter contre le phénomène suppose aussi une part de contrôle. Je rappelle que les employeurs peuvent déjà organiser des dépistages inopinés si le règlement intérieur de leur entreprise le prévoit, et pour des postes qui le justifient. S'y soustraire est passible de sanctions disciplinaires, voire de licenciement.

Dans le cadre du plan Santé au travail, nous souhaitons être encore plus clairs et inscrire dans le code du travail une interdiction générale et absolue de travailler sous l'emprise de substances psychotropes.

M. Antoine Léaument. Il va falloir commencer par l'Assemblée !

M. Jean-Pierre Farandou, ministre. Prévenir, c'est aussi nous donner les moyens de protéger les publics vulnérables du risque de tomber dans la drogue. L'enjeu est particulièrement grave pour les jeunes qui connaissent des difficultés sociales ou économiques. Dans le projet de loi de finances pour 2026, nous renforçons notamment les moyens alloués aux établissements pour l'insertion dans l'emploi (Epidé), chargés de recueillir des jeunes en difficulté sociale. Ces

établissements donnent des résultats très satisfaisants : à leur sortie, 70 % des jeunes trouvent un travail. Aucun autre dispositif n'est aussi efficace.

Pour le ministère du travail et des solidarités, les priorités sont donc claires : protéger les travailleurs des risques liés à la consommation de drogue ; mieux accompagner les employeurs et les acteurs de la prévention ; enfin, lutter contre les risques de décrochage social. C'est notre affaire à tous : nous avons besoin de moyens pour lutter contre le fléau du narcotrafic. (*Applaudissements sur plusieurs bancs des groupes EPR et Dem. – M. Joël Bruneau applaudit également.*)

Mme la présidente. La parole est à M. le ministre de l'éducation nationale.

M. Pierre Cazeneuve. Le message est clair : la drogue est partout !

M. Édouard Geffray, ministre de l'éducation nationale. Si l'intérieur de l'école est relativement préservé grâce aux équipes pédagogiques et éducatives, elle n'échappe pas au narcotrafic présent dans son environnement et à ses conséquences délétères. Il ne s'agit pas de faits isolés – contrairement à ce qu'on pourrait croire –, mais d'une logique d'emprise, progressive et structurée, qui finit par étouffer les élèves, leurs parents, toute une communauté de vie et qui, dans les quartiers concernés, met l'école sous pression.

S'agissant de l'état des lieux, deux chiffres éclairent l'évolution entre 2022 et 2025 : les signalements, effectués par les chefs d'établissement, liés à la détention et à la consommation de drogue ont augmenté de 16 % ; les signalements liés au trafic dans ou aux abords des établissements, de 56 %. Le phénomène touche aussi bien les métropoles que les territoires ruraux et, dans les trois quarts des cas, frappe en dehors des zones d'éducation prioritaire. Autrement dit, le narcotrafic autour de l'école n'est pas lié à une sociologie ou à une géographie particulières.

M. Antoine Léaument. Voilà !

M. Ugo Bernalicis. On vous l'avait dit !

M. Édouard Geffray, ministre. Les conséquences de ce phénomène sont connues : climat scolaire dégradé et réussite en berne, liée à un absentéisme significatif des élèves.

Mme Élisabeth Martin. Si on avait des profs !

M. Édouard Geffray, ministre. Oui, nous avons des professeurs !

Mme Élisabeth Martin. Pas assez !

M. Édouard Geffray, ministre. L'école devient alors un refuge et un bouclier pour les élèves. C'est exactement ce que j'ai observé lundi matin auprès des équipes du quartier des Grésilles, à Dijon. Alors que leur collège – le collège Champollion – a été partiellement incendié dans la nuit de vendredi à samedi, dans un quartier marqué par le combat des services de police et de justice contre le narcotrafic, elles se sont immédiatement mobilisées. Dans la nuit même, les agents d'accueil, les personnels du département, la principale et la principale adjointe se sont rendus sur le site où, dès lundi matin, toute l'équipe était présente. Je tiens solennellement, devant vous, à rendre hommage à ces femmes et à hommes qui font que notre école demeure debout, unie, au service de la réussite des élèves et des familles, pour refuser toute forme de fatalité en la matière et pour permettre à chacun de s'en sortir.

Le refus collectif de la fatalité peut s'adosser à une politique de prévention claire. Pour ce qui concerne les abords de l'école, je me fais l'écho de ce qu'a indiqué le ministre de

l'intérieur, avec qui nous travaillons au quotidien sur des enjeux liés aux signalements, aux politiques de prévention ou au démantèlement des points de deal. Dans l'enceinte de l'école, nous œuvrons chaque jour à préserver le climat scolaire, avec les assistants d'éducation (AED), les conseillers principaux d'éducation (CPE), et la mobilisation des 600 agents des équipes mobiles de sécurité, que nous envoyons lors de situations particulières, comme au collège Champollion, et de 500 assistants de prévention et de sécurité.

Sur le fond, l'école est surtout attendue en matière de prévention. Prévenir le narcotrafic, c'est d'abord préserver les élèves de son influence insidieuse, en les accueillant en sécurité dans nos murs. Prévenir, c'est aussi instruire. Pour reprendre l'expression d'une professeure du collège Champollion avec qui je discutais lundi, nous faisons en sorte que les élèves soient sur des chaises de classe pour qu'ils ne finissent pas sur des chaises de guetteurs. Prévenir, c'est enfin lutter contre les conduites addictives, et éviter que nos jeunes ne deviennent de futurs consommateurs. Soulignons ici les programmes que nous partageons avec la ministre de la santé, notamment Unplugged. Plus généralement, c'est bien par des cours scientifiquement fondés, notamment en sciences de la vie et de la terre, que nous parviendrons à former nos jeunes et à les outiller contre la tentation du narcotrafic.

Ce combat, c'est enfin celui pour la santé physique et psychique des élèves. Sur fond d'addiction croissante, la lutte passe par le fait de repérer, d'accompagner et d'orienter vers la médecine de ville ou hospitalière les jeunes concernés, en particulier grâce aux médecins, aux infirmières et aux psychologues scolaires.

Il s'agit d'un défi à relever sur le long terme, qui requiert d'investir dans la santé scolaire. C'est la raison pour laquelle nous avons proposé, dans le projet de loi de finances pour 2026, la création de 300 postes supplémentaires – 100 postes de psychologues de l'éducation nationale et 200 postes d'infirmières et d'assistants sociaux – afin de repérer plus tôt les problèmes, d'accompagner les familles et de faire reculer les ténèbres du narcotrafic à l'école. (*Applaudissements sur plusieurs bancs des groupes EPR et Dem. – M. Joël Bruneau applaudit également.*)

Mme la présidente. La parole est à M. le ministre de l'Europe et des affaires étrangères.

M. Jean-Noël Barrot, ministre de l'Europe et des affaires étrangères. La France est submergée par le narcotrafic et la criminalité organisée qui l'accompagne. Tous les territoires de la République sont désormais concernés. Les conséquences ravageuses de ce phénomène menacent à la fois la santé et la sécurité des Français. Pour lutter contre ce fléau, la France s'est dotée d'un arsenal – fruit de la loi du 13 juin 2025 – constitué notamment d'un état-major interministériel et d'un parquet anti-criminalité organisée.

M. Ugo Bernalicis. L'autosatisfaction !

M. Jean-Noël Barrot, ministre. Face à la mondialisation accélérée des trafics, la guerre contre les trafiquants...

M. Ugo Bernalicis. Ah, la guerre !

M. Jean-Noël Barrot, ministre. ...appelle une action internationale sans relâche traitant les causes du problème. Éradiquer le mal à la racine, c'est la mission que le Premier ministre a confiée au ministère de l'Europe et des affaires étrangères, qui va déployer dans les douze prochains mois un plan de bataille contre les trafiquants, comprenant la multiplication des accords de coopération sécuritaire avec les pays

de production, de transit et de rebond ; le renforcement, dans les pays concernés, des effectifs du ministère de l'Europe et des affaires étrangères, ainsi que des ministères de l'intérieur, des armées et de la justice, accueillis dans les postes diplomatiques ; ...

M. Jean-Paul Lecoq. Que des budgets en baisse !

M. Jean-Noël Barrot, ministre. ...la réorientation de l'aide publique au développement vers les cultures de substitution, les projets de lutte contre le blanchiment d'argent ou la sécurisation des ports ; enfin, un régime de sanctions européen contre les criminels réfugiés à l'étranger et impliqués dans le trafic de drogue, le trafic d'armes et la traite d'êtres humains.

M. Jean-Paul Lecoq. Il n'y a pas de moyens !

M. Jean-Noël Barrot, ministre. Comme je l'ai annoncé il y a quelques semaines, en me rendant sur place aux côtés du président de la République, le premier axe d'effort porte sur l'Amérique latine et les Caraïbes. C'est dans cette région qu'est produite la totalité de la cocaïne qui déferle dans les rues des villes et des villages de France, où elle est désormais consommée par plus d'un million de personnes. La production, en pleine explosion, est localisée principalement en Colombie, au Pérou et en Bolivie. Elle transite vers l'Europe via l'Équateur, le Brésil, le Panama, le Venezuela, le plateau des Guyanes et les Caraïbes. Les territoires ultramarins se trouvent évidemment en première ligne.

Le deuxième axe d'effort porte sur l'Afrique du Nord et le Moyen-Orient. C'est au Maghreb qu'est produit l'essentiel du cannabis importé en France. De nombreux narcotrafiquants y sont réfugiés. L'enjeu est d'obtenir des extraditions, des judiciarisation sur place et des saisies d'avoires. Le Maroc est aussi un pays de rebond pour la cocaïne. Par ailleurs, certains pays du Golfe constituent des points de vigilance en matière de blanchiment d'argent issu du narcotrafic.

Nous incitons également les pays des Balkans occidentaux à durcir leur réglementation et leur action en matière de lutte contre la criminalité organisée. La coalition européenne contre la drogue, instituée au sein de la Communauté politique européenne, permettra d'agir dans un grand nombre de dimensions. L'année prochaine, nous ferons de la lutte contre le narcotrafic une priorité de la présidence française du G7, car un fléau mondial nécessite une réponse internationale. Nous soutiendrons des initiatives en matière de renseignement, de résilience des infrastructures, de lutte contre les trafics en mer et les flux financiers illicites.

Le Premier ministre l'a dit : la lutte contre le narcotrafic est un combat destiné à s'inscrire dans la durée. Il faudra adapter les moyens de l'État pour faire face à un adversaire en mutation. Ce combat nécessite des moyens indispensables, notamment pour le ministère de l'Europe et des affaires étrangères ; ils ont été intégrés au projet de loi de finances pour 2026. Soyez assurés que mon ministère est pleinement mobilisé. (*Applaudissements sur plusieurs bancs des groupes EPR et Dem. – M. Corentin Le Fur applaudit également.*)

Mme la présidente. La parole est à Mme la ministre de l'action et des comptes publics.

M. Éric Coquerel. Montchalin, au moins, on la connaît ; les autres, on ne les voit pas !

Mme Amélie de Montchalin, ministre de l'action et des comptes publics. Face à la menace grave que le narcotrafic et la criminalité organisée font peser sur notre pacte républicain, la réponse de l'État doit être totale, cohérente et déterminée, sans angles morts. Mais chacun le sait : le narcotrafic s'adapte

vite et l'État doit toujours avoir un temps d'avance. Depuis ma nomination, mon action est structurée autour de trois priorités, afin de reprendre l'avantage.

La première priorité, c'est l'argent. (*M. Antoine Léaument applaudit.*) L'argent est le carburant de ces organisations criminelles : couper l'argent, c'est couper le moteur le narcotraffic. C'est pourquoi nous renforçons la lutte contre le blanchiment ainsi que la saisie des avoirs criminels, avec une coopération resserrée et opérationnelle entre services au sein de l'état-major interministériel de lutte contre la criminalité organisée (Emco), mentionné par mon collègue Laurent Nuñez. Les services placés sous mon autorité – Tracfin, la direction nationale du renseignement et des enquêtes douanières (DNRED) et l'Office national antifraude (Onaf) – sont pleinement mobilisés afin de traquer l'argent sale partout où il se cache, cibler les montages complexes et les circuits internationaux.

Les résultats sont là : les déclarations de soupçon ont augmenté de plus de 90 % depuis 2020. Cette hausse devrait se poursuivre avec les nouvelles professions assujetties dans le cadre de la loi du 13 juin 2025 – je pense notamment aux loueurs et aux vendeurs de voitures de luxe et de yachts.

M. Jean-François Coulomme. Ça suffit de taper sur les riches comme ça !

Mme Amélie de Montchalin, ministre. Toutefois, nous devons aller plus loin, notamment dans le secteur non financier, pour que chaque euro blanchi devienne un risque plutôt qu'une tentation. Les moyens de Tracfin ont été renforcés dès 2025 et continueront de l'être. Dès janvier, la nouvelle procédure de gel administratif des avoirs des narcotrafiquants (Gaban) entrera en vigueur. Concrètement, l'argent sera immobilisé avant qu'il ne puisse s'évaporer.

La deuxième priorité, c'est d'adapter nos méthodes et nos moyens. Là où les trafiquants ont industrialisé leurs pratiques, l'État doit moderniser les siennes. Cela implique avant tout de renforcer massivement les capacités de contrôle de la douane,...

M. Éric Coquerel. Il faut plus de douaniers, ce que ne prévoit pas le PLF !

Mme Amélie de Montchalin, ministre. ...avec davantage de scanners dans les ports – à Marseille, au Havre, à Dunkerque, à Fort-de-France –, dans les aéroports et sur les flux postaux que nous scannerons désormais à 100 %. Davantage de moyens seront consacrés au contrôle des routes, avec une attention particulière aux outre-mer, qui sont en première ligne face aux trafics.

M. Jean-Paul Lecoq. Depuis le temps qu'on le demande !

Mme Amélie de Montchalin, ministre. Cette deuxième priorité inclut également l'intensification de notre présence en mer, avec notamment le renforcement de la garde côtière des douanes en complément de la marine nationale. C'est aujourd'hui une nécessité opérationnelle ; les saisies réalisées en témoignent. Certes, cette modernisation a un coût : un scanner coûte environ 5 millions d'euros. Mais, on le sait, le coût de l'inaction serait bien élevé.

M. Éric Coquerel. C'est comme pour l'environnement !

Mme Amélie de Montchalin, ministre. Je rappelle que les douaniers ont déjà saisi, en 2025, plus de 29 tonnes de cocaïne : cela représente 2 milliards d'euros de cash non injectés dans l'économie parallèle. (*MM. Vincent Caure et Antoine Léaument applaudissent.*)

La troisième priorité, c'est la défense de la probité des agents publics. La corruption constitue une attaque directe contre la République. Protéger nos agents et renforcer la prévention est essentiel, au moyen de nouveaux circuits de signalement et de nouveaux cadres de sanction. Je le dis avec force : chaque agent public qui serait pris dans cet engrenage doit pouvoir se signaler rapidement, se sentir autorisé à le faire et être protégé afin de sortir de cette emprise. Le plan pluriannuel de lutte contre la corruption 2025-2029 doit désormais être déployé dans toutes les administrations à risque.

La lutte contre le narcotraffic est une priorité pour les Français. Les administrations de Bercy y prennent toute leur part, sans naïveté et sans relâche. Face au narcotraffic, la République ne cède pas ; elle sait et doit toujours se défendre. (*Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe EPR et sur quelques bancs du groupe DR.*)

Mme la présidente. La parole est à Mme la ministre des outre-mer.

M. Éric Coquerel. Ce sont les étrennes des ministres !

M. Jean-Paul Lecoq. Vous manquez de place pour vous réunir à Matignon ? Dites-nous si vous avez besoin qu'on vous prête nos locaux !

Mme la présidente. C'est un conseil des ministres à l'Assemblée nationale, sans le Président ! (*Sourires.*)

Mme Naima Moutchou, ministre des outre-mer. Je commencerai en décrivant trois scènes ordinaires rencontrées par les forces de sécurité sur le terrain : un contrôle renforcé à l'embarquement, à Cayenne ; un signal détecté en mer dans la zone caraïbe ; un point d'entrée identifié sur une côte des Antilles. C'est ainsi que commence le narcotraffic, dans une géographie précise : celle des outre-mer. Ces territoires sont souvent exposés les premiers, car ils sont traversés par les grandes routes internationales de la drogue, y compris désormais dans le Pacifique, au large de la Polynésie française et de la Nouvelle-Calédonie.

Les outre-mer encaissent les effets directs du trafic, mais ils protègent aussi l'Hexagone. Ce qui est bloqué en Guyane, en Martinique ou en Guadeloupe, ce sont des tonnes de cocaïne qui n'arriveront jamais ailleurs sur le territoire national. D'abord, parce que les moyens des forces armées, de la douane et des unités spécialisées positionnées là-bas concourent puissamment à l'interception de grandes quantités de stupéfiants, sur l'ensemble des océans. Les chiffres parlent d'eux-mêmes : en 2025, 35,2 tonnes de cocaïne ont été saisies en haute mer dans la zone caraïbe contre 28,3 tonnes en 2024 – il y a dix ans, on parlait seulement de quelques tonnes. Cette progression dit l'ampleur du phénomène ; elle dit aussi l'intensité de l'action menée par l'État.

Nous veillons à ce que la coopération judiciaire et diplomatique permette l'interception non seulement des marchandises, mais aussi des navires et des équipages, dans le respect du droit de la mer et des conventions internationales.

Les outre-mer ne sont toutefois pas seulement des zones d'interception. Ils sont aussi des territoires de consommation, avec des phénomènes inquiétants comme la consommation d'*ice*, en Polynésie française, des territoires de trafic local et de rebond vers l'Hexagone – c'est notamment le cas des Antilles. Nous devons donc intervenir à tous les niveaux.

En Guyane, la voie aérienne a été largement tarifiée par une politique volontariste de contrôles systématiques au départ des vols. Cette politique a fait ses preuves ; la remettre en cause serait une grave erreur.

Aux Antilles, la situation est particulièrement préoccupante. Le taux d'homicides y est cinq fois supérieur à la moyenne nationale, avec de nombreux faits directement liés aux trafics.

Confronté à cette situation, l'État agit. Deux radars de surveillance des approches maritimes sont désormais en service en Martinique et les mêmes équipements seront déployés en Guadeloupe. La gendarmerie y engagera, à titre expérimental, un drone de surveillance doté de moyens de détection modernisés.

Nous devons également renforcer la détection dans les aéroports, où les scanners sont un enjeu majeur. Une convention a été signée avec la collectivité de Martinique pour l'installation de scanners millimétriques et un dispositif équivalent est à l'étude en Guadeloupe.

Les ports doivent faire l'objet d'une attention vigilante, comme à La Réunion, où un important réseau opérant depuis l'Hexagone vient d'être démantelé.

Nous savons que la répression, à elle seule, ne suffira pas. Pour obtenir des résultats durables, la prévention et l'insertion sont indispensables, comme il est indispensable de favoriser les alternatives à l'argent facile de la drogue. Nous pouvons faire beaucoup pour la jeunesse dans les outre-mer, et j'y travaille.

Les outre-mer sont donc à l'avant-poste de la lutte contre le narcotrafic. Ils méritent que la nation leur donne les moyens de ce combat ; le budget qui vous est proposé s'inscrit dans cette trajectoire. (*Applaudissements sur les bancs des groupes EPR, DR et HOR.*)

Mme la présidente. Nous passons aux interventions des représentants des groupes politiques.

La parole est à Mme Agnès Firmin Le Bodo.

M. Pierre Cazeneuve. Je suis étonné que nous n'entendions pas la ministre des sports ! (*Sourires.*)

Mme Agnès Firmin Le Bodo (HOR). Les narcotrafics ne sont ni une innovation propre au XXI^e siècle ni une conséquence imprévue du progrès technique. L'histoire de l'humanité illustre à quel point la consommation de drogues a traversé les siècles. La réponse publique opposée aux narcotrafiquants connaît la même continuité : l'interdiction, tant de la consommation que de la commercialisation, ainsi qu'une juste, légitime et nécessaire répression des trafics. La seule évolution que le narcotrafic doit aux temps modernes illustre la face sombre de la mondialisation : empruntant les routes mondiales du commerce, il s'est internationalisé, structuré et développé jusqu'à devenir aujourd'hui, permettez-moi de le dire avec gravité, la principale menace à laquelle fait face notre pays.

Rappelons quelques chiffres alarmants : la valeur du marché français des drogues illicites est estimée à 6,8 milliards d'euros – soit un triplement entre 2010 et 2023 ; le trafic de stupéfiants a été à l'origine de 110 décès en 2024 ; on recense, en France, 200 000 personnes impliquées dans des réseaux de narcotrafiquants.

Cette menace est d'autant plus grave qu'elle est double.

D'une part, les narcotrafics mettent en péril notre sécurité. Leur violence a atteint une ampleur inédite. Les règlements de compte prennent la forme d'assassinats à bout portant et

de cadavres calcinés. Ces violences ne s'arrêtent toutefois pas là. Des familles entières pleurent leurs morts, victimes collatérales. Notre nation ne pourra jamais se résigner à ce que des personnes perdent la vie parce qu'elles étaient au mauvais endroit, au mauvais moment. Le groupe Horizons & indépendants tient à assurer ces familles de son soutien plein et entier. Son engagement ne faiblira pas aussi longtemps que sera nécessaire la lutte contre ce fléau, contre ces violences que les têtes de réseau, sans en supporter les conséquences, infligent à leurs concitoyens. Les violences visent également les agents publics qui combattent et répriment les narcotrafics. Les magistrats, comme les forces de l'ordre et les agents pénitentiaires, sont en première ligne. L'attaque du fourgon pénitentiaire à Incarville en 2024 en est l'exemple le plus dramatique.

D'autre part, les narcotrafics représentent un danger imminent pour notre cohésion nationale, dont ils remettent directement en cause les fondements. L'enrichissement illégal lié aux narcotrafics n'est pas qu'un crime : il constitue une sortie nette du pacte social que nos concitoyens sont pourtant tenus de respecter. Dans certains quartiers gangrenés par le trafic, la monopolisation de l'espace public par les dealers porte atteinte à la liberté d'aller et venir de nos concitoyens. La force de frappe économique des narcotrafiquants, enfin, leur donne des moyens de corruption hors du commun.

Il ne s'agit donc de rien de moins que de lutter contre un système criminel visant à se substituer au seul système légitime de notre République : l'État.

Regardons les choses en face. Selon l'Ofast, la France est devenue le pays européen le plus touché par les arrivées de cocaïne. Il note une augmentation de 45 % des saisies de cette drogue au premier semestre de l'année 2025 par rapport à l'année 2024, laquelle avait pourtant déjà connu, par rapport à 2023, une explosion de 130 %.

Les deux missions fondamentales de l'État – la sécurité de nos concitoyens et la cohésion nationale – étant mises à mal, celui-ci se doit de répondre aussi fermement que la situation l'exige. Son action doit être résolue, efficace et juridiquement solide. Le groupe Horizons & indépendants estime que la gravité du contexte actuel et le risque qu'il ne se détériore encore justifient le renforcement des moyens consacrés à la lutte contre les narcotrafics.

Tout d'abord, leur dangerosité doit conduire à les considérer comme une menace de même nature que la menace terroriste et donc à aligner les dispositifs juridiques de la lutte contre les narcotrafics sur ceux de la lutte contre le terrorisme. Nous sommes ainsi favorables à la création d'un « état d'urgence narco » permettant une utilisation particulièrement forte et concertée des moyens de la justice et de l'administration, avec des instruments dérogatoires au droit commun.

En parallèle, il est nécessaire de renforcer les moyens mis à disposition de la justice. Outre le renforcement des moyens humains – magistrats, greffiers, assistants spécialisés – et une meilleure organisation institutionnelle – la création du Pnaco par la loi « narcotrafic » est un premier pas nécessaire en ce sens –, les moyens proprement juridiques de la justice devront être renforcés. Je pense notamment à l'outil de la confiscation : dans la continuité de la loi du 13 juin 2025, dont nous saluons les apports, nous estimons nécessaire d'autoriser, de manière plus large, la confiscation des biens des narcotrafiquants. La confiscation porte atteinte à leur force de frappe économique ; elle doit être privilégiée pour assécher, le plus tôt possible, les ressources des organisations criminelles.

Au risque de nous répéter, nous tenons également à rappeler la nécessité de rétablir les courtes peines, qui permettront d'enfermer les personnes impliquées dans des narcotraffics dès la première infraction sérieuse. Ces courtes peines ne sont pas qu'un slogan : elles sont le moyen le plus efficace de rétablir l'autorité de l'État et de séparer, le plus tôt possible, les petites mains des trafics.

Nous soutenons par ailleurs le rehaussement du montant de l'amende forfaitaire délictuelle pour usage de stupéfiants. Il est aujourd'hui dérisoire : 200 euros. Même symboliquement, cette somme n'est pas à la hauteur des maux occasionnés dans la société par l'usage de stupéfiants, qu'il s'agisse de la santé publique ou de la violence désinhibée à laquelle il conduit. Nous accueillons donc très favorablement la proposition faite hier à Marseille par le président de la République tendant à rehausser à 500 euros le montant de cette amende.

Sur un plan davantage administratif, enfin, l'utilisation du renseignement en matière de narcotraffics devra être beaucoup plus systématique. En ce domaine, le cadre légal comme la pratique du renseignement sont encore assez restrictifs. En tout état de cause, le renseignement n'est pas organisé à une échelle suffisamment grande pour déjouer les filières et doit être approfondi.

Permettez-moi également de revenir sur la question, évoquée lors des débats relatifs à la loi contre le narcotrafic, de l'accès aux messageries cryptées. Elle devra faire l'objet de nouvelles discussions, aussi objectives qu'éclairées, afin de pouvoir les services de renseignement d'outils adéquats, sans compromettre pour autant la sécurité du chiffrement de ces messageries.

Nous tenons enfin à insister sur la nécessité d'assurer la sécurité des agents publics qui mènent une lutte quotidienne et implacable contre les narcotraffics : magistrats, greffiers, forces de l'ordre ou encore douaniers.

M. Jean-Paul Lecoq. Pas seulement !

Mme Agnès Firmin Le Bodo. Leur engagement force l'admiration. La lutte contre les narcotraffics s'incarne dans leurs visages. Sans eux, elle ne serait qu'un ensemble de dispositions théoriques dans notre code pénal. L'État doit être à la hauteur de leur action ; tous doivent se sentir protégés face aux menaces des narcotrafiquants.

Nous n'oublions pas non plus – bien au contraire, monsieur Lecoq – ces si nombreux Français travaillant dans des domaines stratégiques pour les narcotrafiquants et dont ces derniers cherchent à se rapprocher : pêcheurs, dockers, acteurs de la sécurité portuaire, ferroviaire ou aérienne.

M. Jean-Paul Lecoq. Exactement !

Mme Agnès Firmin Le Bodo. Ces travailleurs sont trop nombreux à faire l'objet de pressions et de menaces. Les organisations criminelles les incitent et les forcent parfois à franchir le Rubicon. Aux côtés des entreprises qui les emploient, l'État devra trouver de nouvelles manières d'assurer leur sécurité.

M. Jean-Paul Lecoq. Très bien !

Mme Agnès Firmin Le Bodo. Je salue, à cet égard, l'initiative de l'Union nationale des industries de la manutention portuaire, qui souhaite la création d'un comité de coordination public-privé de la sûreté portuaire. Elle vous a écrit en ce sens, monsieur le Premier ministre ; c'est une idée qu'il faut examiner sérieusement tant il est nécessaire d'unir nos forces dans la lutte contre ce fléau.

J'en viens pour terminer à la question des consommateurs.

Les personnes dépendantes aux stupéfiants représentent une partie non négligeable des consommateurs. On recense 900 000 usagers quotidiens de cannabis. Les usages réguliers de cocaïne connaissent également une hausse inquiétante : en 2023, 2,7 % des Français en avaient consommé au moins une fois au cours des douze derniers mois, contre 1,6 % en 2017. Vis-à-vis de ces usagers-là, l'État doit renforcer sa politique sanitaire de sortie de l'addiction en donnant plus de moyens aux centres médico-sociaux et en augmentant le nombre des interventions en milieu carcéral.

S'agissant de la consommation ponctuelle, qui toujours ouvre la voie à la consommation régulière, notre politique de prévention doit être très ferme. Il ne saurait y avoir aucune impunité en matière d'usage de stupéfiants, encore moins pour des personnes qui consomment de la drogue pour s'amuser. Il nous semble également nécessaire d'être plus vigilants à propos du fentanyl – la « drogue du zombie » –, qui commence à arriver en France.

Monsieur le Premier ministre, nous faisons un même constat : le narcotrafic est une menace majeure pour notre pays, pour sa sécurité et sa cohésion nationale. Le groupe Horizons & indépendants ne s'y résoudra pas et soutiendra toute initiative gouvernementale visant à renforcer notre cadre juridique, nos dispositifs de prévention et les moyens mobilisés.

Dans la continuité des mesures prises par le gouvernement d'Édouard Philippe en 2019, vous pourrez compter sur notre groupe pour agir davantage afin de remettre l'État là où il doit être et pour que nous ne voyions plus tant de nos territoires, dans l'Hexagone comme dans les outre-mer, gangrenés par les narcotraffics. Nous le devons à nos concitoyens, en particulier à notre jeunesse. Cette lutte est l'affaire de tous. (*Applaudissements sur les bancs des groupes HOR et EPR.*)

Mme la présidente. La parole est à M. Davy Rimane.

M. Davy Rimane (GDR). La question de la lutte contre le narcotrafic ne peut être abordée sérieusement qu'en partant des territoires.

Dans l'Hexagone, d'abord, la situation prend une ampleur préoccupante. Marseille bien sûr, mais aussi Grenoble, Dijon et de nombreuses villes moyennes sont désormais confrontées à une implantation durable des réseaux de narcotrafic. La violence liée au trafic se diffuse, se banalise et s'enracine dans des quartiers marqués par la relégation sociale. Les profils sont désormais bien identifiés : des personnes jeunes, recrutées dans des territoires où le chômage, la précarité et l'absence de perspectives constituent un terreau favorable au développement des économies criminelles. Le narcotrafic ne prospère pas dans le vide ; il se nourrit de failles sociales.

Cette réalité hexagonale trouve un écho direct dans les outre-mer, où elle se manifeste avec une intensité accrue. Dans ces territoires, les mêmes logiques sont à l'œuvre, mais amplifiées : le chômage y est plus élevé, la pauvreté plus massive, les services publics plus fragiles. Les outre-mer ne sont pas des exceptions, mais les dysfonctionnements nationaux y apparaissent à la loupe.

J'ai eu l'honneur d'être rapporteur de la commission d'enquête sur les dysfonctionnements obstruant l'accès à une justice adaptée aux besoins des justiciables ultramarins. Ses conclusions sont claires et concernent directement, pour certaines d'entre elles, la lutte contre le narcotrafic. Avec mon collègue Frantz Gumbs, député de Saint-Martin et de Saint-Barthélemy, nous avons dressé le constat d'une justice sous-

dotée, s'exerçant dans des délais incompatibles avec la gravité des faits dont elle a à juger et en perte de crédibilité. Voici quelques-unes de nos propositions, particulièrement pertinentes dans ce débat : renforcement durable des effectifs judiciaires outre-mer ; stabilisation des magistrats et des enquêteurs en lieu et place de rotations incessantes ; adaptation des moyens, enfin, aux réalités géographiques et humaines des territoires. Sans justice rapide, lisible et présente, toute politique antidrogue est vouée à l'échec. Confrontés à un même problème national, nous devons élaborer des solutions territorialisées.

Le gouvernement, pourtant, privilégie le durcissement sécuritaire. Le dispositif « 100 % contrôle », appliqué en Guyane depuis 2022 et plus récemment aux Antilles, en est l'illustration la plus frappante. Or une telle réponse n'est pas sans effets néfastes. En Guyane, elle favorise les dérives du contrôle au faciès et confère au préfet un pouvoir exorbitant, au détriment des libertés publiques. Le « 100 % contrôle », disons-le clairement, se traduit par des contrôles arbitraires à l'entrée de l'aéroport et par un renforcement du pouvoir administratif permettant d'empêcher l'embarquement sans avoir à en référer à l'autorité judiciaire.

Ce type de dérives prend une dimension particulièrement préoccupante outre-mer, car elles s'exercent dans des territoires où le sentiment d'abandon et de défiance à l'égard de l'État est déjà fortement ancré.

En tant que Guyanais d'abord et député de Guyane ensuite, je rappellerai quelques éléments de contexte : la Guyane est le seul territoire français d'Amérique du Sud, frontalier du Brésil et du Suriname, au cœur de l'un des principaux corridors mondiaux du narcotrafic. Cette réalité géographique n'est pas un choix politique mais un fait. Être aux avant-postes de la lutte contre le narcotrafic signifie faire face à des flux constants, à des réseaux transnationaux puissants et à une exposition directe des populations locales.

Année après année, nous, élus guyanais, toutes sensibilités confondues, vous avons alertés. Année après année, nous avons demandé des effectifs supplémentaires, des moyens judiciaires adaptés et des capacités aériennes et fluviales renforcées. Et, année après année, nous avons essuyé des refus ou des demi-mesures.

M. Jean-Paul Lecoq. Exactement !

M. Davy Rimane. Or les moyens restent manifestement insuffisants pour faire face à l'ampleur du narcotrafic. Ce n'est ni une vérité guyanaise ni une vérité ultramarine mais une vérité nationale. Un symbole révèle cette insuffisance : l'hélicoptère H145 de la gendarmerie, récupéré pour les Jeux olympiques, n'a jamais été restitué à la Guyane. Dans un territoire immense, largement inaccessible par la route, l'absence de capacités aériennes permanentes constitue un handicap majeur dans la lutte contre les trafics.

Chez moi, comme ailleurs, le narcotrafic recrute les mêmes profils : des jeunes confrontés au chômage, à la pauvreté et à l'absence de perspectives. Mais en Guyane, comme aux Antilles ou dans les océans Indien et Pacifique, ces facteurs sont exacerbés et les alternatives légales, encore plus rares. C'est pourquoi la réponse ne peut être uniquement pénale ou sécuritaire. Multiplier les contrôles sans renforcer durablement la justice, sans investir dans l'éducation, l'insertion et les services publics, revient à traiter les symptômes sans jamais s'attaquer aux causes.

M. Antoine Léaument. Très bien !

M. Davy Rimane. Enfin, je mets en garde contre la tentation de la brutalité pénale ostentatoire, celle de réponses spectaculaires mais inefficaces. Annoncer un quartier de haute sécurité en pleine forêt guyanaise, c'est faire de l'affichage sécuritaire au détriment d'une politique publique pensée en adéquation avec les besoins locaux et avec l'histoire (*Applaudissements sur les bancs des groupes GDR et LFI-NFP*), en l'occurrence l'histoire coloniale, du territoire dans lequel elle s'exerce.

Incarcérer toujours plus, sans moyens judiciaires suffisants, sans politique de prévention, sans traitement des causes sociales, signifie engorger les prisons, renforcer les réseaux et, surtout, perdre le lien avec les populations, celles-là même qui sont les victimes directes (*Mêmes mouvements*), tant individuellement que collectivement, d'un trafic qui exploite les racines d'un mal profond autant qu'il en profite. En effet, le narcotrafic ne recrute pas dans le vide mais dans une société où l'ascenseur social est en panne, où la promesse méritocratique est reléguée au rang de mythe, où la reproduction sociale s'accroît et où l'« héritocratie » fait de plus en plus d'ombre à la démocratie.

Les rapports publiés cette année le montrent sans ambiguïté : le nombre de personnes vivant sous le seuil de pauvreté augmente et l'horizon d'émancipation par le travail devient de plus en plus incertain. Dans ce contexte, les réseaux criminels offrent ce que la société ne garantit plus : un revenu, certes, mais aussi une reconnaissance et parfois même un sentiment d'appartenance.

Je terminerai mon propos par une question : où êtes-vous alors qu'en Guyane, on assassine quelqu'un d'une balle entre les deux yeux sur fond de règlement de comptes entre gangs, alors que le décrochage scolaire ne donne aucun autre horizon que celui de mule, alors que la réponse judiciaire arrive trop tard pour être dissuasive ? (*MM. Antoine Léaument et Ugo Bernalicis applaudissent.*) Nous comptons nos morts depuis longtemps déjà mais ils ne provoquent pas toujours la même prise de conscience, ni l'émotion collective, les discours, les promesses, les plateaux télé et les annonces qui se sont succédé après le terrible assassinat de Mehdi Kessaci.

La prise de conscience ne peut pas être sélective. Elle doit être à l'échelle de la République tout entière, et non à gravité variable selon le territoire concerné. (*Mêmes mouvements.*) Une réponse politique qui s'arc-boute presque exclusivement sur le sécuritaire et sur une fermeté d'affichage est condamnée à l'échec : il suffit de regarder les résultats des actions menées par les États-Unis depuis des décennies. En effet, on ne gagnera jamais la bataille contre le narcotrafic sans mener, en parallèle, celle de la dignité sociale et de l'égalité réelle. (*Applaudissements sur les bancs des groupes GDR et LFI-NFP ainsi que sur quelques bancs du groupe SOC.*)

(À dix-sept heures quarante-cinq, M. Christophe Blanchet remplace Mme Yaël Braun-Pivet au fauteuil de la présidence.)

PRÉSIDENCE DE M. CHRISTOPHE BLANCHET

vice-président

M. le président. La parole est à M. Michel Castellani.

M. Michel Castellani (LIOT). Le narcotrafic, par étapes, s'est mué en une économie criminelle majeure, mondialisée, blanchissant des milliards, jouant sur la corruption, la bruta-

lité, l'intimidation et l'assassinat. Elle prospère sur la précarité, l'échec scolaire, la marginalisation de certains quartiers, mais aussi sur la demande des consommateurs.

Bien des cités de nos villes sont devenues des lieux de non-droit, l'ordre social y est régi par le rapport de force, et les habitants honnêtes y sont soumis à un environnement de violence insupportable. Une démocratie qui se respecte ne peut accepter de vivre avec ces entorses permanentes à la loi, de voir chaque jour des morts de jeunes par surdose, des vies gâchées et des familles ruinées. Elle ne peut ni ne doit voir des fortunes s'édifier sur le trafic, la fuite devant l'impôt et, surtout, le malheur d'un si grand nombre.

Mais il ne suffit pas de le dire ; le combat est et sera difficile. Il repose pour commencer sur une véritable filière, qui va de l'enfant guetteur au vendeur, au consommateur, jusqu'à l'organisateur au train de vie royal. De plus, face à l'échec scolaire, le trafic offre des perspectives, souvent illusoire et quelquefois rémunératrices. Enfin, la consommation est addictive et banalisée. Ce combat est pourtant décisif. Il concerne certes le respect de la loi mais aussi et surtout la qualité de vie de millions de personnes, la santé publique et la dignité humaine.

Ce combat se joue à une extrémité de la chaîne, sur les points de deal, mais surtout à l'autre extrémité du circuit de l'organisation, de la production et du transport. Même si ces paroles portent en elles la suspicion d'un état d'esprit réactionnaire, il se joue également sur les politiques publiques en matière de consommation. Un consommateur est à la fois une personne à aider et à soutenir et un individu qui doit assumer ses choix et ses actes. Ce combat se joue enfin en amont, sur le terrain de l'éducation, de l'exemple, de la prévention, des valeurs et du sport. Il est multiforme : dans sa dimension pénale, il est celui des forces de la loi, qui doivent être soutenues et renforcées ; il est aussi celui de l'enseignement, de l'exemple et des valeurs collectives.

Dans mon île, la Corse, la drogue circule dans nos lycées et dans nos rues. La cohésion sociale ne sert plus de rempart. Les assassinats et la violence liés aux trafics s'y sont banalisés. Le narcotrafic constitue le carburant de la machine mafieuse. En Corse comme ailleurs, il s'infiltre dans le tissu économique légal, profitant d'une relative porosité. Il permet la corruption, l'achat du silence, l'investissement dans l'immobilier et dans les commerces, le blanchiment des capitaux sales et la concurrence déloyale face à nos artisans et entrepreneurs.

La société corse se mobilise toujours davantage pour s'opposer à ces dérives fatales. Le rapport sur les pratiques mafieuses voté à l'Assemblée de Corse décrit une emprise mafieuse systémique et préconise la création d'un pôle d'instruction financière dédié à la Corse, qui devrait, monsieur le garde des sceaux, venir renforcer le pôle judiciaire de Bastia. Certains trouveront acide ma remarque à ce propos : lorsque nous demandons la concession de compétences propres, les structures d'État nous les refusent ; dans le cas présent, nous leur demandons au contraire d'assumer pleinement leurs compétences régaliennes et nous espérons cette fois être entendus. J'ai systématiquement alerté les ministres de l'intérieur successifs. La Corse ne demande pas de traitement de faveur mais le droit à la sécurité et le droit pour ses enfants de grandir loin des paradis artificiels et de la loi du plus fort.

La démocratie doit être protégée des coups de griffe que lui imposent les systèmes mafieux ; elle doit se protéger comme elle doit nous protéger. La démocratie est l'affaire de tous.

Notre responsabilité est absolue ; nous devons, chacun à notre place, en assumer le poids. (*Applaudissements sur quelques bancs du groupe LFI-NFP.*)

M. le président. La parole est à M. Éric Ciotti.

M. Sébastien Delogu. Ça faisait longtemps qu'on ne l'avait pas vu !

M. Éric Ciotti (UDR). Le débat sur la défense, engagé la semaine dernière, était capital. Celui qui s'impose aujourd'hui sur le narcotrafic est tout aussi vital car la menace que nous affrontons n'est plus extérieure mais intérieure.

M. Sébastien Delogu. Elle est ici !

M. Éric Ciotti. Elle est totale et endémique. Elle ronge les fondations mêmes de l'État. Si nous continuons à reculer, ce ne sont pas seulement nos rues qui tomberont mais la République. Quand l'État recule, le mal avance ; quand l'autorité se délite, la violence s'installe. Marseille en porte la marque tragique : ville otage des cartels, nouveau Medellín où la kalachnikov a remplacé Marianne.

Partout, le narcotrafic avance ses pions, ses tentacules mafieux. En juillet 2024, dans ma ville de Nice, rue de la Santoline, sept personnes, dont trois enfants et un adolescent, ont péri dans un incendie terrifiant, allumé par des narcotrafiquants. Aux Moulins, les rafales de kalachnikov qui se multiplient et le sang ont remplacé le silence de la nuit, comme ce sinistre 3 octobre 2025, avec deux morts et cinq blessés. Messieurs les ministres, vous avez une responsabilité dans cette situation. En dépit de vos engagements, il manque à Nice 250 policiers, dont plusieurs dizaines dans les services d'enquête de la police judiciaire.

Le cortège funéraire du narcotrafic s'allonge, avec, l'année dernière, plus de 110 morts et 341 blessés, sans compter les victimes et les drames collatéraux. Comment et pourquoi en sommes-nous arrivés là ? Parce que nous avons toléré l'intolérable – que l'interpellation d'un dealer ne conduise plus systématiquement à l'enfermement – et que nous avons laissé s'installer, de façon totalement incompréhensible, des points de deal comme des commerces de vente, au vu et au su de tout le monde. Nous avons laissé s'installer un sentiment d'impunité. Or une société qui ne punit plus finit toujours par avoir peur.

M. Ugo Bernalicis. Ce n'est pas ça le problème !

M. Éric Ciotti. Nous avons laissé la consommation se banaliser. Les honnêtes gens ont peur aujourd'hui. Demain, la peur doit changer de camp. (*Applaudissements sur les bancs des groupes UDR et RN.*) Le narcotrafic veut nous détruire. Il ne connaît ni frontières ni catégories sociales. Il s'agit d'un contre-État doté de ses règles et de ses hiérarchies, d'une contre-économie de 7 milliards d'euros avec ses entreprises commerciales, d'une contre-société qui recrute, endoctrine, remplace ou corrompt. (*M. Jean-François Coulomme s'exclame*). Les prisons sont transformées en postes de commandement. Le crime est érigé en vertu. La France est en train de perdre une guerre – oui, une guerre –, peut-être la plus dangereuse et la plus mortelle.

Dans une guerre, l'État ne peut pas se permettre la demi-mesure. Nous proposons un vrai plan de guerre. L'État doit construire les places de prison nécessaires, imposer des peines minimales, supprimer toute remise de peine pour les trafiquants, résilier automatiquement les baux des logements

sociaux pour toute personne condamnée pour trafic de stupéfiants. L'État doit aussi renforcer ses moyens de police judiciaire, affaiblis par la réforme de M. Darmanin.

M. Ugo Bernalicis. Ça c'est vrai !

M. Éric Ciotti. Éradiquer le trafic nécessite des enquêtes longues et approfondies, de l'infiltration, du renseignement. La police judiciaire, démantelée par M. Darmanin, doit être rétablie dans sa configuration initiale.

M. Ugo Bernalicis. Tout à fait !

M. Éric Ciotti. Son démantèlement ne fut pas simplement une erreur mais une faute, au moment où nous avons besoin de son expertise, de sa compétence et de sa force. (*Applaudissements sur les bancs des groupes UDR et RN.*) La République a aussi le devoir de s'attaquer aux consommateurs et à la consommation. Sans demande, il n'y a pas d'offre. Chaque consommateur est un maillon de la chaîne. Chaque joint, chaque ligne, chaque pilule finance des armes et des réseaux, et provoque des morts. Lorsqu'un mineur est condamné pour consommation, la suspension des allocations familiales doit être prononcée. L'amende forfaitaire délictuelle pour consommation de stupéfiants doit être portée à 1 000 euros.

M. Ugo Bernalicis. Non, 2 000 euros !

M. Jean-François Coulomme. Mieux : 10 000 euros !

M. Éric Ciotti. Il faut publier en ligne les noms des consommateurs récidivistes, oser le *name and shame* et faire en sorte qu'ils soient dénoncés devant l'opinion publique.

L'heure est grave : soit la République accepte la guerre avec des moyens exceptionnels et assume un « quoi qu'il en coûte » sécuritaire ; soit elle continue à reculer et la guerre sera perdue. (« Bravo ! » *sur les bancs du groupe UDR. – Applaudissements sur les bancs des groupes UDR et RN.*)

M. le président. La parole est à M. Michaël Taverne.

M. Michaël Taverne (RN). La lutte contre la criminalité organisée sous toutes ses formes, y compris le narcotrafic, devrait faire consensus au sein de cette assemblée. Force est de constater que c'est loin d'être le cas : la gauche coco-écologico-socialo-LFIste, totalement perchée, déconnectée et idéologue, a plus de compassion pour les voyous et les criminels que pour les honnêtes gens.

Mme Élisabeth Martin. Il y a une question de méthode !

M. Michaël Taverne. Insulter les policiers et les gendarmes tous les jours, les traiter d'assassins, dire « la police tue », ça, vous savez le faire.

Mme Cyrielle Chatelain. Gardez vos leçons de morale !

M. Michaël Taverne. Mais qui tue pour un territoire ? Qui tue pour un différend lié au trafic de stupéfiants, pour un simple avertissement ? Qui tue des innocents, victimes d'une balle perdue tirée par des criminels ? Ce sont les narcotrafiquants et non les policiers ; et sur ce sujet, on ne vous entend guère. Pourtant, la sécurité est la première des libertés...

Mme Cyrielle Chatelain. La liberté est la première des sécurités !

M. Michaël Taverne. ...et, à l'heure où nous débattons, 80 % des Français ont une bonne opinion de la police – contrairement à La France insoumise.

M. Antoine Léaument. Deux minutes pleines consacrées à LFI !

M. Michaël Taverne. Selon un dernier sondage, 83 % des Français souhaitent que la sécurité soit une priorité pour le gouvernement. Je les rejoins car, au bout de huit ans de macronisme, nous connaissons un chaos sécuritaire – tous les chiffres de la délinquance sont au rouge écarlate – et un chaos migratoire qui alimente le lien entre insécurité et immigration, tout cela avec l'assentiment de l'extrême gauche.

M. Arnaud Le Gall. Parlez de choses concrètes !

M. Michaël Taverne. Avec Marine Le Pen et Jordan Bardella, nous alertons depuis des années les différents gouvernements sur la dégradation de la situation sécuritaire et migratoire en France et sur la menace structurelle que représente la criminalité organisée qui gangrène le pays. Nous avons proposé des mesures de bon sens, objectives et ciblées pour enrayer ce fléau. Malgré les caricatures, la situation actuelle démontre que nous avons raison.

M. Ugo Bernalicis. Ce sont vos lois qui sont appliquées !

M. Michaël Taverne. Avec son idéologie laxiste, la gauche porte une énorme responsabilité dans ce chaos. Mais les macronistes, au pouvoir depuis huit ans, qui donnent des leçons d'efficacité et de professionnalisme politique à la terre entière, sont également responsables. Perpétuellement autosatisfaites, vous êtes pourtant aussi mauvais en économie qu'en politique de sécurité.

M. Éric Michoux. Bravo !

M. Michaël Taverne. D'ailleurs, la plupart des décrets d'application de la loi « narcotrafic » n'ont toujours pas été signés. Incapables de planifier une stratégie, vous êtes dans l'adaptation perpétuelle. Alors qu'il faut un plan et une anticipation, le constat est sans appel : vous n'avez rien fait. Nos compatriotes ultramarins en savent quelque chose.

Rappelez-vous les belles formules d'Emmanuel Macron ou d'Éric Dupond-Moretti sur le sentiment d'insécurité ou le fait que l'immigration est une chance pour la France ! Que dire de la soufflante passée par Éric Dupond-Moretti – toujours lui – aux magistrats marseillais qui avaient osé dire que la guerre contre les narcotrafiquants était en passe d'être perdue ?

Dans le même temps, au moyen d'une réforme très contestée, vous avez détruit la police judiciaire : le constat est confirmé par un récent rapport parlementaire.

M. Antoine Léaument. Un rapport d'Ugo Bernalicis !

Mme Élisabeth Martin. C'est embêtant : c'est LFI qui a fait le rapport !

M. Michaël Taverne. À Marseille, Emmanuel Macron déclare que les trafiquants sont en train de perdre la bataille, ce qui n'est certainement pas le cas. Quand on ne se sait plus quoi dire, on raconte n'importe quoi.

Vous avez livré la France à l'ensauvagement endémique. J'en veux pour preuve les déclarations du garde des sceaux, selon qui « il n'y a plus de lieu *safe* en France ». En 2022, il déclarait qu'il n'y avait aucun lien entre immigration et délinquance ; aujourd'hui, il affirme qu'« il y a une partie de relation entre immigration et délinquance ». Quel changement de discours ! Cependant, monsieur le garde des sceaux,

vous avez à vos côtés un ministre de l'intérieur qui lui, refuse de faire ce lien. Albert Einstein disait : « Si vous ne pouvez pas expliquer quelque chose simplement, c'est que vous ne l'avez pas assez bien compris. » Vous n'avez strictement rien compris et les Français en paient le prix.

M. Jean-François Coulomme. Relisez d'abord Einstein !

M. Michaël Taverner. Heureusement que les députés de notre groupe ont été présents massivement, avec nos alliés de l'UDR, lors de l'examen, en commission, de la proposition de loi visant à sortir la France du piège du narcotrafic. Nous avons évité que le texte ne soit totalement vidé de sa substance par la gauche et l'extrême gauche. (*Applaudissements sur les bancs des groupes RN et UDR.*) Grâce à notre mobilisation, nous avons donné à nos policiers, gendarmes, agents pénitentiaires, magistrats, douaniers des moyens supplémentaires tels que le dossier coffre, le déclenchement à distance des appareils électroniques, les interceptions satellitaires, la création d'un Pnaco, celle des quartiers de lutte contre la criminalité organisée, le statut de repent, la fermeture des commerces soupçonnés de blanchiment. Sans le Rassemblement national, jamais ces mesures n'auraient été adoptées.

Nous voulions aller plus loin en créant une direction générale de la police judiciaire sur le modèle de la direction générale de la sécurité intérieure (DGSI), en expulsant les délinquants étrangers condamnés pour trafic de stupéfiants, en rendant systématiques les fouilles dans les prisons selon les profils des détenus. Nous voulions révoquer le sursis, exclure les réductions de peine pour les personnes condamnées pour trafic de stupéfiants, supprimer les aménagements de peine. Nous voulions enfin augmenter les amendes pour les consommateurs, comme le souhaite Emmanuel Macron. Nous l'avons proposé, vous vous y êtes opposés. Vous avez refusé ces mesures par idéologie et sectarisme alors que nous avons besoin de davantage de fermeté. La filière investigation est en crise mais, comme à son habitude, le gouvernement ne propose aucune solution.

Nous voterons pour ce texte mais sans nous faire d'illusions. Je dis aux Français qui nous écoutent : ne désespérez pas, avec Marine Le Pen et Jordan Bardella, nous arrivons ! (*Sourires sur les bancs du groupe LFI-NFP. – M. Romain Eskenazi s'exclame.*) Comme le disait le général de Gaulle, « au bout de nos peines, il y a la plus grande gloire du monde, celle des hommes qui n'ont pas cédé ». (*Applaudissements sur les bancs des groupes RN et UDR.*)

M. le président. La parole est à M. Vincent Caure.

M. Vincent Caure (EPR). Trop près d'un tableau, on perd souvent la vue d'ensemble et il faut se reculer pour apprécier l'état de l'art, le travail réalisé et celui qui reste à accomplir. Tel est l'intérêt de notre débat de ce soir, consacré à l'impérieuse nécessité de lutter contre le narcotrafic.

Je l'affirme avec la plus grande détermination : autant que les retraites ou l'éducation nationale, il s'agit d'un sujet crucial pour l'avenir de notre pays. Pourtant, pendant longtemps, il n'a pas bénéficié de l'intérêt qu'il méritait. La prise de conscience est enfin intervenue ; l'Assemblée nationale peut et doit être fière du travail transpartisan du printemps dernier qui a conduit à l'adoption de la loi « narcotrafic ». Ce soir, devant vous, je veux m'exprimer non en qualité d'ancien co rapporteur de ce texte mais comme témoin du fléau, observé par tous, que représentent les drogues qui submergent l'ensemble de notre pays et sapent les fondements de notre République.

Les enseignements de nos travaux nous obligent à dire la vérité crûment. Ce n'est plus une lutte, c'est une guerre. Elle a des fronts intérieurs et extérieurs, proches et lointains. Notre combat n'est pas près de s'achever si nous restons hésitants, les bras croisés. Des chemins de la Guyane aux aéroports des Antilles, des ports de plaisance de la façade atlantique aux collèges de Marseille ou Dijon, les conséquences matérielles et les pertes humaines sont partout. Nous ne devons ni fermer les yeux ni baisser la garde. Le narcotrafic est aujourd'hui l'ennemi public numéro un en matière de sécurité publique comme en matière de santé publique. La mobilisation générale est à l'ordre du jour ; il faut employer tous les moyens à notre disposition.

Personne n'est désormais à l'abri du narcotrafic. Je tiens à avoir une pensée pour nos jeunes qui sont recrutés de plus en plus tôt sur les réseaux sociaux – à commencer par Snapchat – pour exécuter les basses œuvres des chefs et faire office de guetteurs, « chouffeurs » ou « charbonneurs », missions vitales pour les trafics. Voilà une raison supplémentaire en faveur de l'interdiction des réseaux sociaux aux plus jeunes sur laquelle travaille ma collègue Laure Miller, que je salue.

Mme Constance Le Grip. Très bien !

M. Vincent Caure. Mais il y a plus grave : sur ces réseaux sociaux, on recrute aussi – y compris depuis des prisons – pour assassiner. Je veux rendre hommage aux surveillants pénitentiaires, trop souvent menacés et intimidés. Le drame d'Incarville a rappelé à l'ensemble de la nation le prix qu'ils pouvaient payer.

Je pense aux marins-pêcheurs, démarchés de plus en plus souvent pour transporter de la drogue contre des sommes folles. Leur seul tort est de vouloir accomplir leur travail librement et honnêtement. Nous devons agir pour les protéger.

Mes pensées vont aux enseignants : monsieur le ministre de l'éducation nationale, monsieur le ministre de l'intérieur, vous vous êtes rendus à Dijon où un collège a été visé cette semaine par un incendie criminel. S'attaquer à l'école, c'est saper les fondements de la République et de l'autorité.

Enfin, comment ne pas penser à Mehdi Kessaci, assassiné pour intimider, assassiné car il avait un frère militant contre la drogue ? Si, comme l'écrivait Albert Camus, mal nommer les choses, c'est ajouter du malheur au monde, disons-le : il s'agit d'un crime d'intimidation, crime qu'anticipait avec inquiétude un rapport de l'Ofast il y a quelques mois.

Si les conséquences du trafic de drogue sont toujours présentes – il pourrait la vie de nos concitoyens, il tue, blesse, dégrade la santé de millions de Français, à commencer par les plus jeunes –, le fléau qui nous frappe n'est plus le même. Le trafic à la papa est terminé. Nous sommes entrés dans une nouvelle ère, celle du trafic global 2.0, du trafic ubershit généralisé. Dans le débat public, d'aucuns ont parlé de mexicanisation ou d'emprise mafieuse. Les deux expressions sont partiellement justes. La libération d'une hyperviolence au service du crime – violence qui embarque les mineurs comme exécutants et qui voit se multiplier les techniques les plus diverses, de la « jambisation » au « barbecue » – s'apparente à la mexicanisation. Et on peut parler de mafia quand des organisations entendent développer une emprise sur un territoire, s'infiltrer partout, noyauter les marchés publics et remplacer la République en assurant une autre continuité sociale et un continuum sécuri-

taire alternatif. Nous nous battons pour que personne ne puisse dire dans quelques années que notre pays est en voie de « marseillisation ».

Le texte que nous avons voté au printemps était nécessaire mais il ne sera rien sans une prise de conscience générale de la situation. Ne nous voilons pas la face : les narcotrafiquants sont bien plus agiles et intelligents que nous voulons le voir ou le croire. Ils savent aussi bien que nous lire les textes de loi et les décrets. Ils adaptent leurs trafics en conséquence. Plus que dans n'importe quel autre domaine, le risque d'obsolescence de la loi est élevé. La mutation de la menace doit conduire à une adaptation de la réponse de l'État. Nous devons donner à nos services les moyens d'agir toujours d'égal à égal.

Il y a quatre erreurs à ne pas reproduire, quatre vieilleries qui nous poursuivent : premièrement, croire que tout cela n'existe pas, c'est-à-dire nier le constat – chacun se souviendra des groupes qui n'ont pas voté la loi « narcotrafic » au printemps dernier. Deuxièmement, croire que les policiers, gendarmes, douaniers, surveillants pénitentiaires disposent de moyens équivalents à ceux de nos adversaires et que nous jouerions d'égal à égal. La troisième erreur consiste à croire que la manière dont on vendait du shit il y a 30 ans est encore actuelle. La dernière est de rejeter la responsabilité sur les autres : sans les 6 millions de consommateurs hebdomadaires de cannabis et les 2 millions de consommateurs réguliers de cocaïne, il n'y aurait pas un tel trafic en France et notre tâche serait bien plus simple.

Peu importe que certains n'acceptent pas ces réalités : nous devons désormais nous préoccuper de faire reculer ce fléau par une action résolue. La loi votée au printemps a déjà commencé à s'appliquer pleinement et à porter ses fruits. Je reviens du centre pénitentiaire de Vendin-le-Vieil dont le quartier de lutte contre la criminalité organisée a été installé à la fin de l'été par le garde des sceaux. À peine plus de 150 jours après la promulgation de la loi, ces fameux quartiers pénitentiaires ont vu le jour, le décret d'application a été pris – le Conseil d'État en a confirmé la légalité dans une décision du 28 octobre 2025 –, les deux centres de Vendin-le-Vieil et d'Alençon-Condé-sur-Sarthe sont opérationnels et des détenus y ont été transférés. Les quartiers de lutte contre la criminalité organisée incarnent la volonté politique claire d'isoler et d'assécher le trafic que les plus grands narcotrafiquants du pays poursuivent depuis leurs prisons.

L'état de la menace ne nous laisse pas le temps d'une évaluation au long cours. Elle doit être menée ici et maintenant. À l'initiative de son président, Florent Boudié, la commission des lois a désigné ce matin trois rapporteurs à cette fin. Je salue les députés Éric Pauget et Roger Vicot mandatés à mes côtés. Les travaux de cette mission, menés conjointement avec les commissaires aux lois, nourriront ce que devra être une future loi « narcotrafic 2 ». *(Mme Élisabeth Martin s'exclame.)*

Bien des choses restent à achever ; il nous faut moderniser les outils en matière de lutte contre le blanchiment d'argent et mieux poursuivre les commanditaires qui se cachent à l'étranger. L'évaluation que nous lançons aujourd'hui – à laquelle tous les groupes politiques seront associés – n'est ni accessoire ni précoce. Pour être efficace, elle devra être générale et complète. Elle serait par ailleurs inutile si elle n'était tournée vers une traduction législative future. Les pistes sont nombreuses, les chantiers sont connus, à nous de nous en saisir.

Il convient de mieux traquer à l'étranger les têtes de réseau, notamment dans les États qui ne coopèrent pas ou trop peu. Le travail du ministre de l'Europe et des affaires étrangères et celui du garde des sceaux en vue de multiplier les postes de magistrat de liaison est en ce sens décisif.

Dans le prolongement des annonces du président de la République, il faut aussi porter à 500 euros le montant des amendes forfaitaires délictuelles et améliorer leur recouvrement. Rien ne serait pire en effet que de poser des règles que nous ne saurions pas appliquer.

Troisième piste à explorer : marteler la responsabilité de chaque consommateur dans une nouvelle campagne de communication lancée par le gouvernement.

Il y a lieu aussi d'améliorer les outils de la lutte numérique à tous les niveaux car les combats actuels et ceux de demain ne peuvent se mener comme il y a trente ans,...

M. Ugo Bernalicis. Où en est le logiciel de la PJ ?

M. Vincent Caure. ...et de perfectionner les outils de la lutte contre le blanchiment d'argent. Le blanchiment n'est pas une conséquence du trafic parmi d'autres, il en est autant le cap que la boussole. L'ensemble des acteurs, notamment les enquêteurs, doivent prendre conscience de l'importance de la dimension financière des affaires de narcotrafic.

Enfin, il convient de déployer une nouvelle politique volontariste contre la corruption, véritable gangrène de notre République, étant observé qu'il est souvent trop tard pour agir contre elle quand on la constate.

Le narcotrafic n'est pas la seule menace qui pèse sur notre pays. Il y a une semaine, à l'initiative du gouvernement, nous avons voté pour la stratégie de défense proposée par le président de la République. À l'heure où nous cherchons des fonds, rappelons-nous simplement que le trafic de drogue rapporte chaque année 7 milliards d'euros aux narcotrafiquants dans notre pays, soit plus que l'effort prévu pour nos armées dans le projet de loi de finances pour 2026.

Le narcotrafic est passé des ports aux centres des grandes villes, des grandes villes aux villes moyennes et désormais à nos campagnes. Il s'infiltré dans nos écoles et nos prisons, il est partout. Si nous n'agissons pas face à cette gangrène qui touche toute la société, nos jeunes ne vivront pas demain dans le monde qui était le nôtre hier. « C'est avoir tort que d'avoir raison trop tôt », disait Marguerite Yourcenar. Pour nous, il n'est pas encore trop tard pour avoir raison et agir face au narcotrafic. *(Applaudissements sur les bancs des groupes EPR et LIOT.)*

M. le président. La parole est à M. Sébastien Delogu.

M. Sébastien Delogu (LFI-NFP). À vous entendre, tout va mieux, et on se demande pourquoi nous sommes ici aujourd'hui. *(Applaudissements sur les bancs du groupe LFI-NFP.)* Vous vous exprimez après les annonces de Macron... (« Monsieur Macron ! » sur les bancs des groupes EPR et DR. – Exclamations sur les bancs du groupe LFI-NFP.)

Mme Amélie de Montchalin, ministre. Le président Macron !

M. Sébastien Delogu. Pardon ?

Mme Ségolène Amiot. Ne les écoute pas, ils disent n'importe quoi !

M. Sébastien Delogu. Vous parlez d'une ville que vous ne comprenez pas, de situations que vous ne comprenez pas, d'une population que vous ne comprenez pas. Contrairement à vous, moi, Marseille je l'ai dans le sang. (*Applaudissements sur les bancs du groupe LFI-NFP.*) Je suis né à Marseille, j'ai grandi à Marseille, j'ai travaillé à Marseille, et j'ai rencontré des milliers de personnes qui pourront vous dire qu'il faut changer de doctrine!

Les problèmes rencontrés à Marseille sont les mêmes que dans le pays tout entier. Je ne cesse de répéter, depuis que je suis député de la nation, que la misère sociale fait le lit des comportements sociaux. Tout le monde en France est conscient que nous sommes en train de perdre nos enfants. (*Mêmes mouvements.*) Et je vous le dis, à vous qui êtes au pouvoir : vous n'êtes pas dignes, face à ces drames, et il serait temps que vous admettiez votre responsabilité! Vous faites honte au peuple. Tout le monde vous a vus vous comporter comme des rapaces autour d'une famille en deuil! (*Applaudissements sur les bancs du groupe LFI-NFP. – Mme Constance Le Grip proteste.*)

M. Éric Michoux. Oh là là!

M. Sébastien Delogu. Mais le peuple sait que c'est uniquement pour faire oublier vos silences et votre inaction.

Mme Delphine Lingemann. Qu'est-ce que vous proposez, vous?

M. Sébastien Delogu. Vous êtes des hypocrites car, quand, quelques jours plus tard, un enfant de 15 ans a reçu une balle dans la tête, a été éviscéré, puis calciné, personne n'a osé dire le moindre mot. Vous êtes tout simplement pitoyables! (*Applaudissements sur les bancs du groupe LFI-NFP.*)

Vos démonstrations de force, vos opérations de communication comme l'opération Place nette XXL, vos visites ministérielles et présidentielles en grande pompe masquent difficilement vos choix politiques désastreux, incompétents et inutiles! Quand allez-vous comprendre que, dès lors que l'État social recule, la misère progresse? Pour tenter de régler un problème humain, social, éducatif ou sanitaire, vous ne proposez que des surenchères sécuritaires, qui n'ont aucun effet, aucun résultat. (*Mêmes mouvements.*)

Pour nous, la société française ne souffre pas d'un manque d'autorité, comme le prétendent certains, mais d'un manque de liberté, d'égalité, et de fraternité. (*Applaudissements et « Bravo! » sur les bancs du groupe LFI-NFP.*) L'abandon des services publics, la fermeture des centres sociaux, la désertification médicale et l'effondrement du logement abordable créent des zones de relégation dans lesquelles les trafics deviennent un pourvoyeur d'emplois et de revenus. Pire encore, les enfants de nos quartiers, livrés à eux-mêmes, sont la cible privilégiée des têtes de réseaux, qui les corrompent et les endoctrinent; enrôlés dans le trafic, ils n'ont ensuite plus aucune possibilité d'en sortir. Ne pas régler les problèmes économiques et sociaux, c'est fournir une main-d'œuvre sans fin à la criminalité organisée, peu importe le type de trafic. (*Applaudissements sur les bancs du groupe LFI-NFP.*)

Et si vous croyez que je vais prétendre que la question des moyens de répression des trafiquants n'existe pas, détrompez-vous. Au contraire, nous avons expliqué que la départementalisation de la police avait profondément déstabilisé la police judiciaire. Vous avez ignoré et méprisé les manifestations des

policiers. À Marseille, le chef de la police judiciaire a été limogé en octobre 2022 pour avoir osé protester. Honte à vous! (*Mêmes mouvements.*)

Mme Constance Le Grip. Honte à vous!

M. Sébastien Delogu. Peut-être avez-vous oublié de consulter les deux rapports parlementaires du Sénat et de l'Assemblée nationale – ce dernier présenté par Ugo Bernadini – qui ont objectivé le fiasco, mais trois ans plus tard nous y voilà! Les rois de la communication nous ont vendu des opérations Place nette complètement inefficaces et contre-productives, lancées avec tambours et trompettes en présence du monarque : lorsque celui-ci est venu à Marseille, des milliers de fonctionnaires étaient déployés, comme jadis au temps des rois, quand les forts Saint-Jean et Saint-Nicolas avaient tourné leurs canons vers la ville pour tenir en respect le peuple lors de la venue du roi Louis le quatorzième. Vous ne savez même pas, j'en suis certain, que le procureur de la République de Marseille, pourtant responsable de la politique pénale, n'avait même pas été associé et que sa protestation, légitime, a été grossièrement réprimée par notre cher ministre de la justice de l'époque. Tenez-vous bien, même le Conseil supérieur de la magistrature s'en est légitimement ému!

M. Jean-François Coulomme. Eh oui!

Mme Ségolène Amiot. La honte!

M. Sébastien Delogu. Ils fanfaronnent avec leur loi « narco-traffic » et leur guerre contre la drogue mais, pendant ce temps-là, nous continuons de compter nos morts. (*Applaudissements sur les bancs du groupe LFI-NFP.*) Il est temps d'en finir! Vous nous faites passer pour un parti antipolice...

Mme Constance Le Grip. Qu'avez-vous dit sur les policiers? Assumez!

M. Sébastien Delogu. ...mais quand nous demandons de renforcer les moyens de la police judiciaire en la sortant de la dilution départementale, vous vous y opposez, comme vous vous opposez à notre proposition de créer une véritable direction générale de la police judiciaire. (*Mêmes mouvements.*)

Quand allez-vous comprendre qu'il est urgent de revaloriser financièrement les enquêtrices et les enquêteurs et de leur octroyer des repos compensatoires pour leur rythme de travail? Quand allez-vous comprendre qu'il est impératif de recréer un concours dédié pour intégrer la police judiciaire? Quand allez-vous comprendre que la lutte contre la délinquance économique et financière, contre le blanchiment, exige le recrutement spécifique d'enquêteurs spécialisés? (*Applaudissements sur les bancs du groupe LFI-NFP.*) Il paraît d'ailleurs qu'un plan en faveur de la police judiciaire est dans les tiroirs : qu'attendez-vous?

Vous êtes tout simplement des incompetents et des hypocrites! (*Exclamations sur les bancs du groupe LFI-NFP.*) Contrairement à vous, je viens tout droit des quartiers pauvres de Marseille, des quartiers très pauvres, mais je sais bien mieux que vous que votre politique, de plus en plus répressive, est un échec total. Comment expliquez-vous ce rapport accablant, qui vient d'être publié ce 8 décembre par l'Observatoire français des drogues et des tendances addictives, où l'on découvre que la consommation a augmenté – que dis-je, explosé? Vous êtes incapables de faire déplacer un ministre de la santé pour proposer des mesures de santé publique et de lutte contre les addictions (*Mêmes mouvements*),...

Mme Constance Le Grip. C'est faux! Arrêtez les mensonges!

M. Sébastien Delogu. ...et, pendant ce temps-là, le volume de cannabis consommé augmente de plus de 77 % et celui de la cocaïne de 214 %! Entre le maigre budget que vous consacrez à la prévention et vos campagnes de spots publicitaires culpabilisants et bidon, rien ne fonctionne, rien ne change, et vous le savez très bien. Pour vous, la meilleure des préventions, c'est encore et toujours la répression. La dernière annonce du Président prouve votre amateurisme!

Ne nous prenez pas pour des naïfs, on sait comment cela se passe dans le monde politique, dans la police et dans la magistrature. La corruption est un fléau. L'opération Trident de Marseille, ça vous dit quelque chose? Pas moins de 387 kilos de cocaïne commandés par l'État, pour une vente totale avoisinant les 8 millions d'euros. Sans que personne soit arrêté, sans que personne sache ce qu'est devenue la drogue, sans que personne sache où est passé l'argent! (*Applaudissements sur les bancs du groupe LFI-NFP.*) Pourtant, selon l'enquête en cours, tout était stocké dans les locaux de la police...

Mme Mathilde Feld. La honte!

M. Sébastien Delogu. Vos discours contre la corruption sont bien beaux, mais trop nombreux sont sans doute ceux qu'elle nourrit. Françaises, Français, si vous voulez en finir une bonne fois pour toutes avec ce fléau et toute la criminalité liée à la drogue, il faut légaliser le cannabis (*Applaudissements sur les bancs du groupe LFI-NFP. – Exclamations sur les bancs des groupes RN et UDR.*) ainsi que le préconise un rapport parlementaire présenté par mon cher collègue Antoine Léaument et par un député... macroniste!

Nous vous proposons d'améliorer la prise en charge des consommateurs et d'arrêter de les voir comme des délinquants, d'encadrer l'acheminement et la vente pour en finir définitivement avec l'économie souterraine, de contrôler la production pour en limiter la toxicité, qui ravage les cerveaux de notre jeunesse, de concentrer les moyens de la répression sur les gros criminels, en arrêtant de faire la chasse aux consommateurs. (*Applaudissements sur les bancs du groupe LFI-NFP.*)

Je suis un garçon qui vient d'un quartier où tous les maux de la société font rage. Chers collègues, je suis venu vous dire que rien ne changera tant qu'on ne changera pas la manière de gouverner. (*Mêmes mouvements.*) Toute ma vie, j'ai subi cette situation, je l'ai vécue et j'ai vu de mes yeux toutes ces familles, ces amis, ces voisins dans la souffrance, l'abandon, l'indifférence, les larmes et l'oubli. Ce qui nous accable d'effroi et de souffrance est pour vous une réalité inconnue et si vous étiez à notre place, je doute fort que beaucoup d'entre vous survivraient... (*Exclamations sur les bancs des groupes RN et UDR.*) Réveille-toi, peuple de France! Réveillez-vous pour Marseille! (*Mme Constance Le Grip s'exclame.*) Car Marseille a toujours souffert et Marseille souffre encore aujourd'hui, mais Marseille renaîtra bientôt de ses souffrances, et je serai là! (*Les députés du groupe LFI-NFP se lèvent et applaudissent.*)

(À dix-huit heures vingt-cinq, Mme Yaël Braun-Pivet remplace M. Christophe Blanchet au fauteuil de la présidence.)

PRÉSIDENCE DE MME YAËL BRAUN-PIVET

Mme la présidente. La parole est à M. Roger Vicot.

M. Roger Vicot (SOC). Comment en est-on arrivé là? Il n'est pas question d'accabler ici les gouvernements qui se sont succédé ces vingt dernières années à la tête du pays, mais la France s'est réveillée relativement récemment avec, passez-moi l'expression, une véritable gueule de bois face à ce qu'elle doit affronter aujourd'hui. C'est d'autant plus rude et douloureux qu'elle ne peut plus ignorer des faits qui se sont accumulés, précipités, de façon folle et effrayante.

Fou et effrayant, en effet, le fait de savoir qu'environ 240 000 personnes sont aujourd'hui concernées d'une manière ou d'une autre – importation, distribution, vente – par le trafic de drogue. Fou et effrayant cet autre chiffre de 21 000 personnes pour qui le trafic est un travail à temps plein. Folle et effrayante la liste, plus longue chaque année, des meurtres, assassinats, règlements de compte directement liés au narcotraffic. Fou et effrayant, mais surtout si douloureux, l'assassinat barbare, inhumain, de Mehdi Kessaci à Marseille, il y a quelques semaines. Je veux saluer ici son frère Amine, son immense courage face à l'innommable. (*Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe SOC et sur quelques bancs du groupe LFI-NFP.*) Amine Kessaci est plus qu'un symbole: il est la force de toutes celles et de tous ceux qui se reconnaissent dans son combat, il est celui qui nous appelle à suivre l'impressionnant chemin dans lequel il s'est engagé.

Nous sommes en train de livrer une guerre impitoyable. Ne nous y trompons pas, cette guerre ne vise pas seulement la polycriminalité qui englobe des réseaux internationaux structurés, des systèmes de blanchiment sophistiqués, des infrastructures logistiques complètes, des moyens et une cruauté sans limite. C'est aussi, et surtout, une lutte sans merci contre un modèle de société alternatif qui veut nous être imposé, un modèle qui n'hésite pas à s'appuyer sur toutes les formes de corruption, à s'attaquer aux structures de l'État, à son fonctionnement, à ses symboles et à ses représentants.

Ce qui s'est passé ces jours derniers à Dijon en est un exemple frappant. Le sanctuaire éducatif est désormais piétiné. Je vous rappelle par ailleurs qu'il y a trois ans, un projet d'enlèvement de Vincent Van Quickenborne, ministre belge de la justice, avait été déjoué à la dernière minute, au moment même où des narcotrafiquants s'apprêtaient à pénétrer dans son domicile.

Le narcotraffic est aujourd'hui la première menace criminelle contre nos démocraties et cette menace n'est pas abstraite: elle se matérialise dans nos ports, dans nos quartiers, sur nos plateformes numériques et jusque dans le milieu du rap, comme vient de le révéler le livre *L'Empire* des journalistes Paul Deutschmann, Simon Piel et Joan Tilouine. C'est une menace mouvante qui a développé une capacité impressionnante à s'adapter, à se jouer de nous, à se dissimuler, à s'introduire discrètement parmi nous ou au contraire à mettre en scène, de la pire manière qui soit, la terreur qu'elle sait inspirer.

Je voudrais saluer ici Vincent Caure et Éric Pauget, co-rapporteurs avec moi du projet de loi visant à sortir la France du piège du narcotraffic, voté ici en avril dernier. Je ne me permettrai pas de m'exprimer en leur nom, bien entendu, mais je crois pouvoir dire que nous avons tenté, avec ce texte, de faire œuvre de pédagogie et d'objectivité et de manifester notre attachement à l'intérêt général, malgré les divergences politiques naturelles qui nous ont parfois opposés. Je les en remercie. Cette loi était absolument nécessaire et nous l'avons adoptée. Elle nous donne des moyens renforcés avec un parquet spécialisé et de nouveaux outils d'enquête et de lutte contre le blanchiment. Je n'y reviens pas, tout ceci a été très longuement détaillé ces derniers mois.

Je veux rendre un hommage appuyé à nos enquêteurs, à toutes celles et ceux qui, jour après jour, combattent le crime organisé. À Marseille, par exemple, la PJ a procédé à plus de 1 500 interpellations liées au narcobanditisme et écroué plus de 700 malfaiteurs ces trois dernières années.

Toutefois, monsieur le ministre de l'intérieur, pouvez-vous expliquer à la représentation nationale pourquoi, six mois après le vote de la loi, seuls cinq décrets d'application sur quarante-deux ont été pris ? On sait que certains de ces décrets concernent les années 2026, voire 2027, mais nous avons besoin d'explications sur ce qui apparaît au grand public comme des retards inexcusables.

La loi « narcotrafic » prévoit aussi un durcissement drastique du régime carcéral pour les plus grands trafiquants dont nous avons contesté certains aspects et souhaitait un accès facilité, contestable sur la forme et sur le fond, aux communications numériques, ce qui n'a pas été adopté.

J'évoque ces questions pour rappeler un point à nos yeux fondamental : il nous faut certes frapper fort, frapper juste et frapper durablement, mais tout en veillant fermement au respect de l'État de droit, lequel garantit la sécurité sans sacrifier les principes qui fondent notre démocratie. Ce n'est ni inconscient ni naïf que de réaffirmer cette dimension.

M. Jean-Victor Castor. Il a raison !

M. Roger Vicot. Être intraitable, oui bien sûr, mais pas au prix de ce qui fait la France, et en intégrant au contraire dans notre action ce qui fait la force de notre démocratie. (*M. Boris Vallaud applaudit.*) Si la loi du talion mettait fin à la violence et aux trafics, cela se saurait depuis longtemps et les pays qui ont tendance à la pratiquer seraient aujourd'hui prémunis contre ce fléau. Perdons nos valeurs et nos principes dans ce combat et nous y perdrons notre âme.

Si l'on accepte l'idée que le narcotrafic s'attaque à tous les aspects de notre société, il y a alors aussi un enjeu de structuration et d'organisation, un autre défi à prendre en compte dans nos projets communs, pas uniquement sous les aspects policiers et judiciaires. À ce titre, nous avons eu l'occasion de l'affirmer à plusieurs reprises, la loi de 2025 est hémiplegique car elle n'aborde à aucun moment la dimension de la prévention de la délinquance, voire celle de la désistance, c'est-à-dire les processus par lesquels on sort de la délinquance – peu de délinquants le restant à vie. On peut le comprendre dans la mesure où le rapport des sénateurs Durain et Blanc, à l'origine du texte, n'avait pas pour ambition d'embrasser cette dimension de la prévention, qui constitue à la fois l'amont et l'aval du trafic, mais nous commettrions une faute si nous en restions là. Je sais bien que l'expression de « prévention de la délinquance » fait ricaner sur plusieurs bancs, certains de nos collègues étant convaincus de l'inutilité intrinsèque de la prévention, présumée consommatrice de crédits et jamais évaluée.

Mme Élisabeth Martin. Il n'y a plus de moyens !

M. Roger Vicot. Mais cette certitude de l'inutilité de la prévention est fautive : il suffit de jeter un œil, même distrait, à de nombreux exemples internationaux pour s'en convaincre, qu'il s'agisse du mentorat, de l'éducation par les pairs, du travail de rue, des programmes éducatifs et familiaux, des programmes de réduction des risques, du conseil et des traitements. Il existe des voies de progrès, des expériences réussies, des exemples formateurs dans ce domaine. Malheureusement, la prévention de la délinquance est devenue l'un des parents pauvres de nos politiques publiques ces dernières années. Et pourtant, je mets au défi quiconque dans cette assemblée d'affirmer qu'à aucun

moment il n'a été confronté, ni de près ni de loin, pas même dans son entourage amical, professionnel, familial, voire personnel, à la question des addictions. La consommation de stupéfiants est une addiction au même titre que l'alcool ou le tabac, mais davantage connectée et liée aux réseaux, davantage ravageuse et davantage incluse dans un terrible écosystème, c'est vrai.

Nous appelons donc, parallèlement à l'application de la loi « narcotrafic », au vote d'une grande loi de prévention intégrant les dimensions sanitaires et sociales du phénomène, inspirée de la multitude d'initiatives dans notre pays aux niveaux associatif et municipal, après que leurs résultats auront été analysés et structurés, et en associant les conseils départementaux, ainsi bien sûr que les associations d'élus. Cette loi permettrait de fixer les grandes lignes de ce qui doit devenir un objectif majeur pour notre État. Notre proposition rejoint d'ailleurs en partie celle d'Amine Kessaci, que j'évoquais tout à l'heure, visant à la création d'une convention citoyenne de lutte contre le narcotrafic. Nous serions heureux d'y œuvrer à ses côtés si elle voyait le jour. La loi de 2025 visant à sortir la France du piège du narcotrafic doit pouvoir s'appuyer sur le pilier de la prévention, pilier indispensable pour l'équilibre de nos politiques. Cette future loi que nous appelons de nos vœux peut, et doit, être transpartisane : ce qui est en jeu, c'est l'intérêt général, en l'occurrence l'avenir des plus jeunes, et la direction que nous voulons donner à notre pays.

Enfin, notre assemblée n'évitera pas un débat de fond sur la question complexe de la dépénalisation, voire de la légalisation du cannabis. Toutes les grandes démocraties ont eu le courage d'aborder ce sujet, avec des positions plus ou moins tranchées, il est vrai, plus ou moins abouties, parfois expérimentales, mais toujours dans un esprit de responsabilité manifestant la volonté de comprendre et de servir l'intérêt général. Je n'ignore pas que ce thème est propice aux formules souvent brutales, mais je ne veux pas méconnaître le fait que la réalité nous impose cette réflexion.

Le Premier ministre propose à notre assemblée de renforcer notre cadre juridique, le dispositif de prévention et les moyens mobilisés. Par principe, le groupe Socialistes et apparentés soutiendra cette approche. Mais soyons clairs : si ce renforcement impliquait de remettre sur la table certains débats, par exemple celui sur les *backdoors* des messageries cryptées ou celui sur l'évolution débridée des technologies de surveillance, notre vigilance serait tout aussi ferme et argumentée qu'en avril dernier. (*M. Mickaël Bouloux applaudit.*)

Mme la présidente. La parole est à M. Éric Pauget.

M. Éric Pauget (DR). Il est des heures dans la vie d'une nation où le silence devient une faute, des moments où l'hésitation confine à la démission, dès lors que des fléaux, lorsqu'ils s'installent durablement, ne menacent plus seulement l'ordre public et la sécurité, mais les fondements de notre État. Le narcotrafic est de ceux-là. Face à lui, nous avons le devoir d'agir pour dénoncer ce qui constitue aujourd'hui l'une des menaces les plus graves et les plus corrosives pour la société française, car ce fléau détruit des vies, alimente la criminalité et fragilise l'âme même de notre République.

Au nom du groupe Droite républicaine, je ne prends pas seulement la parole pour ajouter un discours à un autre,...

M. Antoine Léaument. Si !

M. Éric Pauget. ...mais pour sonner l'alarme. Car le fléau que nous affrontons est bien loin de la dérive délinquante du trafic de stupéfiants d'antan : celle-ci est devenue aujourd'hui du narcotrafic, une entreprise criminelle de destruction méthodique, violente et organisée qui gangrène nos villes et nos villages, menace nos institutions, enrôle et empoisonne nos enfants et sème, lentement mais sûrement, la mort avec une froide régularité. Le débat sur le narcotrafic et la criminalité organisée qui nous réunit aujourd'hui, c'est d'abord le récit d'une tragédie nationale : 139 morts en 2023, plus de 300 blessés en 2024, des familles brisées, des quartiers endeuillés. Derrière ces chiffres, ce sont surtout des destins fauchés et non des statistiques : à Marseille, une enfant de 10 ans meurt dans son lit, frappée par une balle qui ne lui était pas destinée ; à Villeurbanne, un adolescent de 15 ans tombe, exécuté comme un adulte, dans une guerre qui n'est pas la sienne ; à Bordeaux, un mineur est tué pour avoir été un rouage jetable ; à Nîmes, à Grenoble, à Dijon, des rafales claquent près des médiathèques, des écoles ou des collèges. Cette violence, ce n'est plus la délinquance et les agressions à la marge, c'est la criminalité mortifère qui s'installe dans notre société.

Depuis trop longtemps, la Droite républicaine alerte sur le dangereux glissement d'un phénomène marginal devenu une menace directe pour notre sécurité nationale, pour la cohésion sociale et pour l'autorité de l'État. Nous le savons bien : la drogue arrive là où la France s'affaiblit ; le narcotrafic prospère là où l'État hésite, il s'enracine là où la République doute, il triomphe là où la loi devient impuissante, il s'impose là où on ne va pas assez vite.

M. Vincent Descoeur. Bravo !

M. Éric Pauget. Oui, partout où l'État recule face au narcotrafic, la loi du plus fort avance. Ne nous trompons pas : le temps révolu des dealers isolés a laissé place aux organisations criminelles dont nous avons reconnu l'importance avec la loi « narcotrafic ». Ces systèmes hiérarchiques bâtissent des économies mafieuses parallèles qui brassent des milliards et investissent nos territoires comme une armée d'occupation. Voilà le terrible constat qui nous impose de tirer le bilan lucide d'une loi nécessaire mais malheureusement insuffisante.

Je veux le dire clairement : depuis plusieurs années, les gouvernements s'efforcent de combattre le fléau du narcotrafic et des progrès réels ont été accomplis, mais beaucoup reste à faire. Oui, cette année, la France a agi : nous avons renforcé l'arsenal pénal et de nouveaux outils judiciaires, administratifs et techniques ont été créés ; nos services sont mieux coordonnés et davantage de moyens ont été engagés.

M. Ian Boucard. Heureusement !

M. Éric Pauget. En cela, les promesses de la loi « narcotrafic », conjointement préparée par le garde des sceaux et par le ministre de l'intérieur, et que j'ai eu l'honneur de corapporter avec mes collègues Vincent Caure et Roger Vicot, ne sont pas restées lettre morte. Ce texte a permis des saisies historiques, totalisant 70 tonnes de cocaïne en 2025, permis de créer des prisons de haute sécurité et d'arrêter plusieurs barons de la drogue cachés à l'étranger ; il a aussi porté des coups importants aux réseaux et surtout, il a montré que l'État n'était pas absent. Mais permettez-moi de le souligner avec gravité : un État qui saisit toujours plus de drogue sans faire reculer la violence ne gagne pas la guerre, il en constate seulement l'ampleur. Car derrière les chiffres records des saisies se cache une terrible vérité : si nous saisissons davantage, ce n'est pas seulement parce que nous faisons mieux, mais c'est d'abord parce que le trafic a pris une dimension

plus importante. Avoir le courage de reconnaître cette évidence, c'est d'abord s'octroyer le droit de vouloir faire mieux. Certes, la loi a contenu, mais elle n'a pas encore inversé la tendance.

La loi « narcotrafic » est cette prise de conscience préalable et indispensable à un changement de paradigme qui doit maintenant s'imposer à nous : la lutte contre le trafic de stupéfiants est finie, mais la guerre au narcotrafic commence.

Dans cette guerre, je regrette nos faiblesses coupables. Faiblesse d'abord du renoncement, de la part du législateur, qui s'est privé des outils nécessaires pour combattre plus efficacement la criminalité organisée. Je pense notamment au rejet de l'obligation, pour les messageries cryptées – WhatsApp, Signal, Telegram, etc. –, de mettre en œuvre des techniques permettant aux services de renseignement d'accéder aux échanges des narcotrafiquants. Faiblesse ensuite due à la censure partielle du Conseil constitutionnel au mois de juin, une décision lourde de sens et de conséquences : une faiblesse non seulement de forme, en raison des dispositions censurées, mais surtout de fond, parce qu'elle révèle la difficulté croissante pour le législateur de doter l'État des armes nécessaires face à un mal qui tue chaque jour.

Article après article, le texte a été amputé : accès aux bases de données fiscales, traitement algorithmique des URL, aggravation des peines, procédure du dossier coffre pouvant justifier des condamnations adaptées à la criminalité organisée, extension du régime de garde à vue ou encore comparution obligatoire par visioconférence. Tout ce qui visait à reprendre l'ascendant sur les réseaux criminels a été borné, limité, restreint. Évidemment, notre Constitution doit protéger la vie privée, les droits de la défense et la dignité humaine. Mais lorsque l'exigence d'équilibre devient une entrave systématique, une question se pose avec gravité : comment faire la loi quand elle n'a plus le droit d'être forte ? Et pendant que nous débattons, le narcotrafic recrute, arme et tue ; pendant que nos textes sont ciselés jusqu'à l'impuissance, notre jeunesse tombe sous les balles, des quartiers basculent et, *in fine*, l'État recule.

Bien évidemment, ce n'est pas la République que nous contestons ici, mais le risque qu'à force d'appliquer le principe de surprécaution, nous laissions les criminels dicter leur loi, pendant que le Parlement voit la sienne sans cesse rétrécir. Je le rappelle avec force : la République ne survivra pas si elle ne peut plus se défendre et la loi n'a de sens que si elle protège ceux qui vivent sous son toit.

Au renoncement et à la censure s'ajoute une troisième faiblesse coupable : celle des lois fantômes. Pour appliquer la loi, il ne suffit pas de l'adopter, encore faut-il que le gouvernement signe ses décrets d'application. Et en la matière, le compte n'y est toujours pas : six mois après l'entrée en vigueur de la loi sur le narcotrafic, seuls cinq décrets sur trente-sept ont été publiés et 86 % des dispositions réglementaires manquent toujours à l'appel. Si quelques mesures font l'objet d'une entrée en vigueur différée dans la loi, dix-neuf décrets, notamment celui relatif au statut du repent, auquel j'attache une attention particulière, doivent être pris d'ici le mois prochain... Devant l'urgence d'une situation qui commande d'agir, souhaitons que cela soit le cas. Le président de la République le rappelait hier encore : « La seule chose qui affaiblit nos démocraties, c'est l'inefficacité et la lenteur. » Nos efforts sont en effet freinés par nos faiblesses, mais aussi par l'absence de réponse de la loi « narcotrafic » à deux écueils majeurs que sont la consommation de drogue, qui nourrit le marché du narcotrafic et renforce les moyens de la criminalité organisée, et le durcissement de la criminalité juvénile.

Si la loi visant à sortir la France du piège du narcotrafic a partiellement permis d'agir sur le haut du spectre, elle a complètement omis de traiter la demande de stupéfiants, c'est-à-dire la consommation. Et pourtant, sans consommateur, il n'y a pas de trafic. Dans le cadre de ce débat, il est de notre responsabilité d'aborder le sujet car la lutte contre le narcotrafic suppose une réponse plus ferme face aux consommateurs, à travers des sanctions plus rapides et visibles. Si l'annonce par le président de la République du doublement des AFD pour usage de stupéfiants va dans le bon sens, encore faut-il répondre aux limites de cet outil. En effet, le faible taux de recouvrement de ces amendes, qui plafonne à 50 %, comme l'impossibilité de dresser une AFD à l'encontre des mineurs, ce que réclament les forces de sécurité, freinent encore l'effectivité de notre politique de transaction pénale antistupéfiants.

Et puis il y a l'horreur ultime, celle qui devrait tous nous unir, la ligne rouge absolue : l'horreur d'une jeunesse qui meurt du narcotrafic, des enfants recrutés, armés et tués. À 13 ans guetteurs, à 15 ans dealers, à 16 ans cibles à abattre : le trafiquant qui recrute un mineur n'est pas seulement un criminel, il est un prédateur social, et la République doit le traiter comme tel.

M. Ian Boucard. Bravo !

M. Éric Pauget. Oui à la prévention et à la protection, mais oui aussi à la répression pour répondre au rajeunissement des petites mains de la narcocriminalité. Notre arsenal judiciaire doit s'adapter en passant par une rénovation de la justice pénale des mineurs : je pense à la suppression de l'excuse de minorité et à l'abaissement de l'âge de la responsabilité pénale.

M. Ian Boucard. Eh oui !

M. Éric Pauget. Soyons lucides : notre réponse publique demeure insuffisante. Nous multiplions les saisies et les interpellations, mais chaque jour l'hydre de la narcocriminalité se renforce davantage. Nous avons créé l'Ofast, et c'était nécessaire, mais malgré sa qualité de chef de file, elle reste avant tout une structure de coordination dépendante d'autres services, et donc avec des marges de manœuvre limitées. Pendant ce temps, les réseaux criminels s'adaptent, se mondialisent, innovent. Ils utilisent les cryptomonnaies, les ports internationaux et les flux logistiques. En réalité, nous combattons un crime du XXI^e siècle avec les outils du XX^e siècle.

Oui, la menace est grande, mais notre détermination à protéger nos concitoyens et à garantir à chacun le droit de vivre dans une nation débarrassée du poison des drogues doit l'être encore plus. Avant de conclure, je citerai Victor Hugo : « Il vient une heure où protester ne suffit plus ; après la philosophie, il faut l'action. » Cette heure est arrivée. C'est pourquoi notre engagement contre le fléau du narcotrafic ne doit être ni partisan ni idéologique, mais républicain, tout simplement.

M. Ian Boucard. Bravo !

M. Éric Pauget. En face, le narcotrafic profitera de nos hésitations. Il ne respectera ni nos délais, ni nos prudences, ni nos équilibres politiques. La question n'est donc plus de savoir ce que nous pouvons faire, mais ce que nous avons le courage de faire.

Monsieur le Premier ministre, mesdames et messieurs les ministres, face à la menace que représentent le narcotrafic et la criminalité organisée pour le pacte républicain, estimez-vous nécessaire de renforcer encore notre cadre juridique, nos dispositifs de prévention et les moyens mobilisés ? Sur les

bancs de la Droite républicaine, nous sommes convaincus que la France a les moyens de gagner la guerre de la drogue face aux organisations criminelles.

M. Vincent Descoeur. Tout à fait !

M. Éric Pauget. Toutefois, il lui manque encore une volonté politique totale, claire et assumée, que nous continuerons de porter ici avec constance et détermination, parce que renoncer face au narcotrafic serait renoncer à l'autorité de l'État et parce que protéger les Français n'est pas une option mais un devoir. (*Applaudissements sur les bancs du groupe DR. – Mme Constance Le Grip applaudit également.*)

Mme la présidente. La parole est à M. Pouria Amirshahi.

M. Pouria Amirshahi (EcoS). Monsieur le Premier ministre, vous pourriez montrer un peu plus de considération pour l'Assemblée nationale et éviter de nous réunir pour nous demander si nous sommes pour le beau temps ou si nous souhaitons que le monde devienne meilleur ! Je relis votre question aux députés : « Face à la menace que représentent le narcotrafic et la criminalité organisée pour notre pacte républicain, estimez-vous nécessaire de renforcer encore notre cadre juridique, nos dispositifs de prévention et les moyens mobilisés ? » Évidemment, que c'est nécessaire ! Chacun votera bien ce qu'il veut en réponse à cette non-question, mais pour ma part je vais m'efforcer de traiter la seule qui vaille : comment lutter contre le narcotrafic ?

M. Antoine Léaument. Bien !

M. Pouria Amirshahi. En effet, le monstre mafieux grandit sans que vos certitudes sécuritaires n'enrayent la capacité à agir des chefs du crime organisé. Le narcotrafic tue par les rackets, par les règlements de comptes, par les balles, par la terreur qu'il impose dans des quartiers entiers. Il tue parfois des enfants, pris dans une spirale de violence qui n'épargne plus personne. Le narcotrafic gangrène l'État, délégitime la puissance publique et la remplace même parfois. Il corrompt, fracture le lien social et happe une jeunesse à qui on n'offre plus grand-chose d'autre qu'un horizon de relégation ou d'illusions criminelles.

J'ai une pensée particulière pour Mehdi Kessaci, assassiné à Marseille à l'âge de 20 ans (*Applaudissements sur les bancs du groupe EcoS. – MM. Vincent Caure et Antoine Léaument applaudissent également*) parce qu'il était le frère d'Amine Kessaci, militant écologiste engagé contre le narcotrafic dans les Bouches-du-Rhône, fondateur de l'association Conscience, qui accompagne les familles victimes des trafiquants. Avec cet assassinat, c'est une parole citoyenne qu'on a voulu faire taire, celle qui dénonce et s'engage, celle qui voit l'économie parallèle confisquer les lieux de vie. Ils sont nombreux à ne pas vouloir se laisser faire, à l'instar de l'association Crim'halt. Ils et elles ont besoin de toute notre aide. C'est pourquoi Sandra Regol et moi déposerons une proposition de loi pour répondre à cette urgence – ma collègue, absente aujourd'hui en raison de la Sainte-Barbe, attend d'ailleurs toujours les suites des engagements pris par le gouvernement lors du Beauvau de la sécurité civile.

Ce week-end encore, le collègue Champollion de Dijon, dans la circonscription de Catherine Hervieu, était visé par un incendie pour lequel la piste criminelle est privilégiée. Nous sommes face à une économie criminelle organisée, qui s'adapte, qui innove et qui se déploie comme un acteur du capitalisme global, avec ses filières, ses flux, sa logistique, ses mécanismes d'investissement et de blanchiment, ainsi que sa capacité à remplacer instantanément les exécutants interpellés.

Il faut donc une réponse ferme, cohérente et adaptée. Telle a été l'approche du groupe Écologiste et social à l'occasion de l'examen de la proposition de loi visant à sortir la France du piège du narcotrafic. À cet égard, je ne sais pas de quoi vous discutez en Conseil des ministres, mais vous devriez informer le président de la République qui vient de faire des annonces depuis Marseille que nous sortons à peine d'un débat parlementaire dédié. Nous y avons plaidé pour une meilleure organisation de la lutte contre la criminalité organisée, pour une coordination renforcée, pour une incarnation plus lisible, notamment à travers la création d'un état-major dédié et d'un parquet national spécialisé. Nous avons cherché à mieux cibler les têtes de réseau, à sécuriser le statut des collaborateurs de justice et à renforcer la lutte contre le blanchiment, parce que ce sont l'argent et la capacité à transformer l'argent sale en actifs, en patrimoine et en influence qui font tenir les réseaux.

Pourtant, très vite, à défaut d'assumer une stratégie complète, vous vous êtes enfermés dans un scaphandre punitif et carcéral, au prix d'un glissement loin de nos principes de droit et donc, souvent, loin de l'efficacité. J'emploie ce dernier mot car, à l'heure qu'il est et malgré de grandes déclarations, vous n'avez toujours pas publié les décrets relatifs aux coopérateurs de justice, pourtant indispensables si l'on veut faire tomber les caïds. Au lieu de se concentrer sur les flux, les structures et les commanditaires, le débat a trop souvent dévié vers l'obsession carcérale, les réflexes sécuritaires et la focalisation sur le bas du spectre. Vous choisissez toujours de taper sur la petite délinquance, dont la main-d'œuvre sera inépuisable tant que les chefs auront les moyens d'agir.

Et voilà qu'Emmanuel Macron nous invente depuis Marseille une amende forfaitaire de 500 euros, alors qu'on sait que plus une amende est d'un montant élevé, moins elle est recouvrée. Il faut avoir le courage de reconnaître que privilégier la politique du chiffre fondée sur la lutte contre la petite délinquance, au détriment du démantèlement de réseaux, conduit à l'échec.

La folie, aurait dit Einstein, consiste à faire toujours la même chose et à s'attendre à un résultat différent. Pourtant, l'exécutif persiste avec les mêmes recettes : opérations coup de poing, Place nette ou Place nette XXL, des opérations de communication qui ne désorganisent en rien les réseaux. On peut aisément déplacer un point de deal pendant vingt-quatre heures, mais démanteler une filière demande des années d'enquête de qualité et une justice bien dotée. C'est là que la question des moyens, si souvent évitée, revient comme une évidence. Notre capacité à bloquer les flux reste dramatiquement insuffisante. Les douanes manquent de personnels et la comparaison internationale est éloquent : il y a 18 000 douaniers français quand l'Allemagne en mobilise 48 000.

Mme Delphine Batho. Très bien !

M. Pouria Amirshahi. Dans les ports, un conteneur sur 5 000 est contrôlé. Mais la lutte contre le narcotrafic ne se cantonne évidemment pas aux frontières. Elle appelle prioritairement à un renforcement de la coopération internationale pour traquer les capitaux criminels et lutter contre le blanchiment d'argent. La corruption aussi doit être combattue sans relâche, car les réseaux criminels exercent une pression croissante sur nos agents et exploitent les vulnérabilités pour obtenir des informations confidentielles afin d'anticiper les contrôles, de contourner les enquêtes et de neutraliser l'action publique. Nous devons donc mener une politique claire et exigeante de prévention et de contrôle auprès des agents ayant accès à des informations sensibles.

À cela s'ajoute une police judiciaire toujours en crise, affaiblie par la réforme entrée en vigueur en 2024.

Mme Cyrielle Chatelain. C'est vrai !

M. Pouria Amirshahi. Trop de maillons sont en tension. Cette lutte suppose de se donner les moyens de résister. Il faut sans tarder attirer des profils exigeants et spécialisés, et proposer des formations à la hauteur des enjeux : décrypter des schémas complexes de blanchiment, maîtriser le fonctionnement des cryptomonnaies et suivre l'ensemble des flux financiers qui irriguent le trafic de stupéfiants.

Or voilà que surgit la tentation d'un état d'urgence narco. On aurait dû s'y attendre : à chaque crise, on retrouve la même fuite en avant autoritaire, présentée comme de la fermeté alors qu'elle traduit surtout une dérive inquiétante de notre doctrine pénale. Je répète que l'exception permanente ne désorganise pas les réseaux criminels mais affaiblit l'État de droit et nourrit les tentations autoritaires par des outils juridiques parfois dangereux. L'État de droit n'est pas un luxe mais la condition de l'efficacité, fondée sur une procédure solide, des preuves exploitables, des condamnations qui tiennent, des saisies qui aboutissent, une coopération internationale crédible et assez de confiance sociale pour que les habitants parlent, que les victimes portent plainte et que les témoins témoignent.

Si on veut réellement se donner les moyens de vaincre ce fléau, il faut s'occuper de la demande, de l'addiction et de la réduction des risques. Il faut renforcer les dispositifs de prévention et s'inspirer d'autres expériences, comme celle du Québec.

Mme Cyrielle Chatelain. C'est vrai !

M. Pouria Amirshahi. Lors de l'examen de la proposition de loi sur le narcotrafic, tous les amendements sur les questions de santé – je dis bien tous – ont été considérés comme irrecevables.

Mme Cyrielle Chatelain et M. Antoine Léaument. C'est vrai !

M. Pouria Amirshahi. Or nous ne sortirons pas du piège du narcotrafic sans prévention, sans soins, sans accompagnement, sans réduction des risques. D'ailleurs, les salles de consommation à moindre risque sont utiles à cet aspect du combat. (*Mme Cyrielle Chatelain applaudit.*)

Autre point capital : le narcotrafic prospère là où l'État recule, là où l'école échoue, là où les services publics se retirent, là où les éducateurs ne sont pas soutenus, là où la précarité et l'humiliation fabriquent un marché du recrutement. Quand un mineur fait le chouf, pourquoi est-il dehors et non à l'école ? La présence éducative et sociale a-t-elle reculé au point que l'économie criminelle devienne l'option la plus visible ?

Voilà pourquoi le sujet doit être pris dans son ensemble, avec des enquêtes ciblées, avec des enquêteurs renseignés, organisés et dotés de moyens, et avec une politique offensive contre les circuits financiers. Il faut frapper sur portefeuille le blanchiment et les infiltrations. Nous avons besoin d'une stratégie républicaine, complète, cohérente, fondée sur les faits, dotée de moyens et fidèle à nos principes. En effet, si, pour lutter contre le crime, nous abîmons l'État de droit, nous affaiblissons la République, soit précisément ce que les narcotrafiquants cherchent à faire.

M. Antoine Léaument. Exactement !

M. Pouria Amirshahi. Riposter, ce n'est pas multiplier les postures martiales. C'est avoir le souci de l'intérêt général autant que de la réparation. Par exemple, lorsque des biens mal acquis sont confisqués, il faut que leur usage public et social devienne prioritaire. (*M. Antoine Léaument applaudit.*) Notre responsabilité est aussi de protéger les victimes, ainsi que leurs proches. Combien de parents en deuil après la mort de leur enfant sont livrés seuls à leur malheur, laissés sans accompagnement et contraints le plus souvent de continuer à résider sur les lieux du crime commis au pied de chez eux ? Il faudra en somme restaurer la République sociale : école, logement, santé, services publics, perspectives économiques. Ces priorités-là s'ajoutent à l'arsenal répressif, voire le précédent.

Pour conclure et alors qu'une mission d'évaluation vient d'être créée à l'Assemblée en vue d'une nouvelle loi pour lutter contre le narcotrafic, je vous invite à réfléchir à ce qui suit. Lorsque vous avez voulu et finalement réussi à imposer des mesures d'expulsion des familles concernées par le trafic ou la consommation, nous nous y sommes fermement opposés au nom d'un principe de droit fondamental : nul, pas même un membre de la famille, ne saurait être comptable de la faute d'autrui.

Mme Élisabeth Martin. Tout à fait !

M. Pouria Amirshahi. Amine Kessaci me confiait hier que si la loi « narcotrafic » avait été adoptée avant la mort de son frère Brahim, sa mère aurait été expulsée. Mesdames et messieurs les membres du gouvernement, songez que tenir compte de la complexité des vies, c'est non seulement faire preuve d'intelligence, mais aussi s'assurer que les principes humanistes, loin d'être abscons, s'inscrivent dans le réel. C'est d'abord cela, la République ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe EcoS. – M. Jean-Victor Castor applaudit également.*)

Mme la présidente. La parole est à Mme Delphine Lingemann.

Mme Delphine Lingemann (Dem). Chouf, charbonneur, MDMA, cocaïne, ... : ce vocabulaire, autrefois marginal, est devenu familier. S'il a envahi nos conversations, c'est parce que la drogue a envahi nos vies. Elle est entrée partout : dans nos villes, dans nos campagnes, dans notre quotidien. La France vit un basculement historique. Le narcotrafic n'est plus une délinquance parmi d'autres, c'est une contre-société organisée et violente, qui tente d'imposer sa propre loi. Trois chiffres suffisent à mesurer l'ampleur du fléau : 33 %, l'augmentation, en trois ans, du nombre d'assassinats et de tentatives d'homicide liés au narcotrafic ; 79 %, la part des communes françaises aujourd'hui touchées par le trafic de stupéfiants ; 6,8 milliards d'euros, le chiffre d'affaires annuel estimé de cette économie criminelle. Au-delà des aspects financiers, ce sont nos institutions qui sont ciblées. Policiers, magistrats, élus et journalistes sont intimidés. Car les mafias se rêvent en contre-pouvoirs. Face à l'ubérisation et à la capacité d'adaptation permanente du trafic, nous devons gagner en agilité. Pour lutter contre cette pieuvre qui étend ses tentacules jusque dans nos territoires les plus reculés, nous devons aller plus loin, frapper plus fort et adapter sans cesse notre arsenal législatif.

Le narcotrafic a toujours un temps d'avance. Il a conquis les métropoles, puis les villes moyennes et désormais les zones rurales. Je veux témoigner de la situation de Clermont-Ferrand, une ville – ma ville – qui est tombée dans le piège du narcotrafic, prisonnière d'une violence inédite derrière laquelle plane l'ombre d'organisations criminelles structurées venues de Marseille, notamment la DZ Mafia,

qui écrit son nom sur les murs de la cité. Pour les dealers, il est impossible de couper le robinet à cash d'où coulent des milliers d'euros chaque jour. Alors ils s'adaptent : on occupe l'espace, ils se déplacent ; on les pourchasse, ils reviennent. Faute de moyens suffisants, nous ne pouvons pas être partout, tout le temps. À ceux qui osent dire que la police tue, je réponds clairement que la police protège et qu'elle est attendue, respectée et soutenue dans les zones de non-droit. C'est pourquoi je veux saluer l'engagement des préfets, des procureurs, des policiers, des gendarmes, des magistrats, des douaniers et de tous les acteurs de prévention mobilisés sur le terrain.

Le groupe Les Démocrates affirme son soutien à une réponse ferme et résolue au narcotrafic. La présence du Premier ministre et de nombreux ministres dans notre hémicycle cet après-midi envoie un message clair : l'État ne reculera pas et la République tient bon. Le combat étant total, la réponse doit être globale et sans angle mort : tout à la fois répressive et préventive, nationale et internationale, judiciaire et sanitaire. Les moyens doivent être à la hauteur de l'exigence.

La loi du 13 juin 2025 visant à sortir la France du piège du narcotrafic constitue une avancée majeure. Nous l'avons pleinement soutenue. Le gouvernement a pris ses responsabilités en créant le parquet national anti-criminalité organisée. Opérationnel dès janvier prochain, il permettra de mutualiser les expertises, d'harmoniser les pratiques et de renforcer l'efficacité de notre réponse pénale face à des organisations toujours plus structurées et transnationales. Reste que ce parquet ne compte aujourd'hui que dix-huit magistrats, de sorte qu'il devra être renforcé rapidement pour remplir pleinement ses missions.

Cette exigence de moyens vaut partout : dans la magistrature, mais aussi au ministère de l'intérieur. Le dispositif Villes de sécurité renforcée fonctionne. Il doit être pérennisé et amplifié là où l'emprise de la drogue progresse. Au-delà des moyens humains, il faut aussi faire évoluer nos outils législatifs. La censure partielle du mécanisme du dossier coffre pose une difficulté opérationnelle majeure. Aujourd'hui, nous pouvons savoir, mais pas condamner. C'est une impasse. Nous demandons donc au gouvernement d'élaborer rapidement une nouvelle rédaction, constitutionnellement sécurisée, de ce dispositif. Les narcotrafiquants n'attendent pas, la République ne peut pas attendre non plus.

Il faut aussi en finir avec les vices de forme qui permettent à des narcotrafiquants d'échapper à la justice. Trop de mises en liberté sont prononcées non pas parce que la détention était injustifiée, mais parce qu'un vice de forme invalide la procédure. L'harmonisation des procédures de notification sur tout le territoire, par exemple via une plateforme numérique unique du ministère de la justice, mettrait fin à de tels dysfonctionnements.

M. Antoine Léaument. Je l'avais proposé mais cela a été repoussé !

Mme Delphine Lingemann. La complexité de la procédure ne doit jamais profiter aux criminels. Assécher le trafic, c'est aussi s'attaquer à la racine. À ce titre, nous saluons le plan international de lutte contre le narcotrafic. Face à des réseaux mondialisés, la réponse doit l'être aussi, notamment dans nos territoires d'outre-mer, en particulier la zone Antilles-Guyane. Il convient également de conclure des accords internationaux avec des pays qui détournent parfois encore le regard du narcotrafic. Cette ambition doit aussi être défendue à l'échelle européenne grâce à l'instauration d'un régime de sanctions contre la criminalité organisée permet-

tant de geler les avoirs des trafiquants et de leur interdire les transactions financières aussi bien que l'entrée sur le territoire de l'Union.

Mes chers collègues, pour gagner cette guerre, il faut frapper les narcotrafiants là où ça fait mal : au portefeuille. Assécher les circuits financiers, c'est détruire les organisations criminelles à la racine. Nous soutenons la systématisation des enquêtes patrimoniales. Nous proposons de faciliter la fermeture administrative par arrêté préfectoral, en associant les maires, qui connaissent leur territoire. Nous devons également instaurer une procédure d'injonction pour richesse inexplicite : quand le train de vie d'un individu ne correspond pas à ses revenus déclarés, il doit pouvoir justifier l'origine de ses biens devant un juge. La présomption de blanchiment, outil trop peu utilisé, devra l'être de façon systématique. Les cryptoactifs, les fonds de commerce, les bénéficiaires effectifs cachés : tout doit être tracé, saisi et confisqué.

Nous devons aussi regarder en face les défis technologiques. Les messageries cryptées sont devenues le nerf de la guerre pour les trafiquants. Sans accès encadré à ces communications, nos forces sont aveugles. Le débat à leur sujet devra être rouvert au Parlement et la question traitée de manière responsable par chacun d'entre nous. L'intelligence artificielle offre également des perspectives majeures : analyse de données, détection de flux financiers, anticipation par modélisation des schémas criminels. Je vous le dis clairement, sécurité et liberté ne sont pas deux notions incompatibles ; elles doivent être conciliées avec rigueur et proportionnalité. Et nous devons avancer sur ces sujets au Parlement, en responsabilité.

Enfin, la lutte contre le narcotrafic ne se gagnera pas sans prévention. Parce qu'il n'y a d'offre qu'en raison d'une demande, l'augmentation de l'amende forfaitaire est un signal fort adressé aux consommateurs. Toutefois, l'efficacité de notre action tiendra à la certitude de la peine et non à sa sévérité. Un tiers seulement des amendes sont aujourd'hui recouvrées : c'est trop peu et c'est inacceptable.

Oui, il faut réduire la demande par l'éducation, par la prévention et par la mobilisation des collectivités, du monde associatif et des professionnels de santé. Il s'agit d'une question de responsabilité collective. La loi nous donne des outils, mais les outils ne valent que par les moyens que nous consacrons à les faire fonctionner et par la volonté politique que nous mettons tous à les faire évoluer pour les adapter à la guerre de mouvement que mènent les narcotrafiants. Comme le rappelait Roberto Saviano, spécialiste italien du sujet : « La mafia est le résultat d'une société qui préfère détourner le regard. » Aujourd'hui, nous n'avons plus le droit de détourner les yeux. Ceux qui tiennent les narcocités doivent savoir que la République riposte, que le gouvernement et le Parlement avancent ensemble dans cette guerre de mouvement et que, face à cette menace existentielle, la République française sera la plus forte. *(Applaudissements sur les bancs du groupe Dem.)*

Mme la présidente. La parole est à M. Sébastien Huyghe.

M. Sébastien Huyghe (EPR). Je veux d'abord rendre hommage à Mehdi Kessaci, assassiné le 13 novembre à Marseille, ainsi qu'à toutes les victimes du narcotrafic et de la criminalité organisée et à leurs familles. *(Applaudissements sur les bancs du groupe HOR.)*

L'exigence est immense. Nous ne pouvons plus laisser les chefs de réseau, les blanchisseurs et les financiers du crime prospérer sur la douleur de familles endeuillées. La France est aujourd'hui à un point de bascule, submergée par la cocaïne

et frappée par des tueries et des violences d'une intensité inédite. Fléau économique, social et sécuritaire, le narcotrafic alimente la criminalité, gangrène certains territoires, fragilise nos institutions et fissure notre cohésion nationale. Chaque quartier miné par les trafics est une parcelle de République qui vacille.

Il y a quelques mois, nous avons adopté dans cet hémicycle la proposition de loi visant à sortir la France du piège du narcotrafic, un texte d'ampleur qui a renforcé notre arsenal judiciaire. Alors que de nombreux chefs de réseau continuent de piloter leurs activités criminelles depuis leur cellule, cette loi a permis de créer des quartiers de lutte contre la criminalité organisée, ainsi que des établissements à l'étanchéité renforcée, pour les détenus les plus dangereux. Ces avancées vont dans le bon sens. Je salue à cet égard l'annonce par le garde des sceaux de la création de quatre nouveaux quartiers de lutte contre la criminalité organisée : à Valence, à Aix-Luynes, à Réau et à Saint-Laurent-du-Maroni.

Cette loi a également permis la création d'un parquet national anti-criminalité organisée, qui devrait voir le jour début 2026. Conçu sur le modèle du parquet national antiterroriste, il traitera les crimes les plus graves, coordonnera les parquets spécialisés et constituera une véritable incarnation de la lutte contre le narcotrafic. Les attentes sont fortes. Elles ne pourront être satisfaites qu'à une condition : que cette nouvelle structure dispose, dès sa création, de moyens humains et financiers à la hauteur des missions qui lui sont confiées.

Le texte contre le narcotrafic a permis des avancées considérables, mais il serait illusoire de croire que ces mesures suffiraient à endiguer un phénomène d'une telle ampleur. Le 24 novembre dernier, un détenu d'un quartier de haute sécurité de la prison de Vendin-le-Vieil a obtenu une permission de sortir pour un rendez-vous professionnel – une sortie sans escorte, en présence de son épouse, alors même qu'il s'était déjà évadé en 2014 lors d'un transfert à l'hôpital. Cet épisode met en lumière les failles de notre système. De tels profils, organisés et dangereux, imposent des outils judiciaires spécifiques et une vigilance accrue. C'est pourquoi il faudra faire évoluer la loi sur l'exécution des peines. Notre devoir, notre priorité, doit résider dans la volonté de doter l'État des outils nécessaires pour réaffirmer pleinement son autorité. Nous sommes à l'heure où l'histoire ne nous demande plus ce que nous pensons, mais ce que nous faisons.

M. le garde des sceaux Gérald Darmanin a estimé il y a quelques semaines que le narcotrafic était une menace au moins équivalente à celle du terrorisme. Ce constat est lourd de sens et il nous oblige. Nous devons aller encore plus loin, ériger la lutte contre le narcotrafic en priorité absolue, engager de nouvelles réflexions, mobiliser des moyens supplémentaires et renforcer la protection des agents pénitentiaire, notamment via leur anonymisation. Nous devons dès à présent envoyer un message fort aux narcotrafiants : nos mains ne tremblent pas et nous mettons tout en œuvre pour restaurer l'autorité de l'État dans chaque quartier en démantelant les réseaux et en reprenant le contrôle des territoires perdus. Là où les trafiquants prétendent faire la loi, la République doit revenir, ferme et entière.

Je souhaite enfin m'adresser à mes collègues députés. Le temps du dogmatisme et des postures stériles est révolu. Soyons à la hauteur, unis et déterminés, pour répondre avec force et clarté. Face à un enjeu d'une telle gravité, nous avons le devoir de chercher des points de convergence. Pour celles et ceux qui nous ont élus, pour nos concitoyens

confrontés aux trafics et à la violence, pour les familles endeuillées, nous devons aujourd'hui voter en conscience, avec lucidité et en prenant pleinement la mesure de la gravité de la situation. La lutte contre le narcotrafic n'est pas une option politique : c'est une exigence républicaine, une obligation envers nos concitoyens et nos territoires. *(Applaudissements sur les bancs du groupe EPR.)*

Mme la présidente. La parole est à M. Jocelyn Dessigny.

M. Jocelyn Dessigny (RN). Nous l'avons rappelé tout à l'heure, le narcotrafic n'est plus un phénomène marginal, localisé dans les métropoles et leurs banlieues. Aujourd'hui, c'est un mal majeur, qui a déployé sa toile sur l'intégralité du territoire français. Mesdames et messieurs les ministres, nous sommes inquiets, l'heure est grave et vous ne semblez pas en prendre toute la mesure. À l'approche des élections municipales, cette réalité prend une dimension particulièrement préoccupante. Nous nous apprêtons à renouveler l'exécutif de 34 000 communes et les narcotrafiquants sont là, en embuscade, prêts à agir ! Il s'agit en effet d'une aubaine immanquable pour eux. Ils ont parfaitement compris que le pouvoir municipal était un levier stratégique : il conditionne l'urbanisme, le logement, les marchés publics, l'occupation de l'espace public, la gestion portuaire, la vidéoprotection. Bref, influencer une municipalité, c'est sécuriser durablement leur territoire.

Le mal a déjà commencé à se propager dans d'autres instances – tribunaux, commissariats, gendarmeries. Même l'Ofast est régulièrement mis en cause. Je ne parle même pas de l'aile gauche de notre chambre parlementaire, qui est déjà infectée par d'anciens dealers, drogués et autres délinquants fichés S ! *(Applaudissements sur les bancs du groupe RN.)*

Mme Élixa Martin. Eh oh !

M. Jocelyn Dessigny. Pour m'en tenir aux dernières semaines : à Marseille, deux greffiers ont été mis en cause pour avoir transmis des informations judiciaires à des trafiquants ; à Nice, des responsables de police ont été condamnés pour corruption en lien avec des réseaux de narcotrafic ; des gendarmes du Val-d'Oise et des policiers municipaux de Seine-Saint-Denis font l'objet de poursuites dans le cadre d'une affaire de même nature. Dans les ports, chacun le sait, la corruption touche massivement la chaîne logistique, au point que l'on estime qu'un docker sur cinq est aujourd'hui exposé ou compromis. Ce ne sont pas des cas de soupçon que j'évoque, mais des dossiers judiciaires, des enquêtes et des condamnations.

Cela signifie une chose claire : la lutte contre le narcotrafic ne peut plus être pensée uniquement comme une réponse policière. Elle est devenue une question de résistance à la corruption, d'intégrité des institutions et de solidité démocratique. Tel est précisément le contexte dans lequel nous nous approchons des élections municipales. Sans surprise, certains élus d'extrême gauche, dont des maires en exercice, affichent publiquement leur refus de lutter contre le narcotrafic, s'en rendant ainsi indirectement complices. Ce renoncement politique constitue un signal extrêmement dangereux.

Monsieur le ministre de l'intérieur, vous l'avez vous-même reconnu : le pays est aujourd'hui gangrené par le narcotrafic. Vous avez annoncé la préparation d'une circulaire relative à la lutte contre les fausses informations et les manipulations informationnelles en période électorale. Soit, mais est-ce suffisant ? Le gouvernement entend-il reconnaître formellement le risque d'entrisme des narcotrafiquants au sein des institutions locales, en particulier dans les conseils municipaux ? Quels mécanismes précis de prévention de la corrup-

tion, de contrôle des candidatures et de protection du processus électoral entendez-vous mettre en œuvre avant les élections municipales ?

Si nous ne traitons pas frontalement la corruption, nous laisserons prospérer l'entrisme criminel. Si nous continuons à sous-estimer la portée politique du narcotrafic, nous courrons le risque de voir notre pays se transformer en narco-État ! C'est ce que certains appellent, sans excès de langage, la mexicanisation : des territoires sous influence, des institutions minées de l'intérieur, des élus corrompus ou sous pression, une démocratie gangrenée et affaiblie. Refuser de nommer ce risque, c'est déjà l'accepter. Derrière chaque dose de cocaïne ou d'héroïne et derrière chaque joint, vous laissez se développer les viols, les règlements de compte, le trafic d'armes et la prostitution.

Le narcotrafic ne cherche plus seulement à contourner l'État : il cherche désormais à s'infiltrer. Il a répandu son venin de serpent dans le corps entier de notre nation. Notre France est malade et affaiblie et a besoin d'un remède pour se soigner ! Comment votre gouvernement pourrait-il nous guérir alors que vous avez été parfaitement incapables de diagnostiquer le mal ? Pire, vous l'avez laissé s'installer !

Mes chers compatriotes, rassurez-vous, le remède existe : au mois de mars prochain, il sera distribué à tous les Français sous la forme d'un bulletin de vote portant la mention Rassemblement national ! Notre pays a besoin d'élus prêts à réellement et sérieusement agir contre ce fléau. Avec Marine Le Pen et Jordan Bardella, les maires Rassemblement national répondent déjà présents et continueront de le faire ! *(Applaudissements sur les bancs du groupe RN.)*

M. Emmanuel Fernandes. Rendez l'argent !

Mme la présidente. La parole est à M. Paul Molac.

M. Paul Molac (LIOT). Le narcotrafic est un fléau qui gangrène tout notre pays. Un fléau qui abîme la cohésion sociale et le vivre-ensemble, renforce le sentiment d'insécurité et conduit à des drames – d'autant que les armes utilisées pour les règlements de compte entre narcotrafiquants sont des armes de guerre. Ce fléau touche tous les territoires – y compris les territoires ruraux où la consommation augmente et où les trafiquants trouvent parfois refuge. J'insiste là-dessus parce que la compagnie de gendarmerie de Ploërmel vient justement d'arrêter une bonne quarantaine de trafiquants, dont certains sont déjà sous les verrous. Certains de mes concitoyens s'en sont d'ailleurs étonnés : « Pourtant, ils étaient fort sympathiques ! » Cette réussite ne fera pas les gros titres alors même qu'elle montre que nos forces de l'ordre sont capables d'agir. Il faut donc le souligner et ne pas laisser croire aux Français que nous ne faisons rien – surtout quand certains se servent de cet argument pour leur propagande électorale populiste.

M. Sébastien Peytavie. On a entendu ça !

M. Paul Molac. Nous aurions pourtant besoin d'unité. Nous sommes normalement tous là pour lutter contre le narcotrafic !

Un député du groupe RN. Pas tous !

M. Paul Molac. Quelle importance les querelles de parti peuvent-elles avoir ?

M. Sébastien Peytavie. Mais on fait quand même de la politique !

M. Paul Molac. Nous remportons donc des victoires. Face à la menace que représentent le narcotrafic et la criminalité organisée, le Premier ministre nous a demandé s'il était nécessaire de renforcer notre cadre juridique, nos dispositifs de prévention et nos moyens. Vous conviendrez que la réponse est plus ou moins dans la question !

Il me semble qu'en matière de cadre juridique, le Parlement a déjà fait son travail. Nous avons adopté il y a six mois la proposition de loi d'origine sénatoriale visant à sortir la France du piège du narcotrafic, après l'avoir enrichie et rendue plus applicable. Quant à la proposition de loi sur les dispositifs de saisie et de confiscation des avoirs criminels portée par notre collègue Warsmann, elle a permis de faire que le crime ne paie plus en s'attaquant aux portefeuilles des criminels. Des propositions de loi de ce type me paraissent essentielles.

Il est vrai que le bilan est un peu inquiétant. La consommation de drogue augmente. Les revenus du trafic sont évalués à 6,8 milliards d'euros – une augmentation considérable par rapport à 2010. La cocaïne génère désormais des revenus supérieurs à ceux du cannabis. Cependant, avant de créer de nouveaux outils, ne faudrait-il pas utiliser ceux dont nous disposons déjà ? D'après mes informations, sur les trente-sept décrets nécessaires à l'application de la loi sur le narcotrafic adoptée cette année, seuls cinq ont été publiés. Il faut accélérer ! Nous devons évaluer les dispositifs de cette loi – ce à quoi travaillera la mission d'évaluation votée ce matin même en commission des lois – et, le cas échéant, combler ses failles. En outre, nos forces de police, nos forces de gendarmerie et nos juges attendent les armes qui leur permettront de lutter contre le narcotrafic.

Nous regarderons avec bienveillance les propositions qui nous seront présentées, qu'il s'agisse de projets de loi, de propositions de loi ou de déclarations du gouvernement. En matière de drogues, la France a tout de même la réputation d'être le pays le plus consommateur d'Europe !

Mme Élisabeth Martin. Et le pays avec la législation la plus dure !

M. Paul Molac. Il y a peut-être des explications, mais c'est tout de même une première place à laquelle nous préférierions ne pas être ! Par conséquent, appliquons nos lois, renforçons nos mesures, formons les professionnels et luttons sans faillir contre le narcotrafic. (*M. Christophe Naegelen applaudit.*)

Mme la présidente. La parole est à Mme Anne Bergantz.

Mme Anne Bergantz (Dem). Toutes nos interventions ont rappelé la gravité extrême du fléau que représente le narcotrafic. Ce phénomène aux multiples facettes met à l'épreuve nos douanes, fragilise la sécurité du quotidien, surcharge nos juridictions et mobilise comme jamais nos forces de l'ordre. C'est pour nos concitoyens un enjeu de santé publique majeur : chaque année, des milliers de personnes basculent dans l'addiction vis-à-vis de produits toujours plus puissants. C'est aussi un enjeu de sécurité : il n'y a plus aucune ville ni aucun village qui soit épargné par le narcotrafic et ses corollaires, la violence, la criminalité, l'intimidation, le désespoir et le sentiment d'abandon des habitants, des victimes collatérales bien malgré elles. Le narcotrafic a des conséquences sécuritaires, sanitaires et sociales dévastatrices.

Chers collègues, je souhaite attirer votre attention sur une dimension encore trop méconnue de ce trafic, au sujet de laquelle j'ai interpellé le gouvernement au début du mois lors d'une séance de questions au gouvernement : la circulation de nouveaux produits de synthèse. Ces drogues chimiques d'une dangerosité extrême, fabriquées en laboratoire, sont accessi-

bles avec une facilité déconcertante : il suffit d'un simple clic sur un site internet parfaitement banal pour être livré à domicile en quelques jours. Censés reproduire les effets du cannabis, de l'ecstasy ou de la cocaïne, ces nouveaux produits comme la cocaïne rose, le « buddha blue » ou encore le « pète ton crâne » se révèlent infiniment plus puissants et dévastateurs que ces drogues traditionnelles. L'ANSM, l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé, qui actualise régulièrement la liste des molécules dangereuses, alerte sur le risque élevé d'overdose mortelle porté par nombre d'entre elles, même consommées à très faible dose. Ce sont entre 80 et 120 nouvelles molécules qui arrivent chaque mois sur le marché !

Selon la note de l'Observatoire français des drogues et de la Mildeca – la mission interministérielle de lutte contre les drogues et les conduites addictives – publiée le 8 décembre, la croissance du marché des psychostimulants explique la hausse du chiffre d'affaires du narcotrafic entre 2010 et 2023. Sur cette période, celui-ci a été multiplié par trois, mais le marché de l'ecstasy ou de la MDMA a progressé de 637 % et celui des amphétamines de près de 470 %.

Ces drogues circulent abondamment en Europe où elles sont désormais directement produites. Ainsi, 167 laboratoires clandestins aux Pays-Bas et 40 en Belgique ont été identifiés par les services de police pour la seule année 2024, installés dans des fermes, dans des granges ou dans des appartements de centre-ville. Dans combien de temps de telles usines seront-elles détectées sur le sol français ? Ces laboratoires clandestins génèrent en outre des déchets toxiques, souvent déversés sauvagement dans la nature au mépris total de l'environnement et de la santé publique. L'agilité de trafiquants capables de déménager leurs installations en quelques heures, conjuguée à l'apparition constante de nouvelles molécules, rend la lutte contre ces substances particulièrement complexe.

Ces drogues de synthèse sont ensuite écoulées à travers tout le continent par l'intermédiaire de sites internet parfaitement accessibles. Pas besoin d'aller sur le *darknet* : il suffit d'un clic pour se les faire livrer sans aucun contrôle, par voie postale et en quelques jours. Il s'agit donc de commerce en ligne : ces produits s'achètent comme des paires de chaussures. Le mois dernier, aux Pays-Bas, la boutique en ligne Funcaps a ainsi été reconnue responsable de la mort d'au moins quarante-neuf clients qui s'étaient fait livrer des produits de synthèse achetés sur son site internet. J'ai été interpellée par un citoyen de ma circonscription dont le frère est décédé d'une overdose après avoir acheté l'une de ces drogues sur une autre plateforme. Elle a aussitôt fait l'objet d'un signalement auprès des services du ministère de l'intérieur. Combien d'autres sites de ce type sont encore en activité ? En 2023, pas moins de 732 personnes sont mortes d'une consommation de substance psychoactive dans notre pays !

Cette nouvelle réalité – presque invisible par rapport au trafic de rue – n'en est pas moins dévastatrice. Que font les services de l'État pour identifier et fermer les sites internet qui commercialisent ces nouveaux produits de synthèse, toujours plus puissants et toujours plus dangereux ? C'est une question simple à laquelle votre réponse sera assurément complexe. Ces débats ont bien montré que le gouvernement était intensément mobilisé pour lutter contre le narcotrafic. La tâche est immense mais nous ne baisserons pas les bras ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe Dem. – Mme Constance Le Grip applaudit aussi.*)

Mme la présidente. La parole est à M. Olivier Fayssat.

M. Olivier Fayssat (UDR). Je commencerai par évoquer ma circonscription – les 9^e et 10^e arrondissements de Marseille – et avant tout cette dame d'un certain âge, qui, près du boulevard Romain Rolland, regardait fortuitement par sa fenêtre lorsque la police a saisi de la drogue et de l'argent sur un point de deal. Les dealers ont pensé qu'elle était responsable de la descente de police: elle a dû quitter son appartement en urgence, faire récupérer ses meubles par des amis et vendre à perte son petit appartement pour lequel il lui restait encore quelques années de crédit à payer – c'était ça ou la mort. Cette semaine, le tabac de Mazargues a aussi été attaqué à la kalachnikov. Deux balles qui apportaient un message très clair aux commerçants du quartier: «Vendrez-vous vite et pas cher votre fonds de commerce, avant qu'il ne soit trop tard!» Hier, toujours à Marseille, deux agentes du tribunal judiciaire ont été mises en examen pour avoir consulté des documents pour le groupe criminel DZ Mafia. N'oublions pas non plus la société Orange, qui, dans cette même ville, a récemment mis 1 000 salariés en télétravail à cause de l'insécurité liée au trafic de stupéfiants. Enfin, j'ai une pensée pour la directrice de la prison des Baumettes, exfiltrée et remplacée après avoir échappé de justesse à une exécution ordonnée par la DZ Mafia. (*Applaudissements sur les bancs des groupes UDR et RN.*)

Ces exemples montrent combien cette criminalité touche l'ensemble des strates de la société. Nous en sommes tous victimes: les consommateurs, à la fois victimes et coupables, leurs proches, les commerçants, les entreprises, les habitants, les simples usagers de la voie publique et même nos institutions, touchées dans leur fonctionnement. Le narcotrafic donne la puissance de l'argent à des gangs extrêmement violents – auxquels rien ne résistera et auxquels personne n'échappera. Le meurtre de Mehdi Kessaci, dont je salue la mémoire, annonce peut-être la prochaine étape: le meurtre d'élus achèverait la mexicanisation et la cartellisation de notre ville, puis du pays. Malgré la loi du 13 juin 2025 visant à sortir la France du piège du narcotrafic, nous continuons de nous approcher du précipice – nous en touchons désormais le bord.

Hier, le président Macron est venu à Marseille. Il a cyniquement publié sur X une petite vidéo d'autosatisfaction dans laquelle il affirme sans complexe que, dans le cadre du plan Marseille en grand, pour le volet sécurité et justice, dix-neuf projets sur vingt-deux ont été réalisés, que deux sont en cours de réalisation et que le dernier devrait advenir. Belle performance! Il est désormais certain que le pire est à venir: Marseille en grand, c'est encore et toujours Marseille en panique.

Je vois le regard sévère de M. le ministre de l'intérieur, qui doit se préparer à me répondre d'une volée de plomb virtuelle.

M. Laurent Nuñez, ministre. Absolument! (*Sourires.*)

M. Olivier Fayssat. J'ai très peur de vous mais c'est aux narcos qu'il faut faire peur, pas à moi! (*Applaudissements et « Bravo! » sur les bancs des groupes UDR et RN.*)

Nous devons impérativement et immédiatement tout mettre en œuvre pour gagner cette guerre et toutes les pistes doivent être explorées: créer un régime procédural spécifique s'inspirant du régime existant pour le terrorisme – il en a été question tout à l'heure – et prévoyant notamment un accès différé à l'avocat; faire du trafic de stupéfiants un motif autonome de perquisition nocturne; améliorer le recours à la ressource humaine des repentis, qui expose pour l'heure les fonctionnaires à un risque juridique élevé, faute d'un cadre suffisamment protecteur et stabilisé; éviter à tout

prix qu'une irrégularité puisse entraîner l'effondrement de toute la procédure – le principe doit être le suivant: pas de nullité sans grief réel et démontré.

Je veux aussi évoquer le volet économique de cette lutte: on doit pouvoir préempter des cessions de fonds de commerce suspects. La police municipale doit également être formée à cette lutte et davantage mobilisée. Surtout, nous devons systématiquement frapper les derniers maillons de la chaîne. Nous devons concentrer la répression sur les points de deal, les vendeurs et les consommateurs, et ce pour plusieurs raisons. Ce sont des informations dont tout le monde dispose: pas besoin d'enquêtes longues et compliquées. L'absence de harcèlement des points de deal désespère les riverains confrontés à cette insupportable et visible impunité. Enfin, c'est là que la valeur de la marchandise est maximale: il faut frapper ce qui vaut le plus cher.

M. Thierry Tesson. C'est du bon sens!

M. Olivier Fayssat. Je veux par ailleurs aborder brièvement le sujet des salles de shoot. Comment peut-on sérieusement envisager de lutter contre le trafic de stupéfiants en créant des zones de consommation libre? Franck Allisio et moi-même sommes mobilisés contre le déploiement de ce dispositif à Marseille. Celui qui achète de la drogue finance le trafic et doit impérativement être sanctionné; il faudrait d'ailleurs que cela figure dans les volets B2 et B3 du casier judiciaire, afin que se concrétise le *name and shame* défendu par Éric Ciotti.

Enfin, les règles de légitime défense doivent être clarifiées s'agissant des forces de l'ordre. Le narcotrafic est beaucoup plus lucratif que le maintien de l'ordre; faisons au moins en sorte que ce dernier soit moins risqué physiquement et pénalement! L'usage d'armes à feu par les forces de l'ordre doit être présumé légitime dès lors que l'intégrité physique des agents est menacée lors d'opérations de lutte contre le narcotrafic.

M. Éric Michoux. Exactement!

M. Olivier Fayssat. Les Français attendent un choix politique clair, qui traite le narcotrafic comme une menace systémique et non comme une délinquance ordinaire. Franck Allisio réclame l'état d'urgence pour Marseille et le quotidien lui donne raison: nous devons réarmer juridiquement nos forces de l'ordre. Pour le narcotrafic, il faut des peines plus rapides, plus certaines, plus lourdes. J'en termine en affirmant que nous devons tout mettre en œuvre, car le seul droit que nous n'avons pas, c'est celui de perdre cette guerre. (*Applaudissements sur les bancs des groupes UDR et RN.*)

Mme la présidente. La parole est à M. Philippe Bonnecarrère.

M. Philippe Bonnecarrère (NI). Faisant miens les constats dressés quant à la gravité du narcotrafic, je ne m'en contenterai pas et je formulerai comme à mon habitude des propositions. Première proposition: appliquer la loi existante. Avant d'envisager de nouveaux textes, commençons par faire vivre ceux que nous avons adoptés.

Mme Delphine Batho. Absolument!

M. Philippe Bonnecarrère. Des décrets d'application pourtant cruciaux se font toujours attendre, en particulier sur le statut des repentis et sur les modalités d'infiltration prévues par la loi «narcotrafic». J'ai pris acte, monsieur le garde des sceaux, de vos engagements pour la mi-janvier, mais je constate que certaines dispositions ont été assorties de délais d'entrée en vigueur anormalement longs et qu'aucune cour d'assises spéciale ne s'est encore réunie.

Deuxième proposition : sortir de notre aveuglement collectif. Nous avons renoncé à des outils décisifs : l'article relatif au traitement des données permettant de détecter les connexions liées à la criminalité organisée n'a pas été adopté et le débat sur le chiffrage a été évacué. Les échanges entre délinquants ne peuvent devenir des zones sanctuarisées. L'exploitation des données, y compris en temps réel, l'accès aux communications chiffrées et l'interception ciblée ne sont pas des dérives : ce sont des instruments indispensables face à des organisations qui maîtrisent parfaitement les technologies contemporaines.

Troisième proposition : réhabiliter le principe « pas de nullité sans grief », anciennement consacré par la Cour de cassation avant d'être progressivement vidé de sa substance. Je propose de donner une valeur législative générale à ce principe, puis d'engager un toilettage précis de la procédure pénale, dans le même texte ou par ordonnance. Oui, la forme protège les libertés, mais elle ne doit pas devenir un mécanisme d'échec systématique de l'action judiciaire, comme l'a récemment rappelé l'Union syndicale des magistrats (USM).

Quatrième proposition : aller au bout des possibilités de l'outil judiciaire avant toute logique d'exception. La question d'un éventuel état d'urgence narcotrafic peut se poser, mais avant d'ouvrir la voie à des perquisitions administratives ou à des assignations à résidence, je souhaite que nous allions au bout des capacités offertes par un traitement judiciaire classique, renforcé, spécialisé et cohérent. Cependant, la question ne tardera pas à se poser, comme en témoigne la tribune publiée ce matin par un syndicat de magistrats et appelant à un « 41 bis antimafia à la française ».

Cinquième proposition : frapper l'ensemble de la chaîne narcotraficante. L'attention se concentre sur les points de deal et les règlements de comptes. C'est nécessaire – il s'agit d'un enjeu d'ordre public –, mais insuffisant. La production hors de nos frontières impose une coopération internationale plus offensive et lucide face aux phénomènes de corruption – elle peut s'inscrire dans un cadre bilatéral ou européen. À ce titre, je m'interroge sur l'ambition réelle de l'Agence de l'Union européenne sur les drogues (Euda), dont les missions se limitent à l'information et à la recommandation ; cela me semble un peu dérisoire. Notre principal angle mort reste l'importation. Les réseaux d'acheminement constituent un maillon vulnérable de l'entreprise narcotraficante ; le nouveau parquet national de lutte contre la criminalité organisée devra être jugé sur sa capacité à s'y attaquer concrètement.

Sixième proposition : faire de l'argent une priorité opérationnelle. Le narcotrafic repose sur des flux massifs de liquidités – de cash, si vous me permettez cette expression. Derrière ces flux, il existe des professionnels du blanchiment : banquiers clandestins et intermédiaires occultes, parfois désignés sous le nom de « sarafs ». Justice, forces de sécurité et administration fiscale doivent concentrer leurs efforts sur la circulation de l'argent indépendamment même de la question essentielle de la confiscation. Je suis également frappé par la facilité du blanchiment dit artisanal : les systèmes de transfert de fonds permettent, sur simple présentation d'une pièce d'identité scannée, d'envoyer des milliers d'euros en cash vers plus de cent pays pour un coût dérisoire. Je souhaiterais d'ailleurs savoir comment ces données de scan sont exploitées.

Septième proposition : assumer la dimension sociétale du phénomène. Face à une consommation massive et largement banalisée, nous ne gagnerons pas cette bataille par la seule répression ni par la seule morale. Il nous faut un contre-

discours crédible, une prévention renforcée des addictions et de leurs dégâts psychiques, mais aussi une expertise plus structurée – sur ce terrain, nous sommes en retard.

Peu importe l'angle choisi, une évidence s'impose : notre réponse n'est pas à la hauteur et nous n'avons plus le luxe de la demi-mesure. (*Applaudissements sur les bancs du groupe LIOT et sur quelques bancs du groupe Dem. – Mme Sophie Errante applaudit également.*)

Mme la présidente. La parole est à M. Eddy Casterman.

M. Eddy Casterman (RN). Chers collègues, mesdames et messieurs les ministres, la guerre contre le narcotrafic n'a toujours pas été déclarée et si vous ne réagissez pas, alors demain, à votre place, siégera un membre promu par le clan Yoda ou la DZ Mafia. Si nous ne réagissons pas, des députés seront élus avec le soutien explicite du crime organisé ; ce jour-là, la France sombrera et deviendra un narco-État.

Arrêtons de nous payer de mots ! Le narcotrafic ne relève plus de la délinquance mais du terrorisme et doit être combattu comme tel. Cette cinquième colonne, forte de ses 240 000 combattants, est prête à toutes les corruptions, à toutes les intimidations, à tous les actes de torture et aux crimes les plus odieux pour asseoir son emprise. Si le narco-terrorisme représente une menace existentielle pour la nation, alors l'État doit sonner le tocsin et décréter la mobilisation générale.

Les Français qui vivent l'enfer des points de deal et des règlements de comptes à l'arme de guerre attendent que votre gouvernement déclare une guerre totale aux narcotrafiquants, une guerre qui ne souffre d'aucune entrave législative ou réglementaire. Notre droit ne doit pas permettre de mieux lutter contre le narcotrafic ; non, il doit l'éradiquer ! Malgré les avancées notables issues de la loi visant à sortir la France du piège du narcotrafic – adoptée, je le rappelle, grâce au soutien des groupes Rassemblement national et UDR et à la mobilisation des députés du parti Identité-Libertés –,...

Mme Delphine Lingemann. Et surtout portée par le gouvernement !

M. Eddy Casterman. ...force est de constater que notre arsenal juridique est perforé par les censures répétées des juges du Conseil constitutionnel. Des peines de prison aggravées pour port d'arme lors d'une infraction liée au trafic de drogue ? Censurées par le Conseil constitutionnel. L'autorisation des fouilles systématiques contre les narcotrafiquants ? Censurée par le Conseil constitutionnel. La détection des comportements suspects en lien avec la criminalité organisée ? Censurée par le Conseil constitutionnel. La prolongation de la garde à vue à quatre-vingt-seize heures pour les délits de corruption ? Encore censurée par le Conseil constitutionnel.

M. Benjamin Lucas-Lundy. Ça s'appelle l'État de droit !

M. Eddy Casterman. Et enfin – c'est peut-être le plus incompréhensible –, la généralisation de la visioconférence lors des comparutions des narcotrafiquants ? Encore et toujours censurée par le Conseil constitutionnel ! Cette censure est une infamie, une insulte à la mémoire de Fabrice Morello et d'Arnaud Garcia, ces deux agents pénitentiaires qui ont payé de leur vie l'évasion du criminel Mohamed Amra après son transfert auprès d'un juge d'instruction.

M. Théo Bernhardt. C'est vrai !

M. Eddy Casterman. Ce n'est pas l'État de droit qui sort renforcé de cette énième censure du juge constitutionnel ; c'est l'état de faiblesse qui est aggravé face au crime organisé. (*Applaudissements sur quelques bancs du groupe RN.*) Cet état

de faiblesse transpire dans notre arsenal juridique, mais aussi dans le manque de moyens de nos forces préposées à la lutte contre le narcotrafic. Les conséquences de votre réforme catastrophique de la police judiciaire, monsieur Darmanin, sont ressenties sur le terrain, et tous les syndicats de policiers nous alertent sur le manque de moyens comme sur le déficit d'attractivité du métier. Nos services d'enquête manquent de tout, qu'il s'agisse de véhicules sous-marins, de drones ou de balises, et ne sont pas suffisamment valorisés alors qu'ils réalisent des saisies record : 1,3 milliard d'euros rien que pour l'année 2024, dont près de la moitié par la seule gendarmerie.

M. Erwan Balanant. C'est la preuve qu'ils sont efficaces !

M. Eddy Casterman. Et devinez où est passée cette manne financière ? Moins d'un tiers des avoirs confisqués sont alloués spécifiquement à la lutte antidrogue. Vous disposez désormais, grâce à l'article 10 de la loi « narcotrafic » du 13 juin 2025, d'un outil qui vous permet d'utiliser enfin l'argent du crime pour financer la lutte contre le crime, un outil qui vous offre l'occasion d'envoyer un message très clair aux narcotrafiquants : « Avec votre argent, nous financerons votre démantèlement ! » Chaque euro saisi doit être alloué en priorité aux services d'enquête de proximité, aux greffes de nos tribunaux et à la bataille culturelle contre la banalisation de la drogue.

Oui, la guerre contre la consommation de drogue doit être élevée au rang de cause nationale. Elle requiert évidemment de punir sévèrement la consommation en infligeant des amendes dont les montants sont réellement dissuasifs et progressifs. Mais il faut aller plus loin : les établissements scolaires, les universités et les grandes écoles doivent être informés quand un jeune est interpellé pour consommation de stupéfiants et nous devons réfléchir à un arsenal de sanctions disciplinaires permettant de mieux lutter contre la consommation récréative chez les étudiants.

Enfin, l'État ne sera jamais crédible dans sa politique de lutte contre la drogue s'il continue de financer, notamment via le CNC – Centre national du cinéma et de l'image animée –, des clips de rap qui promeuvent ou banalisent la drogue. Marc Aurèle confessait : « Les batailles que je n'ai pas livrées, je me console trop facilement dans la certitude qu'elles étaient perdues d'avance. » La guerre contre le narcoterrorisme n'est pas perdue d'avance car elle n'a toujours pas commencé. Et si vous vous écarterez du combat, alors avec Marine Le Pen, Jordan Bardella, Éric Ciotti et Marion Maréchal, nous livrerons bataille à votre place ! (*Applaudissements sur les bancs des groupes RN et UDR.*)

Mme la présidente. La parole est à M. Vincent Ledoux.

M. Vincent Ledoux (EPR). « La mafia frappe localement mais pense globalement. » Cette phrase de Carlo Alberto Dalla Chiesa n'est pas une formule ; elle est un avertissement. Elle nous rappelle une réalité que nous ne pouvons plus ignorer : le narcotrafic est un phénomène transnational, structuré, mondialisé, et la réponse de l'État doit se situer à la même échelle.

M. Gérald Darmanin, garde des sceaux. Excellent !

M. Vincent Ledoux. Le groupe EPR soutient pleinement le budget consacré à la lutte contre le narcotrafic et le crime organisé. Ce soutien repose sur une conviction simple : face à un adversaire organisé, innovant et globalisé, l'État doit être constant, lucide et pleinement outillé.

Je veux saluer l'action déterminée du garde des sceaux, Gérald Darmanin, qui a donné une impulsion décisive à la coopération judiciaire internationale. (*Applaudissements sur*

quelques bancs du groupe EPR.) Les premiers résultats sont là : extraditions, coordinations d'enquêtes, saisies patrimoniales. Ces avancées démontrent que lorsque l'engagement politique est au rendez-vous, l'efficacité pénale suit. Mais ce combat est une course de fond : si beaucoup a été accompli, beaucoup reste à faire.

Il faut d'abord doter l'Europe d'outils juridiques réellement opérants. L'efficacité judiciaire commence par l'accès à la preuve. Nous devons sortir d'un débat trop souvent figé entre protection des libertés et exigence de sécurité, notamment sur les communications chiffrées. Ce débat binaire et stérile doit céder la place à un débat responsable : il faut garantir le chiffrement comme principe de protection des libertés individuelles tout en permettant, sous le contrôle strict du juge, un accès ciblé, proportionné et traçable aux données nécessaires à la manifestation de la vérité. S'il ne faut jamais porter atteinte aux droits fondamentaux, on ne doit jamais non plus accepter que le droit rende nos enquêteurs aveugles face au crime organisé.

Il faut également rendre la coopération conventionnelle plus rapide et plus contraignante. L'efficacité pénale internationale repose largement sur le cadre conventionnel. Nous devons donc densifier et prioriser les conventions d'extradition et de transfert avec les États clés des routes du narcotrafic, afin que les chefs de réseau soient arrêtés, jugés et les peines effectivement exécutées. Nous devons aussi réduire les zones refuges, raccourcir les délais et envoyer un message clair : aucun trafiquant ne doit pouvoir vivre à l'étranger avec l'argent du crime.

Il faut passer d'une entraide ponctuelle à une coordination permanente. La coopération judiciaire ne peut plus se limiter à la réaction ; elle doit devenir structurelle. Nous devons changer d'échelle et généraliser les équipes communes d'enquête, avec le soutien d'Eurojust, afin de bâtir un continuum opérationnel allant du renseignement jusqu'à l'exécution des peines. Face à des réseaux mondialisés, une réponse fragmentée n'est plus adaptée : l'Europe doit apprendre à agir unie, durablement et efficacement.

Visons également la supériorité technique collective. La coopération internationale doit nous permettre de conserver un temps d'avance technologique. Drones, cryptomonnaies, téléphones miniaturisés, logistique carcérale : les réseaux criminels innovent vite – trop vite – et nous agissons souvent en réaction. Nous devons mutualiser la recherche, la formation et l'expérimentation à l'échelle européenne pour sécuriser nos prisons, protéger nos agents et frapper les réseaux là où ils se croient invisibles.

L'Italie nous l'a appris au prix du sang de Falcone, de Borsellino, de Dalla Chiesa : on ne gagne pas contre le narcotrafic par des postures, mais par la loi, la coopération internationale et la détermination de l'État. En soutenant l'action du garde des sceaux, en soutenant ce budget, le groupe EPR fait le choix de la responsabilité.

M. Ludovic Mendes. Bien sûr !

M. Vincent Ledoux. Il trace une ligne claire, celle d'une justice forte – ferme quand il le faut –, toujours coopérative, respectueuse des libertés et capable de frapper le crime organisé partout où il se cache. (*Applaudissements sur les bancs du groupe EPR.*)

M. Gérald Darmanin, garde des sceaux. Bravo !

Mme la présidente. La parole est à M. Ludovic Mendes.

M. Ludovic Mendes (EPR). Je vais vous décevoir, mais je ne vais pas parler de légalisation. (*Exclamations sur quelques bancs des groupes EPR et LFI-NFP.*) La lutte contre le trafic de stupéfiants ne doit plus être abordée de manière partielle ou idéologique. Elle ne doit pas non plus être traitée uniquement sous un angle sécuritaire et répressif : ce serait méconnaître le fonctionnement des narcotrafiants. Les consommations se sont diversifiées. Autrefois marginales, celles de la cocaïne et des drogues de synthèse ont explosé ces dernières années : en dix ans, la consommation de la cocaïne a connu une hausse de 150 % et celle des drogues de synthèse de 97 % ; en outre, un Français sur deux déclare avoir déjà consommé du cannabis. Ce trafic est devenu un phénomène global, structuré, financiarisé, qui prospère grâce à quatre principaux leviers : l'argent, la corruption, la prévention et la fragilité sociale. Nous ne pourrions le combattre efficacement sans agir sur chacun d'eux.

L'argent d'abord : le trafic de stupéfiants est avant tout une économie criminelle. Tant que les réseaux pourront blanchir leurs profits, ils continueront de prospérer. Le rapport que j'ai rendu avec mon collègue Antoine Léaument il y a quelques mois souligne l'ampleur du phénomène : recours croissant aux cryptomonnaies pour franchir les frontières, utilisation de mixeurs pour masquer l'origine des fonds, multiplication des comptes bancaires, dépôts d'espèces, investissements à l'étranger – notamment dans des pays refuges comme les Émirats arabes unis et la Turquie. Tracfin joue un rôle central dans l'identification de ces flux, puisque plus de 200 000 professionnels sont soumis aux obligations liées à la lutte contre le blanchiment, mais les moyens humains restent insuffisants. La Cour des comptes estime que la lutte antiblanchiment est sous-dimensionnée, avec trop peu d'enquêteurs spécialisés, y compris au sein de l'Ofast. Si nous voulons frapper les réseaux pour leur faire mal, nous devons assécher leurs ressources financières, mais aussi renforcer les effectifs, la formation et les capacités d'enquête financière.

M. Antoine Léaument. Très bien !

M. Ludovic Mendes. Sans cela, nous sommes condamnés à une lutte inefficace. Rappelons que les blanchisseurs d'argent de la mafia sont les mêmes que ceux de la délinquance en col blanc. (*M. Antoine Léaument applaudit.*)

La corruption ensuite : elle n'est plus marginale ; elle est devenue un outil stratégique des organisations criminelles. Les chiffres sont préoccupants : le nombre de personnes mises en cause pour corruption a augmenté de 30 % entre 2017 et 2023, un chiffre qui sous-estime très largement l'ampleur réelle du phénomène. Trop souvent, cette corruption reste invisible dans les indicateurs judiciaires faute de qualification pénale ou de preuves suffisamment caractérisées. Les ports sont identifiés comme des zones de vulnérabilité majeure. Dockers, manutentionnaires, transporteurs, agents publics ou privés : tous sont ciblés par les réseaux pour faciliter l'entrée de la drogue sur notre territoire. Or nombre de ces acteurs ne sont pas soumis aux obligations de prévention prévues par la loi Sapin 2 – c'est une faille grave. Notre rapport propose des réponses claires : renforcer la formation des magistrats et des enquêteurs, étendre les pouvoirs spéciaux d'enquête aux faits de corruption privée, intégrer des mécanismes obligatoires de prévention dans les ports et reconnaître la corruption pour ce qu'elle est désormais, c'est-à-dire une menace directe pour nos institutions et notre souveraineté.

Venons-en aux addictions. La politique actuelle est trop souvent centrée sur la répression du consommateur, notamment à travers l'amende forfaitaire délictuelle. Résultat : les

forces de l'ordre se concentrent sur la verbalisation des usagers – jusqu'à 80 % des interpellations liées aux stupéfiants – plutôt que sur le démantèlement des réseaux. Pire, la stigmatisation du consommateur est contre-productive. Les professionnels de santé l'affirment, elle éloigne les personnes dépendantes du soin et ne réduit ni la demande ni les usages. J'appelle donc à un changement de paradigme : il faut sortir de la stigmatisation, renforcer la prise en charge sanitaire et sociale, soutenir les dispositifs de réduction des risques comme les haltes soins addictions, dites salles de shoot.

Enfin, évoquons la prévention. C'est sans doute le point le plus déterminant à long terme et pourtant le plus négligé. Il est essentiel de prévenir l'entrée dans la consommation, notamment des jeunes, en développant les compétences psychosociales, en soutenant les familles et en déconstruisant l'image valorisée des réseaux criminels. Les dispositifs expérimentaux, comme celui qui vise à limiter l'implication des mineurs dans les trafics de stupéfiants (Limits), montrent qu'une approche partenariale associant l'État, les collectivités et les acteurs locaux peut produire des résultats prometteurs. Mais ces politiques doivent être financées, pérennisées et généralisées. En outre, il faut du temps pour percevoir leurs effets.

On ne gagnera pas la bataille contre le trafic de stupéfiants en se trompant de cible. Lutter efficacement, c'est frapper les trafiquants, leur argent, leurs complices, et investir enfin sérieusement dans la prévention et la prise en charge des addictions. C'est à cette condition seulement que nous pourrions affaiblir durablement les réseaux criminels et protéger notre société.

L'alcoolisme est une maladie, le tabagisme l'est tout autant. L'addiction aux drogues, quant à elle, est le parent pauvre du soin parce que nous continuons de traiter le consommateur comme un vulgaire délinquant. Ne nous voilons plus la face : pour briser le monopole des trafiquants, nous devons changer de paradigme et proposer des alternatives concrètes. (*Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe EPR et sur quelques bancs du groupe LFI-NFP.*)

Mme la présidente. Le débat est clos.

Je rappelle que la déclaration du gouvernement fait l'objet d'un vote.

Le scrutin est annoncé dans l'enceinte de l'Assemblée nationale.

La parole est à M. le ministre de l'intérieur.

M. Laurent Nuñez, ministre. Je tiens à remercier chacun pour la richesse et la qualité de ce débat. Je voudrais répondre très rapidement sur quelques points.

Premier point : les décrets. La plupart des dispositions légales sont d'application immédiate et sont déjà appliquées. Par ailleurs, certains décrets sont en préparation car la loi elle-même renvoyait leur publication à 2027. Le travail est notamment en cours pour les décrets concernant les agréments dans le domaine portuaire.

Deuxième point : le renseignement criminel. La loi prévoit désormais l'échange d'informations entre les services judiciaires et les services de renseignement pour mieux lutter contre les trafics de stupéfiants. C'est une mesure très attendue par les services.

Troisième point : la filière judiciaire. Beaucoup ont évoqué les difficultés qu'elle rencontre. Nous ne le nions pas – il existe un problème d'attractivité. Nous avons préparé un plan de revalorisation de cette filière, qui sera présenté aux organisations syndicales.

M. Alexandre Dufosset. Ça fait un an !

M. Laurent Nuñez, ministre. Ce plan dépend de l'adoption du budget puisqu'il prévoit la création de 700 emplois dans la filière judiciaire, dont 300 directement affectés à la lutte contre le narcotrafic.

Quatrième point : le gel administratif des avoirs des narco-trafiquants, le Gaban. Ce dispositif, qui permettra de répondre à plusieurs de vos interrogations, entrera en vigueur le 1^{er} janvier 2026. Nous travaillons actuellement sur la doctrine d'application.

Dernier point : l'accès aux données cryptées. Le sujet reste ouvert et nous devons en débattre à nouveau le moment venu. Je parle en tant que ministre de l'intérieur et au nom du garde des sceaux : l'accès aux données cryptées est crucial pour les services du point de l'efficacité opérationnelle.

Mme la présidente. La parole est à M. le ministre de l'éducation nationale.

M. Édouard Geffray, ministre. La politique en matière de lutte contre les stupéfiants marche sur deux jambes, la jambe répressive et la jambe de la prévention.

M. Ugo Bernalicis. C'est plutôt tentaculaire aujourd'hui vu le nombre de ministres !

M. Édouard Geffray, ministre. Sans cela, nous n'arriverons à rien. Nous ne pouvons pas laisser notre jeunesse aux mains des criminels, ni comme consommateurs, ni comme agents du crime organisé. (*Exclamations sur plusieurs bancs du groupe LFI-NFP.*) C'est pourquoi nous mènerons une politique ambitieuse à la fois en matière de prévention, de santé publique et de sensibilisation.

M. Ugo Bernalicis. Quand on voit le budget de la médecine scolaire !

M. Édouard Geffray, ministre. Cette politique ne peut être le fruit que d'un travail commun avec les parents, les élus locaux et les associations. Nous devons faire bloc autour de notre école : elle est alors efficace. (*Applaudissements sur les bancs du groupe EPR.*)

M. Ugo Bernalicis. Paroles, paroles !

VOTE EN APPLICATION
DE L'ARTICLE 50-1
DE LA CONSTITUTION

Mme la présidente. Nous allons procéder au scrutin.

Je mets aux voix la déclaration du gouvernement portant sur la lutte contre le narcotrafic et la criminalité organisée.

(*Il est procédé au scrutin.*)

Mme la présidente. Voici le résultat du scrutin :

Nombre de votants	457
Nombre de suffrages exprimés	455
Majorité absolue	228
Pour l'adoption	394
contre	61
L'Assemblée nationale a approuvé la déclaration du gouvernement.	

M. Théo Bernhardt. Les LFI sont pour les dealers !

7

ORDRE DU JOUR DE LA PROCHAINE SÉANCE

Mme la présidente. Prochaine séance, ce soir, à vingt et une heures trente :

Suite de la discussion du projet de loi relatif à l'organisation des Jeux olympiques et paralympiques de 2030.

La séance est levée.

(*La séance est levée à vingt heures.*)

Le directeur des comptes rendus

Serge Ezdra